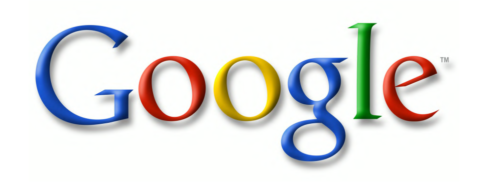






N° 36. 1871.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. CHARLES VOGT, PRÉSIDENT

à l'ouverture de la Séance générale du 22 Mai 1871.

Messieurs ! Chers collègues!

Je pouvais vous entretenir, il y a une année à peine, de la création d'une Université fédérale, centre des hautes études scientifiques pour la Confédération entière. Une paix profonde pouvait inspirer à tout le monde l'espoir d'une prompte réalisation d'un projet cher à tous ceux qui apprécient les bienfaits d'une instruction solide poussée jusqu'à ses dernières limites et répandue autant que possible dans toutes les couches de la population. Confiants dans l'avenir, nous pouvions nous dire que la prospérité continue de la Confédération mettrait bientôt entre ses mains les ressources nécessaires pour créer, dans la Suisse romande, un établissement scientifique de premier ordre, rivalisant avec sa sœur aînée, l'Ecole polytechnique de Zurich, et attirant, par l'éclat de son enseignement, des élèves du monde entier.

Un orage subit s'est élevé et a balayé nos rêves pour longtemps. Deux peuples, appelés à concourir paisiblement aux progrès de la civilisation, se sont précipités l'un contre l'autre, les armes à la main, et une guerre terrible, commencée sans cause appréciable, a allumé des haines pour l'extinction desquelles des siècles peut-être ne suffiront pas. Aujourd'hui encore cette tourmente n'a point entièrement fini, et nous sentons le sol à peine appuyé, mais non consolidé, trembler sous nos pieds et prêt à s'entr'ouvrir de nouveau pour répandre la désolation. L'Europe non-seulement, mais le monde entier a dû participer à cette lutte gigantesque, — car telle est aujourd'hui la solidarité des peuples, qu'il ne pourrait y avoir une guerre dans une terre lointaine sans que les spectateurs, en apparence neutres, ne soient appelés à en recevoir les contrecoups dans leurs intérêts les plus légitimes, dans leurs affections les plus chères. Plus que jamais nous avons senti que l'humanité serre ses rangs en progressant dans la civilisation, et que ces temps s'éloignent de plus en plus où une guerre allumée dans un autre pays n'excitait que la curiosité insouciante de ceux qui se trouvaient à quelque distance.

Ne craignez pas, Messieurs, que je veuille entrer dans une discussion de cette guerre, de ses causes, de la manière dont elle a été conduite. Malheureusement nous avons été forcés de suivre pas à pas les péripéties de ce drame qui a ensanglanté un des plus beaux pays de l'Europe. Malheureusement toutes nos pensées et tout notre travail ont été absorbés, ici par les angoisses avec lesquelles nous suivions les victoires et les défaites, là par les soins, que nous devions donner au malheur et à la misère. Si je parle de ce conflit terrible qui a secoué la société européenne jusque dans ses entrailles, c'est pour vous faire sentir la convenance de renvoyer à un avenir plus ou moins éloigné, des projets caressés depuis longtemps,

mais dont la réalisation demande, comme condition préalable, une paix durable et un développement tranquille de la société.

Si l'année que nous venons de traverser a été terrible, elle a été féconde au moins en enseignements. Elle nous a montré ce que peut la discipline appliquée à un peuple depuis plus d'un siècle et continuée dans tous les rangs de la société, depuis la tendre enfance jusqu'à l'âge le plus avancé.

Nous connaissons, dans l'antiquité, des peuples où l'individu était entièrement sacrifié aux tendances de l'Etat, où tous les sentiments humains, l'amour des parents pour leurs enfants, des enfants pour leurs parents, étaient étouffés par une sélection sévère et une éducation continuée à travers des siècles. Considérée dans son ensemble, la législation de Lycurgue, tant prônée par certains auteurs, était le Code de la barbarie établie pour créer et perpétuer une race de guerriers ne connaissant autre chose que ce métier. On tuait impitoyablement les enfants impropres au métier des armes; on n'élevait la jeunesse que dans le but de la guerre et du combat. La pensée dominante de cette organisation sociale se transmettait par les générations, par l'hérédité entre parents et enfants suivant les lois qui régissent le monde organique entier.

On ne peut douter, Messieurs, que nous tous sommes les héritiers nécessaires de nos ancêtres. Il n'y a pas de bénéfice d'inventaire sous ce rapport; en venant au monde, nous y apportons une certaine organisation de notre cerveau, héritée de nos parents.

Toute notre science, toutes nos pensées, tous nos sentiments reposent sur les épaules de nos ancêtres et cet héritage, augmenté et complété par l'éducation, par le milieu ambiant, par la société qui nous entoure, compose le bagage avec lequel nous traversons la vie en nous faisant notre position dans l'Etat, dans la société, dans l'humanité entière.

Nul doute que notre cerveau, pris dans son ensemble, a appris petit à petit à se rendre maître de tâches, dont la grandeur aurait effrayé nos prédécesseurs. Les esprits les plus cultivés de l'antiquité auraient reculé devant cette masse énorme de faits, qu'un étudiant d'aujourd'hui doit entasser dans sa mémoire! Nul doute aussi, que cette faculté d'embrasser une multitude de faits a été acquise petit à petit; nul doute que l'exercice continu de certaines facultés intellectuelles chez les parents transmet aux héritiers l'usage plus facile et plus prépondérant de ces mêmes facultés.

Reportons nous un instant vers les animaux qui nous entourent. Entre nos mains et par la sélection rationelle, l'animal domestique devient, pour ainsi dire, une matière plastique, que nous modelons jusqu'à un certain degré suivant l'usage que nous voulons en faire. Par une sélection raisonnée des parents, nous formons des races, qui nous donnent la plus grande quantité possible de lait, de viande, de laine, qui nous fournissent le travail le plus soutenu, la vélocité la plus grande. Mais nous ne nous contentons pas de ce résultat, nous n'élevons pas des animaux seulement pour leur rendement direct et matériel ou pour la beauté de leurs formes, nous les élevons aussi pour leurs facultés morales et intellectuelles.

Nous savons que l'humeur belliqueuse, l'amour des combats se transmettent par génération chez les coqs, comme chez les chevaux et les bouledogues; que les qualités du chien de chasse, de garde, de berger se transmettent de père en fils, et nous choississons les parents dans l'intention d'avoir des enfants qui excellent dans ces qualités.

Il ne saurait en être autrement chez l'homme. Un peuple, élevé dès l'enfance et depuis des générations dans les mêmes idées, enfermé dans ces idées par une discipline sévère et incessante qui réglemente les plus petites choses, doit nécessai-

rement transmettre à ces héritiers les mêmes idées, les mêmes sentiments: les qualités qui ont donné à ce peuple une certaine force ou une aptitude dominante dans la lutte pour l'existence seront toujours plus développées par l'usage et par l'héritage et finiront par envahir les autres facultés au point de menacer l'existence même de cet individu collectif.

Combinez dans un peuple la sélection éducatrice et militaire ou corporelle. Toutes les deux travaillent au même but : l'une forme les membres, l'action simultanée des masses, les fonctions d'obéissance dans le cerveau de manière qu'avec un certain temps d'exercice continuel les ordres entendus sont plus vite transmis aux membres chargés de l'exécution; l'autre ne développe que les fonctions intellectuelles, correspondantes au but spécial de l'Etat. Les voies de l'instruction sont tracées pour toutes les classes de la société: on ne peut acquérir une certaine position qu'en possédant un nombre de connaissances rigoureusement prescrit et nécessaire. Seuls les individus qui ont parcouru ce chemin, qui ont implanté dans leur cerveau des séries de pensées réglementaires comme on implante des mélodies dans l'axe tournant d'une boîte à musique, seuls ces individus avancent dans les carrières civiles et militaires et transmettent ces facultés à leurs descendants, lesquels seuls aussi forment les masses aux mêmes idées par la propagation de la langue parlée et écrite.

La guerre nous a demontré ce que peut une sélection éducative appliquée pendant plus d'un siècle à un peuple. L'amour du devoir s'est transformé, chez le peuple prussien, dans une véritable *rage du devoir*; le sentiment qui nous fait regarder l'État comme une institution nécessaire dont l'action ne doit se faire sentir que là où les forces de l'individu, de l'association ou de la commune ne suffisent plus, a passé à une véritable *religion de l'État* qui prime tout, absorbe tout et n'a aucune

limite vis-à-vis de l'individu. De là aussi cette profonde scission entre l'individu et le peuple, lequel devrait pourtant représenter l'ensemble des individus. L'individu peut avoir atteint le plus haut degré de perfectionnement humain, compatible avec notre civilisation actuelle; il peut être personnellement aussi libre que possible, sous le point de vue politique ou religieux; il peut avoir toutes les vertus privées et, certes, ce peuple ne manque pas de personnes accomplies sous tous les rapports; mais toutes ces qualités disparaissent, dès que l'intérêt de l'État, tel qu'il est compris par les autorités, entre en jeu. Cet intérêt de l'État est alors le seul étalon par lequel on mesure la valeur de telle action, de telle intention; ce qui tourne au profit de l'État est louable, admirable même de ce côté-ci du Rhin, tandis que sur l'autre rive, la même action est celle d'un bandit et d'un traître.

Je n'insiste pas davantage, Messieurs, sur cet enseignement, fertile sans doute en conséquences, lorsqu'on le poursuit jusqu'à ses dernières limites. Je me tourne vers un autre fait, également riche en conséquences, mais plus réjouissant à contempler.

Cette guerre a fait des victimes en nombre inouï, elle a engendré des maux terribles et imposé à chacun des sacrifices douloureux. Il a fallu un dévoûment sans borne et sans relâche pour adoucir tant soit peu les fléaux qui sont venus frapper notre continent. Les sentiments véritablement humains ont trouvé un vaste champ d'action. Or, je le constate avec une satisfaction mêlée d'orgueil : ce sont les peuples libres qui se sont montrés les plus dévoués, les plus charitables, les plus humains en un mot, qui ont rivalisé de zèle, de travail et de dévoûment, sans distinction entre les nationalités, les croyances et les opinions. Ce sont, en effet, les institutions libres seules, qui peuvent inspirer aux citoyens de toutes les nations

ce respect de l'homme, dont découle nécessairement l'amour; c'est la liberté seule qui fait considérer l'homme comme son semblable et le malheureux comme un frère qu'il faut secourir.

Que ceux dont les frères, les compatriotes combattent, s'imposent tous les sacrifices pour leur venir en aide — rien de plus naturel — cela s'est vu dans tous les temps. Mais il était donné à notre époque de démontrer par les preuves les plus éclatantes, que la solidarité des peuples n'est pas un vain mot ou une utopie de rêveurs, que ce sentiment est vivace entre les peuples civilisés et porte ses plus beaux fruits là où le développement de l'individu n'est pas gêné par les institutions liberticides. Puisse cet enseignement être compris partout!

Il est vrai que l'homme, comme tout autre être organique, doit lutter et combattre pour son existence ; que sa vie n'est qu'une guerre continuelle qui lui est imposée, contre toutes les influences délétères, contre toutes les concurrences qui travaillent constamment à lui couper les sources de la vie. Mais si telle est la loi imposée à tous les organismes, si tous les êtres ne peuvent exister que grâce à ce combat et à la victoire, dans ces luttes incessantes, est-il donc nécessaire que les hommes s'attaquent entre eux comme des bêtes fauves? que dis-je? — pire que des bêtes fauves, car celles-là respectent au moins leur espèce! Certes non, Messieurs, l'homme, être sociable avant tout et raisonnable autant que le comporte son organisation, doit chercher un autre champ de bataille pour exercer ses facultés; il doit reconnaître que tout bien apporté à un membre de la grande famille humaine rejaillit sur l'individu isolé, que chaque progrès réalisé par un fait, fait avancer l'ensemble dans la voie de la perfection. Tous les individus, tous les peuples sont aptes à rendre des services à la civilisation ou — ce qui veut dire la même chose — à faciliter aux

autres la lutte pour l'existence. Et il est réjouissant de voir que ce sentiment de solidarité des peuples se fait jour avec la plus grande force et a poussé ses racines les plus profondes chez les peuples jouissant d'institutions libres et ayant la plénitude de leur action spontanée.

Il y a une année, Messieurs, que je vous disais de cette même place : « Savoir c'est pouvoir ! La force obéit à celui qui en connaît les lois et la connaissance de ces lois ne se donne que par l'étude, par le creusement continuel des questions que nous pose le monde dans lequel nous vivons, par l'application constante des résultats de nos recherches à la vie pratique. » Je ne pensais certes pas que ces paroles devaient trouver sitôt une constatation aussi éclatante et sans contestation. Cette guerre l'a bien prouvé et le vaincu l'a bien reconnu le premier : le savoir a terrassé l'ignorance.

Ce n'est pas seulement la science de quelques chefs concentrée sur un seul point, c'est aussi le savoir bien plus modeste et moins apparent du maître d'école qui a eu sa part dans la victoire. Il y a longtemps que des hommes clairvoyants ont mis le doigt sur cette plaie et ont fait des efforts pour la panser ; on se refusait obstinément à leurs avertissements en détournant les ressources, nécessaires à l'instruction publique, pour les appliquer à des dépenses stériles, sans utilité.

Hélas ! Il a fallu un désastre sans égal dans l'histoire pour faire voir et comprendre cette vérité.

Quand nous avons vu ces masses de malheureux refoulés en deçà de nos frontières dans un état impossible à décrire et qui rappelait les sinistres récits de la retraite de Russie, nos premiers efforts ont dû tendre à soulager ces infortunés et à leur faire supporter autant que possible les maux dont ils étaient affligés. Mais ces premiers jours passés, tout le monde en Suisse était frappé de l'infériorité de l'instruction, qui met-

tait les plus sérieux obstacles aux intentions louables qu'on avait de faire passer aux internés leur temps en les occupant. Circonscrits dans des localités restreintes, ils ne savaient se défendre contre l'ennui qui les rongeait. On apporte des livres, des journaux, un bon tiers ne savaient pas même lire et beaucoup d'entre eux ne sont pas assez formés pour prêter une attention soutenue à la lecture qu'on leur fait.

Dans beaucoup d'endroits il a fallu songer à organiser des écoles, à leur donner des maîtres, à commencer avec eux une instruction qui aurait dû se donner dans l'enfance. Qu'il me soit permis ici de témoigner notre gratitude au Conseil d'Etat, qui a mis une somme à la disposition du Département de l'Instruction publique et d'une commission chargée d'organiser cet enseignement pour lequel un grand nombre de personnes capables se sont offertes et qui avait pris déjà un essor considérable, lorsque les besoins impérieux de la surveillance ont fait évacuer notre canton. Mais nos grands écoliers ne partirent qu'avec regret. Ils avaient entrevu les grands bénéfices qu'ils pourraient retirer d'une instruction plus complète ; ils regrettaient amèrement de ne pouvoir continuer ces études qu'ils commençaient à chérir, et sur leurs instances, un membre de notre Institut, M. Fontaine-Borgel, fut engagé à accompagner le plus grand nombre de nos internés à Aarau pour y continuer une œuvre à laquelle il a mis un dévoûment sans bornes.

Je suis heureux de constater ici, Messieurs, que les autorités de notre canton confédéré ont secondé ces efforts par tous les moyens possibles en mettant à la disposition de M. Fontaine des locaux vastes et bien arrangés, en venant l'aider de leur influence et de leur sollicitude et en témoignant, par leur présence aux classes, de l'intérêt qu'ils prenaient à ses efforts. Cette courte expérience si bien menée par M. Fontaine, nous

a prouvé au moins une vérité, c'est que ce n'est point la faute du peuple, mais bien celle des gouvernants, si l'instruction publique n'est pas suffisamment répandue en France. A voir le zèle avec lequel ces hommes se mettaient à l'ouvrage, à voir les progrès rapides qu'ils faisaient et la satisfaction avec laquelle ils les considéraient; à voir enfin la gratitude avec laquelle ils remerciaient ceux qui se vouaient à cette tâche pénible, on devait nécessairement se dire qu'il ne faudrait qu'une impulsion et un peu de bonne volonté de la part du gouvernement pour mettre l'instruction publique en France au même niveau qu'elle présente dans d'autres pays voisins. Mais malheur à ce pays si cette vérité n'est pas comprise; si les gouvernants continuent à marcher dans les vieilles ornières pour refuser à l'intelligence cette première nourriture!

Je suis loin, Messieurs, de vouloir exagérer l'importance de l'instruction primaire. C'est l'enseignement de l'enfance et de même comme l'enfance ne sert qu'à préparer et à approprier les organes donnés à l'individu et qui doivent lui servir à combattre dans la lutte pour l'existence, de même aussi l'instruction primaire ne peut donner que les moyens d'acquérir des connaissances et de les augmenter par un travail méthodique et par cela même économique pour l'individu.

On ne peut assez le répéter, Messieurs, l'enfant vient au monde avec des organes acquis par l'héritage, accomplis par le travail transmis par ses ancêtres, mais dont l'usage doit être appris et perfectionné par lui-même. Comparable à une éponge, qui aspire par tous les pores le milieu ambiant pour le faire servir à son économie intérieure, l'enfant attire à lui de toutes les manières et par tous les moyens des connaissances qu'il entasse dans son cerveau, pour les classer, coordonner et faire coopérer. Il a des membres, mais il ne sait s'en servir; il a des muscles, mais il ne sait les faire jouer

à sa volonté; il a des organes, des sens, mais il ne sait encore analyser les impressions transmises par ces organes, pour en tirer des conclusions réelles. Il faut qu'il apprenne à coordonner les contractions de ses muscles pour en tirer les effets voulus; il doit apprendre à saisir un objet, à calculer sa distance par la critique exercée sur son impression visuelle : il doit apprendre à marcher, à se tenir debout en équilibre sur ces deux colonnes flexibles appelées les jambes.

Toutes ces fonctions ne sont pas aussi simples, qu'on veut bien le croire, parce que nous les accomplissons continuellement d'une manière inconsciente.

Nos organes sont loin d'être parfaits; nos sens ont besoin d'une correction continuelle exercée par les autres sens, raisonnée par notre intelligence.

J'assistais un jour à Francfort à une conférence publique professée par le premier physiologiste-physicien de notre époque, M. Helmholtz. Après avoir exposé la structure de notre œil, si merveilleuse sous beaucoup de rapports, si défectueuse sous d'autres, et appès avoir énuméré ces défauts, qu'il résumait en cinq chefs principaux, M. Helmholtz s'écria : Ce n'est pas trop dire, si je prétends que je me croirais autorisé à faire les reproches les plus durs à un opticien qui voudrait me vendre un instrument ayant les défauts indiqués. Je lui rendrai sans doute son instrument en protestant contre un travail aussi négligé. Certes, je ne ferai pas la même chose lorsqu'il s'agit de mes yeux, j'aurai au contraire soin de les garder aussi longtemps que je pourrai, malgré leurs défauts, ne pouvant pas les remplacer. Mais le fait de leur nécessité ne diminue pas la grandeur de leurs défauts que nous devons juger du point de vue de l'opticien. « Je le répète, Messieurs, nous avons cet instrument défectueux et il faut apprendre à s'en servir, en corrigeant ses fautes par les impressions du

tact, par celles de l'ouïe, par la combinaison des effets obtenus au moyen des deux yeux dont les fautes se neutralisent. C'est ce travail qu'accomplit l'enfant, d'une manière inconsciente souvent, il est vrai, mais non moins sérieuse !

Or, Messieurs, un travail analogue est accompli sans cesse par le cerveau enfantin par rapport aux impressions et facultés intellectuelles. Les impressions si multiples et incessantes des sens sont classées, coordonnées, critiquées et raisonnées, et plus ces impressions sont répétées, plus elles se gravent dans la mémoire et se présentent transposées en volonté et en action dans le moment opportun. Une réception continuelle est exercée; les connaissances sont aspirées par tous les points du corps, et, par ce travail incessant, les organes sont à la fin adaptés aux tâches que leur impose la lutte pour l'existence de l'individu sorti de l'enfance et devenu indépendant. De même que les membres doivent apprendre le coordonnement des actions musculaires pour accomplir un travail imposé, de même aussi les fibres et cellules cérébrales doivent-elles coordonner leur action pour produire des manifestations de la pensée et des séries d'idées enchainées ensemble.

Certes, Messieurs, ce n'est pas l'école qui peut remplacer le milieu ambiant, dans lequel et par lequel s'instruit l'enfant; ce n'est pas l'école qui peut lui donner une foule de notions dont il a besoin à tous moments; ce n'est pas l'école qui peut faire l'éducation de l'homme et du citoyen. L'école peut seulement augmenter les acquisitions faites par l'enfant sur tout son entourage, coordonner ces acquisitions, donner à certaines d'entre elles une direction vers un but, réprimer d'autres, développer des facultés données par l'héritage et transmises par la série des ancêtres. L'école, je n'hésite pas à le dire, n'est qu'un complément, mais un complément nécessaire et indis-

pensable, qui doit donner à l'enfant ce que ne peut lui donner l'entourage, dans lequel il grandit.

Il est peut-être malaisé de faire une distinction trop tranchée entre l'instruction et l'éducation; mais si l'on veut établir cette distinction, j'ose prétendre que la famille, les camarades, le peuple, au milieu desquels l'enfant grandit, ont une influence cent fois plus éducatrice que le meilleur instituteur. Mais cette part, que peut revendiquer l'école, si petite qu'elle soit, est cependant indispensable, car elle ne peut être donnée ni par la famille, ni par l'entourage.

L'homme est un être sociable; il ne peut s'affranchir sans périr des devoirs que lui impose la société. Et si la nationalité, le peuple, l'Etat représentent cette société dans son ensemble, il en découle aussi cette conséquence que l'Etat doit se charger de l'instruction publique et qu'il doit offrir, autant qu'il est dans son pouvoir, au citoyen futur les moyens de devenir un membre utile de la société. Cette obligation est encore plus forcée là où chacun est appelé à s'occuper des affaires publiques: où chacun doit juger en connaissance de cause et par son vote au moins, de la manière dont la chose publique est gérée et administrée. Et à côté de cette obligation se place aussi le droit de la société ou de l'Etat de refuser à l'individu l'exercice des fonctions civiques, lorsqu'il est incapable d'acquérir les notions nécessaires pour l'exercice de ces mêmes fonctions. Plus un Etat est libre, plus ses institutions sont démocratiques, plus aussi il a l'obligation de fournir aux citoyens les moyens de s'instruire et de les forcer à acquérir un certain nombre de connaissances.

Nous sentons tous ce besoin, Messieurs, et les efforts incessants que l'on fait pour relever, dans notre petit pays, l'instruction prouvent que l'on regarde au moins chez nous cette question comme la plus importante de la chose publique.

Nous sommes à la veille de grandes discussions sur une nouvelle loi, demandée de toutes parts et qui doit apporter des améliorations considérables dans notre système d'enseignement. Ces questions ne sauraient laisser l'Institut indifférent; elles ont été agitées à différentes reprises, non-seulement dans le sein de notre société, mais partout où l'on s'occupe de l'avenir du pays. On ne s'est pas borné à des discussions; des vœux ont été formulés, des projets élaborés, et tandis que les uns ont travaillé pour élucider les différents points de vue auxquels on peut se placer, les autres ont rassemblé des matériaux ou bien sont entrés même dans la carrière de l'enseignement pour y apporter les fruits de leurs veillées et les conclusions de leurs réflexions.

Si cet illustre homme d'Etat, dont la vie s'est passée dans les luttes actives du gouvernement et de la représentation nationale, cet homme auquel Genève doit sa transformation actuelle et notre Institut en particulier sa fondation et son existence, si cet homme, après une vie si agitée, monte aujourd'hui en chaire pour exposer les principes des institutions libres et constitutionnelles qui seules peuvent assurer le développement progressif de l'individu et de la société, n'est-ce pas là un hommage rendu à l'instruction elle-même et aux bienfaits que la République doit en tirer?

Je ne veux pas rentrer, Messieurs, dans la discussion de l'enseignement supérieur. Les ressources de la Confédération sont taries pour le moment par la guerre, nous sommes donc réduits à nos propres forces restreintes pour un temps plus ou moins long, dont la détermination ne dépend malheureusement ni de nous, ni des peuples, mais du bien-plaire de quelques hommes, auxquels l'aveuglement des masses a confié le droit de paix et de guerre.

Je ne doute pas que la loi sur l'instruction publique qui va

occuper notre pouvoir législatif, portera aussi quelques élargissements dans cette direction, mais comme je l'ai déjà dit, notre pays est trop petit pour supporter la charge d'un enseignement universitaire complet. Mais, nous avons déjà un bon commencement et le moment est peut-être venu où nos voisins prendraient un intérêt plus considérable à trouver une instruction solide et de haute portée en dehors de leurs frontières. Jusqu'à présent, la France s'est obstinée à rester isolée chez elle, à suivre un système d'études supérieures hérissé de règlements et d'embuches contre toute initiative, soit des personnes, soit des corps enseignants, tout en arrangeant les choses de telle façon que cet enseignement supérieur coûte une somme tout-à-fait insignifiante au trésor. Les inscriptions que chaque étudiant doit prendre successivement pour pouvoir arriver à un grade quelconque, et qui toutes restent dans la caisse de l'Etat, sont en effet tellement élevées qu'elles représentent au moins les neuf dixièmes du traitement des professeurs. L'enseignement des facultés en France n'est donc en dernier résumé que le résultat d'une association forcée par l'Etat et les personnes désireuses d'acquérir ces connaissances pourraient se donner à peu près les mêmes avantages en associant librement les sommes qu'elles dépensent actuellement.

Mais il est temps de revenir à mon sujet. Je voulais parler de l'instruction primaire et secondaire, à laquelle notre Etat, tout petit qu'il est, doit suffire et auxquelles s'adressent en particulier les améliorations et les progrès qu'on voudrait réaliser. Il est facile d'énoncer et de poser des principes — nulle part peut-être il est plus difficile de les appliquer.

Le principe demande sans doute la gratuité de l'enseignement donné par l'Etat à tous les degrés. Nous l'avons pour l'enseignement primaire, lequel nécessairement s'applique à

la généralité des citoyens. Mais est-il utile, est-il nécessaire d'étendre cette gratuité plus loin ? Ici, certainement, les faits de la vie pratique ont droit de faire entendre leur voix. Et la première observation qui se présente est que plus on monte, plus aussi le nombre des personnes auxquelles s'adresse l'instruction supérieure diminue pour se concentrer à la fin sur une fraction infiniment minime de la population. Ces rapports sont constants partout dans le monde civilisé; ils doivent donc dépendre aussi d'un fait général, indépendant de l'organisation politique des Etats. Plus aussi on monte dans les degrés de l'instruction, plus aussi ceux qui les suivent appartiennent aux classes aisées de la société, et ici encore le même phénomène se montre partout.

Est-il donc juste que la généralité, le peuple entier, paie par l'État, c'est-à-dire par l'impôt, une instruction qui ne profite directement qu'à une petite fraction généralement dans l'aisance et qui peut et veut bien, comme l'expérience le démontre, prendre à sa charge au moins une grande partie des dépenses nécessaires ?

Certes, messieurs, cette diminution progressive des gens adonnés aux études supérieures et la restriction aux classes aisées n'est pas le résultat d'une certaine antipathie contre ces études, mais dépend, à mon avis même uniquement, de la position des parents.

Qui ne voudrait faire donner à son enfant une instruction des plus complètes, une éducation des plus soignées ? Mais la lutte des parents pour l'existence a ses exigences, dont il faut tenir compte.

L'animal abandonne ses petits, dès qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes; l'homme, en général, est soumis à la même loi.

M. Maurice Block, par ses calculs statistiques, est arrivé à la conclusion qu'un enfant d'ouvrier en France coûte à ses

parents jusqu'à sa quinzième année accomplie où il pourra avec grand'peine subvenir à ses besoins, la somme de 4,200 fr. tandis qu'un jeune homme qui s'est voué aux études supérieures et qui ne pourra espérer de trouver à gagner sa vie avant l'âge de 25 ans, aura coûté la somme considérable de 27,000 fr.; au moins. Certes, ce calcul de la dépense moyenne pour un jeune homme lettré est encore au plus bas; mais en l'admettant comme base, vous pourrez bien dire qu'un professeur de l'Académie de Genève, dont les études exigent des dépenses encore plus considérables, et qui n'arrive guère avant trente ans à être payé en moyenne 2,500 francs, retire tout juste comme récompense pour son travail continu les intérêts du capital qu'il aura dépensé pour acquérir les connaissances nécessaires pour son emploi. Certes, la proportion des gens qui peuvent supporter de pareilles charges ne peut être considérable et le très grand nombre se voit forcé de lancer leurs enfants dans d'autres carrières où ils pourront gagner plus tôt leur vie sans être à la charge des parents.

Mais que l'Etat prenne à sa charge l'instruction ultérieure d'enfants qui sont particulièrement doués, qui ont fourni des preuves sérieuses de capacité et d'assiduité, en leur donnant l'accès libre des institutions secondaires et supérieures, qu'il leur donne même une subvention convenable pour aider les parents ; rien de mieux et personne ne trouvera qu'une telle rémunération anticipée de services que doit rendre à la société un citoyen instruit soit une aumône.

Que dire, Messieurs, de l'instruction obligatoire? Certes, la Société ou l'Etat ont le droit de se défendre contre l'ignorance, ce fléau plus pernicieux pour un peuple que la guerre ou l'épidémie. L'État est obligé de sauvegarder la santé, non-seulement physique, mais aussi intellectuelle des citoyens et de prendre des mesures pour que les effluves pernicieuses et les miasmes

ne se répandent pas parmi la partie saine de la population. Mais jusqu'où peuvent s'étendre ces mesures? Jusqu'à quel âge les enfants peuvent-ils être obligés de recevoir une instruction, jusqu'où doit aller cette instruction et comment faire pour que tout le monde reçoive ce minimum, dont on ne peut le dispenser? Questions éminemment graves, car elles empiètent nécessairement sur la liberté individuelle et sont naturellement aussi dominées par les circonstances particulières dans lesquelles vit non-seulement un peuple, mais une commune et une famille.

En Allemagne on a assez généralement admis, comme terme de l'obligation scolaire, la 14[e] année révolue pour les garçons, la 13[e] pour les filles; en Suisse, on a presque partout reconnu que l'obligation était difficile à maintenir à partir de la 12[e] année. Ici on a cherché à résoudre le problème de l'obligation par des peines plus ou moins sévères, des amendes plus ou moins fortes, appliquées aux parents; là, on a voulu maintenir le principe en obligeant tous les enfants sans exception à suivre les écoles de l'État jusqu'à l'âge voulu par la loi; en d'autres pays on a soumis les écoles particulières et les instituteurs privés aux mêmes règles que les écoles de l'État. Je crois personnellement que c'est là que se trouve la meilleure solution possible dans l'état actuel des choses. Chaque enfant doit suivre un enseignement et recevoir une certaine instruction minimum jusqu'à un âge déterminé; chaque enseignant doit prouver d'une manière péremptoire son aptitude, ses connaissances suffisantes et obtenir un brevet qui lui confère la faculté d'enseigner; chaque enseignement doit être soumis aux inspections, aux examens que l'État juge convenable d'ordonner. Les parents sont ainsi libres d'envoyer leurs enfants dans telle école, publique ou particulière, qu'il leur plaira de choisir; l'État sera assuré qu'un certain minimum de connaissances ne fera pas défaut à tous ses ressortissants.

Ici nous touchons un autre point brûlant. Nous vivons dans un pays mixte quant aux confessions religieuses, et non seulement chez nous, mais dans le monde civilisé entier, les tendances opposées se combattent maintenant avec une extrême aigreur. Comment concilier, dans l'école même, ces différentes confessions? Peut-on réellement y constituer un terrain neutre, où les adversaires vivent dans une trève mutuellement consentie?

Je le crois, Messieurs, si l'on part franchement du principe de la liberté et de la tolérance mutuelles; si l'on écarte soigneusement de l'enseignement scolaire tous les sujets qui pourraient engendrer des empiétements sur le domaine du for intérieur; si l'on maintient le principe que l'État n'a point à se préoccuper des convictions religieuses, mais seulement des aptitudes intellectuelles et morales de celui qui est chargé d'un enseignement. Disons de nos écoles, comme le grand Frédéric disait de ses États : « que chacun pouvait y faire son salut à sa façon, » et maintenons ce principe, même pour des champs de l'enseignement, lesquels en théorie pourraient bien être séparés des convictions religieuses et confessionnelles, mais qui pratiquement en sont toujours dominés.

Mais si nous laissons ainsi toute liberté à toute croyance religieuse, nous devons nécessairement aussi maintenir le principe que la fonction enseignante ne peut être qu'individuelle et que nul n'aura le droit d'enseigner et de tenir école, qui n'en aura été reconnu capable *chez nous* et *par nous*. Nous pouvons, par des traités spéciaux reconnaître les diplômes, brevets ou certificats de capacité délivrés dans un autre canton ou à l'étranger par une autorité compétente, mais jamais nous ne pouvons nous départir de ce principe : que l'individu seul doit être reconnu capable, que faire partie d'une société, d'une corporation, d'une congrégation ne pourra jamais dis-

penser de cette première condition. Mais si l'enseignant a satisfait à ces conditions, si son enseignement répond aux exigences posées pour l'instruction obligatoire et ne poursuit pas des buts contraires aux lois, dans ce cas, j'estime que l'Etat n'a ni le devoir, ni même le droit de lui demander davantage, ni de lui imposer les méthodes par lesquelles il doit atteindre le but. Que l'enseignant porte turban ou calotte, cravate blanche ou soutane, cela doit, à mon avis au moins, être regardé par l'État comme entièrement indifférent; aux parents de choisir la couleur de l'enseignement, s'ils veulent la payer, à l'État de veiller que, malgré cette couleur, l'étoffe soit la même que celle qu'il fournit dans ses propres écoles.

La question précédente posée et si l'on peut résolue en appelle une autre : celle du recrutement du corps enseignant. Nous pouvons avouer qu'ici au moins tout reste à créer à la nouvelle loi. Jusqu'à présent ce recrutement s'est fait on ne sait trop comment; on a été au petit hazard; il semble même, à regarder certaines lois, règlements et traitements, qu'on ait accumulé à plaisir les difficultés qui s'opposent à l'entrée dans le corps enseignant. On apprend encore chez nous le métier de régent primaire à peu près de la même manière comme on apprenait, au moyen-âge, l'art de guérir les malades, en entrant comme apprenti dans une pharmacie ou chez un docteur; l'enseignement secondaire et académique n'ont pu s'alimenter jusqu'à présent que par la disposition particulière de la population genevoise, où l'instruction est peut-être de toutes les branches d'industrie la plus exploitée et celle qui fait circuculer les fonds les plus considérables. Mais si cette absence de pépinière pour l'enseignement se fait souvent vivement sentir et à tel point, que dans les cas de vacances on ne trouve souvent pas de quoi les remplir, notre enseignement secondaire et académique présente cet autre grave défaut qu'il n'offre

aucune occasion à des jeunes gens pour essayer leur force et pour s'exercer dans l'art de professer. Nul stage, pour ainsi dire, où non-seulement ceux qui veulent se vouer à cette carrière peuvent se rendre compte de leurs aptitudes, mais où aussi le jugement des parents et des jeunes gens appelés à suivre les leçons peut être provoqué.

Je sais bien, Messieurs, qu'ici se présentent des difficultés presque insurmontables. Le pays est trop petit, le nombre de places à pourvoir trop restreint pour pouvoir alimenter, quant à l'instruction primaire, une école normale, un séminaire classique et industriel pour l'instruction secondaire, et aussi l nombre des étudiants et les écolages payés par eux trop insuffisants pour pouvoir installer quelque chose d'analogue à ce que les universités allemandes appellent des *Privat-docent.* D'un autre côté il n'y a pas, au moins aussi longtemps que dureront les dispositions françaises à l'égard des enseignants, il n'y a pas, dis-je, moyen d'établir avec nos pays voisins un échange tel qu'il existe entre l'Allemagne et les contrées qui l'entourent. Un professeur allemand n'est pas déclassé, s'il quitte l'empire pour aller professer en Hollande, en Suisse, en Autriche ou même en Russie ; on aura soin de le rappeler s'il se distingue d'une manière ou d'une autre dans sa carrière ; on considère même comme un titre une pareille absence basée sur un appel venant de l'étranger. En France, rien de semblable ; les professeurs qui sont allés en Belgique, en Suisse ou en d'autres pays, sont comme morts pour leur pays natal, et je cherche vainement un exemple d'un rappel adressé spontanément par l'autorité compétente à un Français expatrié. Encore moins peut-il être question en France de l'appel d'un étranger distingué, dont l'enseignement jetterait quelque éclat, tandis qu'on pourrait citer par centaines les professeurs échangés entre l'Allemagne et les pays qui l'entourent.

Nous ne pouvons guère espérer que cet état de choses soit changé en France ; l'administration y est trop routinière pour permettre un changement qui pourrait occasionner une augmentation de travail aux employés. En réfléchissant aux avantages qu'ont retirés les écoles primaires, secondaires et les universités des cantons de la Suisse Allemande de ce va-et-vient continuel, et aux avantages qu'en a retiré l'Allemagne qui recevait comme célébrités formées les jeunes débutants qu'elle avait envoyés, on se sent douloureusement affecté par la pensée que la Suisse romande ne peut réclamer et offrir les mêmes avantages au grand pays voisin, dont elle parle cependant la langue.

Je m'arrête ici, Messieurs, dans une dissertation trop longue et qui cependant n'a pu qu'effleurer quelques questions isolées. Puisse notre autorité législative satisfaire largement aux demandes que lui adresse le pays !

Il me reste encore un devoir pénible à remplir. Jamais, dans aucune époque, l'Institut n'a fait des pertes aussi nombreuses et aussi sensibles. Vous entendrez, par des bouches amies, raconter la vie de quelques-uns de ces hommes, particulièrement chers à leurs collègues, de notre ancien président Chenevière, du poète Mulhauser, du compositeur Grast ; je ne puis que vous rappeler les noms du docteur Robin, du comte Dupas, propriétaire à Ripaille, qui recevait, il y a peu d'années, notre Institut d'une manière si gracieuse ; de MM. Auguste Desarnod et Lacombe, entrepreneurs, Philippe Albert, vétérinaire cantonal, François Coulin, fondeur, Auguste Gillet, jardinier, qui tous ont été des membres actifs de la section d'Agriculture ; la section des beaux-arts a été privée de M. Adler, pianiste si distingué, et de M. Fétis, directeur du Conservatoire de musique à Bruxelles, dont les recherches savantes ont enrichi la science musicale de tant de découvertes ; la

section de littérature a perdu en M. Gervinus, le chef des historiens allemands, un émule de M. Cibrario, distingué autant comme savant que comme homme d'État et que notre section des sciences morales et politiques comptait au nombre de ses correspondants.

Cette même section a vu périr par la guerre le brave général Bossak-Hauké et M. Lombard-Martin, l'un tombé sur le champ de bataille, l'autre épuisé par les longues fatigues des ambulances ; avec M. Massé, président de la Cour d'appel et savant colonel d'artillerie, et M. Castoldi, avocat, ancien conseiller d'Etat, elle a vu s'éteindre deux hommes dont l'histoire contemporaine de Genève aura à conserver mainte action patriotique ; M. Mazure, ancien inspecteur de l'Université de France, M. Stuart-Saville, littérateur anglais distingué, tous les deux retirés dans notre ville, ont souvent pris part à ses discussions; MM. François Barrier, chirurgien en chef de l'hôpital de Lyon et auteur de plusieurs ouvrages distingués sur les maladies des enfants, Cor vander Maeren, échevin de Bruxelles et un des fondateurs zélés de l'association internationale pour les sciences sociales; Joseph Desaix, publiciste en Savoie, et Martignier, ancien pasteur et écrivain populaire, étaient du nombre de ses correspondants. Et je ne veux pas finir sans évoquer cette image douce et sympathique du docteur Clément de Buren, qui avait su explorer avec une si rare intelligence les constructions sur pilotis des environs de Saint-Aubin, aux abords du lac de Neuchâtel. Si la Suisse a brillé au premier rang lors de la grande exposition de Paris de 1867 par la richesse et l'organisation de ses collections préhistoriques, c'est au docteur Clément qu'on le devait. Fallait-il qu'une intelligence si fine succombât sous une cruelle maladie, qui ravagea pendant quelques années l'organe de la pensée !

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

OUVERT EN 1870

par la Section de Littérature de l'Institut national genevois.

Mesdames et Messieurs,

« On ne saurait avoir l'âme grande, ou l'esprit un peu pénétrant, sans quelque passion pour les lettres » ; ainsi s'exprimait, il y a longtemps déjà, le célèbre moraliste Vauvenargues. Qu'il me soit permis de répéter après lui, dans cette séance solennelle : rien n'élève comme les lettres, lorsqu'elles sont bien comprises. Loin de nuire à la science, ainsi qu'on l'a pensé parfois, non sans une certaine étroitesse, elles tendent à la rehausser, elles exercent sur les recherches de toute nature, sur l'ensemble des connaissances et sur la Société elle-même, une influence heureuse, utile, dont on ne saurait méconnaître les avantages.

Pour nous borner à un seul exemple qui nous touche de près, car nous citons volontiers et à bon droit nos gloires nationales, on ne peut nier le rôle que jouent les lettres dans les œuvres d'une de nos célébrités les plus connues ; la partie pittoresque des productions de De Saussure, non-seulement n'a pas nui à la partie scientifique, mais elle lui a donné une plus grande portée, en la popularisant, et a ainsi rendu à la science un éminent service.

A prendre les choses d'un peu haut, affirmons sans crainte qu'il n'y a pas antagonisme entre les hommes qui cultivent

ces deux domaines, au premier abord si différents, de la science et des lettres. De la même génération, nous avons vu surgir chez nous Töppfer et De Candolle; notre petit pays a pu donner à la fois au monde l'auteur des *Voyages dans les Alpes* et l'auteur du *Contrat social*.

C'est donc avec pleine raison, suivant nous, que, lors de la création de l'Institut national genevois, tout en accordant à la science la large place à laquelle elle a droit, une place honorable aussi a été accordée aux lettres et aux beaux-arts.

Pour ne m'arrêter ici qu'à la Section de Littérature qui a, en ce moment, la parole, et, sans vouloir le moins du monde faire une harangue en sa faveur, et parler, comme on dit, *pro domo*, elle n'a pas été, je me plais à le croire, sans rendre quelque service à Genève, notre chère patrie; des écrivains hautement appréciés, comme Monnard et d'autres, n'ont point dédaigné de soumettre quelques-unes de leurs œuvres à son jugement; des hommes qui ont un nom dans le monde littéraire et scientifique, (je me borne à citer M. Adolphe Pictet), ont bien voulu s'associer à nos travaux, et il n'est point hors de propos peut-être de rappeler, dans cette séance, que le spirituel auteur des *Bluettes et Boutades*, qui ne quittait plus sa retraite solitaire de Chêne, était toujours présent par la pensée, et très-souvent par ses œuvres, à nos réunions générales de chaque année.

Aussi tout en gardant le rôle modeste qui est le sien, la Section de Littérature de l'Institut national genevois est-elle tenue de favoriser, dans la limite de ses forces, les lettres et leur développement. C'est à ce titre que, fidèle au but qu'elle poursuit et à ses propres traditions, elle a ouvert, l'an dernier, un double concours littéraire, proposé un prix de cinq cents francs pour une *Nouvelle*, deux prix, l'un de cinq cents francs, l'autre de trois cents francs, pour *quatre poésies ne dépassant pas, réunies, un total de six cents vers*.

M. le professeur Humbert vous rendra compte du concours de *Nouvelles* qui a été brillant et distingué ; la Section de Littérature a bien voulu me désigner pour rendre compte du concours de poésie, et j'ajoute immédiatement, par acquit de conscience, que je n'ai accepté qu'avec quelque scrupule cette tâche honorable; car c'est presque à la dernière heure que j'ai été chargé du rapport, à la suite de l'empêchement inattendu d'un de nos collègues auquel cette tâche avait été confiée dans l'origine. J'aurais voulu pouvoir consacrer à ce rapport un temps que malheureusement je n'avais pas.

Malgré ces préoccupations de chaque jour qui pesaient, comme un cauchemar, sur toutes les têtes, le nombre des auteurs qui ont pris part, cette année, au concours de poésie, a été plus considérable qu'il ne l'avait jamais été ; trente-deux personnes ont répondu à l'appel de la Section de Littérature. Ce n'est donc qu'à la suite d'un long travail que le jury nommé par la Section est parvenu à asseoir un jugement définitif ; la Section de son côté, n'a adopté ces conclusions qu'à la suite d'un examen approfondi.

Au milieu d'un nombre si considérable de productions littéraires, il n'était point facile, en effet, vous le comprendrez sans peine, d'asseoir un jugement, d'autant plus que chaque auteur devait, dans cette joûte pacifique, mettre quatre pièces en ligne de bataille. Le mérite et la valeur des poésies présentées par le même écrivain, ont, plus d'une fois, varié considérablement ; et, pourtant, c'était avant tout sur l'ensemble des productions présentées par chaque concurrent que la Section était appelée à se prononcer.

Ce que la Section avait voulu, c'était de juger chaque auteur, d'après plusieurs de ses œuvres, tout en lui laissant, sur le choix des sujets et du genre, la plus grande liberté. Ce système

avait des inconvénients que nous ne nous dissimulons pas, il avait bien aussi ses avantages.

Un programme pareil entraînait nécessairement, à sa suite, des difficultés assez grandes. Pour peu que les concurrents fussent nombreux, il fallait s'attendre à cette extrême variété dans les productions, qui ne nous a point fait défaut; plus d'une fois, nous l'avons rencontrée dans les œuvres du même poëte. La tâche de la Section se trouvait ainsi singulièrement délicate; les points de comparaison entre les concurrents n'étaient pas toujours faciles à saisir.

Ici, nous étions en face de ces questions éternelles que l'homme, quoiqu'il puisse faire, n'esquive jamais entièrement; c'était cette aspiration de l'infini que nous poursuivons sans cesse :

« Quoi ! ne pas épeler le livre,
« Le livre du Dieu tout-puissant !
« N'être que la bête qui broute !
« Marcher sans soleil et sans route,
« Est-ce là vivre, ô Dieu vivant ?

Ici, des plaintes sur ce vent de doute qui souffle de toutes parts et qui ébranle jusqu'au sanctuaire :

« Sommes-nous dans ces jours aux étranges doctrines
« Prédites par l'apôtre au dernier de nos temps ?
« L'arbre de notre foi perdrait-il ses racines?
« Quel vent passe, ô mon Dieu, dans ses rameaux tremblants ?

Là, c'était tour à tour la légende, nos vieux souvenirs nationaux, notre sublime nature. Puis, nous rentrions dans le domaine intime ou domestique, nous entendions les plaintes et les douleurs de la femme délaissée; plus loin, venait à nous comme un écho affaibli des chants de Pétrarque, puis les joies et les charmes de la famille, puis le moine dans son couvent, la scène toujours émouvante d'une prise de voile et le triste spec-

tacle d'une jeune fille qui abandonne le monde pour un monastère, en un mot, des impressions extrêmement diverses et de diverse nature. Au milieu de ces impressions s'en détachaient d'autres et d'autres souvenirs empruntés, sous plus d'une forme, à ces événements contemporains où se trouve, en quelque sorte, condensé tout un siècle dans les quelques mois qui nous séparent de l'ouverture du concours.

C'est la guerre, avec tous ses fléaux et tous ses malheurs, contre laquelle protestent les lettres toujours amies de la justice et du beau ; c'est une armée allemande marchant sur le Rhin; ce sont les Gaulois, jadis envahisseurs, envahis à leur tour par les Germains; c'est l'Arabe mourant avec joie loin de sa patrie méridionale, voyant, avec une satisfaction pleine de fierté, s'ouvrir sa tombe au moment où les oppresseurs de son pays sont opprimés à leur tour ; c'est, — pourquoi ne pas l'avouer avec orgueil? — notre Suisse libre, hospitalière, charitable envers toutes les infortunes, jouant un rôle modeste, mais glorieux, auquel, malgré quelques criailleries de bas aloi, l'opinion publique des deux mondes a rendu justice, et que peut chanter avec raison la poésie.

Des sujets aussi opposés, traités dans des genres qui ne se ressemblent pas, ont plus d'une fois embarrassé les juges du concours. Sur les cent-vingt-huit pièces, il n'y a qu'un seul essai dialogué ; observons aussi, en passant, cette remarque a peut-être quelque intérêt, que, sur les trente-deux poëtes, un seul à peu près représente le genre de l'école genevoise de la restauration, dont nous avons parlé, ici même, autrefois, en consacrant quelques pages à la mémoire de Chaponnière.

Nous n'avions que deux prix à offrir à ces trente-deux concurrents. Il va sans dire que les mérites des auteurs qui ne sont point couronnés, sont loin d'être les mêmes ; s'il y avait lieu de classer leurs œuvres par degrés, il y aurait entre eux

des différences considérables. Nous ne pouvons pas, cela va sans dire, les étudier un à un, ni même, le temps ne nous le permettrait point, consacrer une étude spéciale à chacune des pièces que nous avons remarquées. Nous aurions voulu avoir un plus grand nombre de récompenses à décerner; nous pourrions signaler telle ou telle pièce, dont l'auteur n'obtient pas de prix, et qui a été lue par nous avec le plus grand intérêt. Nous mentionnerons, entre autres, une partie des pièces qui ont pour épigraphe ces mots de H. Blanvalet : « Moi je vole, » une partie de celles qui ont une épigraphe empruntée à Dante, en particulier la poésie des enfants :

« Abeilles du foyer que votre essaim bourdonne ! »

L'auteur de la prise de voile mérite également d'être cité avec éloges, et, si je ne craignais pas de pécher par trop de sécheresse et trop de longueurs, en me bornant à de simples indications, je citerais volontiers *le dernier soupir de l'Arabe dans une ambulance allemande*, et quelques autres encore. Car c'est un vrai bonheur, je vous assure, d'accorder sa sympathie à ceux qui aiment aussi les lettres, et notamment, à tous *les studieux de la poésie*, pour me servir d'une expression empruntée à un vieux livre genevois.

Il y a peu de jours, je relisais ces vers :

« ... C'est un grand cas, quoique l'on puisse faire,
« Il n'est moyen qu'un homme à chacun puisse plaire,
« Et fut-il plus parfait que la perfection,
« L'homme voit par les yeux de son affection. »

Ce que dit Mathurin Régnier de l'homme se peut dire à plus forte raison du jugement que nous allons vous soumettre; il n'est pas plus parfait que la perfection, il est même bien loin de la perfection, mais, enfin, il est rendu avec maturité, avec bonne foi, impartialement. Les juges du concours ne pouvant pas contenter tout le monde, ont tâché, tout au

moins, de se contenter eux-mêmes, en remplissant leur mission délicate, aussi consciencieusement qu'il leur a été possible.

Après plusieurs éliminations successives, la Section de Littérature a été unanime à placer en première ligne, comme représentant l'élite du concours, les poésies qui ont pour épigraphe ces mots de Gœthe : *Ermunterung thut alles.*

La *Fauvette* qui forme l'avant-garde de ces quatre pièces, est peut-être, malgré ses qualités, la plus faible des quatre. C'est l'oiseau qui, bien soigné, bien nourri dans sa cage, éprouve cependant inquiétude et tristesse. Il ne se sent point heureux, l'air lui manque, l'espace, la liberté ; le poëte compatissant ouvre la porte de sa prison.

Le sujet de la *Folle* est pathétique et émouvant. Une pauvre femme a perdu la raison depuis le jour où celui qui devait être à elle pour la vie, a péri sur le champ de bataille. Le ciel de l'infortunée semble tout-à-coup s'éclaircir ; son fiancé vit toujours, elle le sait, la nouvelle qui annonçait sa mort est fausse, son fiancé va revenir. Elle se pare de ses habits de fête, elle l'attend de longues heures, elle l'attend toujours ; fidèle jusqu'au dernier moment à un amour qui devait être éternel, elle meurt dans cette lutte poignante. Le bonheur qui a fui loin d'elle, semble, comme par ironie, briller un instant sur sa tête, mais c'est un éclair ; l'excès d'une joie trompeuse fait contraste avec l'excès de la misère. Et vous le savez, Mesdames et Messieurs :

« La douleur donne à l'âme une force divine ! »

Cette poésie en rappelle d'autres analogues, je le reconnais. L'idée n'est pas neuve, mais l'auteur a su la rajeunir à certains égards ; sans être absolument originale, on ne peut pas dire qu'elle manque d'originalité.

Ma fenêtre est une épître d'assez longue haleine, facile, qui a de la grâce et de l'esprit ; c'est notre paysage de l'extrémité du Léman, vu du haut d'une des maisons de nos quais. La description est charmante, un peu prolixe parfois, mais on la relit volontiers. L'âme humaine n'est pas absente de ce paysage.

La Vieille fille a paru aux juges du concours supérieure aux trois autres pièces; elle est plus originale, soit par le fond, soit, sous une ou deux réserves, pour la forme. A travers la charmille, un groupe d'aimables étourdies murmure, avec rire et légèreté, ces mots : *Vieille fille !* La vieille fille qui les entend leur répond avec une noblesse qui ne manque pas d'orgueil, avec une sensibilité délicate, avec une dignité fière et affectueuse à la fois, qui nous charment et nous attendrissent; on éprouve comme un frisson involontaire en entendant cette femme qui tenait à l'amour et qui a préféré, quoique à regret, vieillir seule, parce qu'au milieu de tous les poursuivants qui l'entouraient, nul ne lui a offert *le cœur avec la main.* Elle ne parle pas avec dédain de l'amour, les raisins n'ont pas été trop verts pour elle; son cœur n'a pas vieilli, il a conservé ses illusions, il s'attache à la jeunesse, il est toujours aimant, il ne s'est point laissé envahir par une stérile et décevante sécheresse. On a pu dire avec raison que *la grande maladie de l'âme, c'est le froid*; le froid n'a pas pénétré dans l'âme de la vieille fille.

Ces quatre pièces, deux d'entre elles surtout, élèvent l'esprit ; elles dominent les vulgarités de l'existence et le terre à terre de tous les jours. La pensée a généralement de la fleur ; tout en restant fidèle à la réalité, le poëte, avec naturel, vigueur, aisance, résume en traits qui sont loin d'être sans mérite, cette partie idéale de la vie humaine, souvent insaisissable, que nous cachent, trop souvent aussi, les brouillards ou les

nuages de notre ciel, la poussière de notre chemin. La *Folle* et la *Vieille Fille* sont des êtres vivants qui nous inspirent tour à tour pitié, sympathie ou respect. Vous les avez rencontrées sur vos pas, vous croyez les avoir connues, ou, plutôt, l'imagination créatrice vous les fait connaître dès aujourd'hui en vous introduisant dans ce monde invisible qui appartient aux poëtes. Et c'est là le prestige de l'art. L'art, en effet, par la plume, le pinceau ou de toute autre manière, par les mots, les couleurs ou les sons, nous fait pénétrer dans une région où nous respirons plus à l'aise et dont nous pouvons tous être les habitants.

A ce point de vue, la culture du beau n'est que la culture du bien, on peut la recommander sans crainte, elle élève le niveau de l'âme; elle ennoblit un peuple. Dans nos démocraties suisses, souvenons-nous, Mesdames et Messieurs, des démocraties qui furent véritablement grandes, aimons les sciences, cultivons-les, mais n'oublions jamais aussi d'aimer et de cultiver les lettres et les arts.

Parvum parva decent, telle est l'épigraphe d'un autre envoi qui s'ouvre par une charge à fond contre Boileau et son siècle ; vive notre temps, tel est le résumé de cette première poésie.

Cette boutade spirituelle se concilie peu avec une pièce fort courte et plus sérieuse, intitulée : *Oubliez*. Pourquoi le poëte oublierait-il ? Il ne veut pas oublier :

« Sa richesse est le souvenir. »

Au surplus, si tout est *poisson d'avril*, comme le prétend l'auteur dans une troisième poésie, qu'importe le présent et qu'importe le passé? Si le passé ne fut que poisson d'avril, pourquoi se souvenir ? Et si le présent n'est que *poisson d'avril*, pourquoi crier : vive notre temps?

A comparer l'idée fondamentale de ces trois poésies, la logi-



que nous semble faire un peu défaut. Dire qu'elles n'ont pas de la verve, de la facilité, du talent jusqu'à un certain point, c'est autre chose. Au demeurant, dans des essais qui revêtent plus ou moins un caractère humoristique, ne chicanons pas trop l'auteur. La Muse aussi a ses fantaisies; elle est quelquefois un enfant gâté.

Cette lutte dans les idées, dans les sentiments, se reproduit à dessein, d'une manière qui a quelque chose de saisissant, dans la meilleure pièce de l'envoi, dans *le prisonnier sur parole*. Après avoir promis de ne plus combattre l'étranger qui envahit la France, un militaire, rentré dans ses foyers, est poursuivi par le remords : il a trahi sa patrie. Sa conscience est en proie à un rude combat, le départ l'emporte; fait prisonnier une seconde fois, il est poursuivi de nouveau par le remords, il a manqué à la parole donnée, mais il sait mourir avec vaillance sous le coup poignant de pareilles pensées. Le sentiment du devoir bat avec force dans le cœur de cet homme qui a violé sa parole, et on ne peut pas dire, sur sa tombe, avec le poëte :

« L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus. »

C'est, comme on le voit, une scène de nos jours qui se déroule devant nous. Du choc des événements jaillit la poésie; une tête humaine est en jeu, et, malgré ces ouragans inouis qui ont couché à terre des bataillons tout entiers, la destinée d'un seul nous émeut toujours.

Cette pièce, plus encore que les trois autres, se fait remarquer par une certaine netteté de forme, elle a du nerf, de la sobriété, peut-être même cette sobriété mâle et concise va-t-elle un peu trop loin; elle ne dégénère cependant point encore en sécheresse. On dirait une nature militaire se mouvant sur le sol poétique; la sobriété de la couleur n'est pas toujours un signe de défaillance ou de faiblesse, il ne faut pas épuiser la

source des émotions; c'est souvent au contraire une preuve de sagacité, de jugement littéraire.

L'envoi : *Parvum parva decent*, a été remarqué de la Section, mais placé au-dessous du précédent ; tout en constatant avec plaisir les qualités qui le distinguent, disons que l'inspiration est moins grande que dans *La Vieille fille*, le souffle moins puissant.

Un troisième concurrent a choisi pour épigraphe ces mots de Schiller : « La source de Jouvence, eh ! bien, c'est la poésie. » Cet envoi se compose d'un poëme d'assez longue haleine: *Les Moissons*, et de trois pièces accessoires : *Ce que m'a dit la lune*, un sonnet, un rondeau.

Le rondeau, dans sa forme française, développe une idée qui est, au fond, essentiellement germanique. Nous ne nous arrêterons pas en détail sur ces trois pièces, quoique, au point de vue de l'exécution et de la forme, elles l'emportent çà et là sur certaines parties du poëme des *Moissons*. Ce poëme est, en effet, l'œuvre capitale envoyée par ce concurrent; il roule sur un sujet plus épique que tous les autres, mais souvent traité.

Il dénote un vrai talent d'observation, observation, si je puis m'exprimer ainsi, un peu lointaine, c'est-à-dire, celle d'une personne qui ne se mêle pas directement à la nature rustique, qui ne prend point place parmi les moissonneurs ou près d'eux, et qui ne les voit qu'à distance, du milieu de son salon.

Nous rendons pleine justice à l'exécution facile de quelques-unes des scènes que ce poëme nous dépeint; à plus d'un égard cependant, il aurait besoin d'être revu de près.

Il y aurait à faire disparaître certaines dissonnances, des rimes inadmissibles et l'association qui se rencontre çà et là d'idées hétérogènes; Morphée et l'ange Gabriel, sainte Cécile

et Vulcain éprouvent quelque surprise de se rencontrer ensemble dans le poëme des ***Moissons***.

Peut-être aussi l'auteur n'a-t-il pas réussi toujours à être familier sans trivialité ; la nuance est extrêmement délicate à saisir. Quelques coups de pinceau plus heureux feraient mieux ressortir les qualités du poëme; tout le reste est inutile dans les arts, a dit Joubert, si le beau suprême ne s'y rencontre pas.

En résumé, Mesdames et Messieurs, la Section de Littérature accorde, à ***l'unanimité***, le ***premier prix*** de cinq cents francs à l'auteur de la ***Folle*** et de ***la Vieille fille***.

Après une discussion approfondie, elle a estimé que les deux autres poëtes, dont nous venons de parler, méritaient un encouragement; elle leur accorde à chacun ***un accessit***, ***ex æquo;*** elle partage, en conséquence, entre l'auteur du ***Prisonnier sur parole***, et l'auteur du poëme des ***Moissons***, la somme de trois cents francs destinée au second prix.

JULES VUY.

A la suite de ce rapport, les plis cachetés ont été ouverts publiquement par Monsieur le Président de l'Institut.

Premier prix : Mademoiselle Berthe VADIER, campagne Lordet, à la Servette (canton de Genève).

Accessits : Monsieur Philippe GODET, étudiant en droit, à Neuchâtel.

Mademoiselle Julie ANNEVELLE, à Saint-Georges, près Lancy, (canton de Genève).

LA VIEILLE FILLE

Enfants qui chuchotez derrière la charmille,
Je sais bien le sujet qui vous fait discourir.
Votre groupe moqueur dit tout bas : « Vieille fille ! »
Il est vrai, c'est mon nom, je n'en veux pas rougir.

Oui, mes cheveux sont gris, oui, mon front a des rides,
Et je n'ai point au doigt la bague d'un époux.
Mes printemps ont fleuri, pour se faner rapides,
Car je fus jeune, enfants, et belle comme vous.

Vous vous en étonnez, et toi surtout, Clémence.
L'hiver semble à seize ans ne devoir point venir.
Folle ! — hier ta beauté n'était qu'une espérance,
Elle ne sera plus demain qu'un souvenir.

Si vous saviez combien cette fraîche couronne
Que l'on porte à votre âge avec tant de fierté,
S'effeuille promptement au souffle de l'automne,
Vous n'oseriez plus guère en tirer vanité !

Si vous saviez combien, sur un beau front d'albâtre,
Est vite un premier pli suivi d'un autre pli !
Comme rapidement le sourire folâtre,
Abandonne à jamais un visage pâli !

Comme au gîvre des ans, plus vite encor s'argente
Chevelure de jais et chevelure d'or !
Comme fléchit bientôt une taille élégante,
Sous le faix des chagrins que prodigue le sort !

Oui, la jeunesse est courte et les rides jalouses
S'imprimeront trop tôt sur vos aimables traits.
Mais vous, en vieillissant, si vous êtes épouses,
De vos charmes perdus n'aurez pas de regrets.

L'épouse peut vieillir; la mère qu'on adore,
Sans effroi, de ses jours voit arriver le soir ;
Car ses yeux attendris retrouvent son aurore
Aux fronts de ses enfants, comme en un doux miroir.

Epouse ! mère ! Au temps où la jeunesse rêve,
Combien de fois ces mots firent battre mon cœur !
Car alors j'espérais, crédule fille d'Eve,
De ces devoirs chéris connaître la douceur.

Le monde me riait au jour que j'y pris place.
Le présent, l'avenir m'offraient de gais tableaux ;

Et de mes dix-huit ans, la fraîcheur et la grâce
Attiraient à mes pieds bien des jeunes rivaux.

De leur groupe flatteur dans les fêtes suivie,
Pourtant un vague effroi me venait alarmer.
A qui d'entre eux, pensais-je, à qui donner ma vie ?
Qui saura me comprendre et qui saura m'aimer ?

Quand leur empressement m'attendait au passage,
Je ne sais quel instinct m'avertissait tout bas,
Que ma seule beauté me valait cet hommage,
Que pour mes soupirants mon cœur ne comptait pas.

Ils dirent tour-à-tour : « Belle enfant, sois ma femme,
Et sur tous tes sentiers je semerai des fleurs ! »
Nul ne dit : « Prends mon âme et donne-moi ton âme ! »
Nul ne dit : « Confondons notre joie et nos pleurs ! »

Et moi qui n'étais pas au nombre de ces folles,
Que charme un cachemire ou bien quelques bijoux,
Et qui vont prononcer comme vaines paroles,
D'un amour éternel, le serment grave et doux ;

Moi qui voulais aimer d'ineffable tendresse ;
Moi qui voulais donner le cœur avec la main ;
De ce cœur méconnu, j'ai caché la richesse,
Et craintive, j'ai fui la chaîne de l'hymen.

Car où trouver une âme et sincère et profonde?
J'avais à la chercher employé plus d'un jour.
La recherche était vaine, et sachant mieux le monde,
Je me suis résignée à vivre sans amour.

Je me suis résignée, et seule, toujours seule,
D'une vie assez rude ai gravi les sentiers.
Combien de fois j'ai vu, (presqu'autant qu'une aïeule)
Octobre de retour jaunir les églantiers!

La solitude est lourde à l'âme désolée.
Je ne m'en cache pas, j'ai bien souvent pleuré,
Et voyant sans bonheur ma jeunesse écoulée,
J'ai poussé vers le ciel un cri désespéré.

La bonté du Seigneur a calmé ce délire;
Le devoir et la foi restèrent triomphants:
Du printemps de mes jours, je repris le sourire
Pour ne pas attrister le regard des enfants.

Car j'adorais cet âge, où l'esprit qui s'éveille
Avide de savoir interroge toujours;
Où le plus simple objet paraît une merveille,
Car la main d'une fée en dore les contours.

Vous vous en souvenez, Laure, Hélène, Clémence;
Autour de mon fauteuil, vous preniez vos ébats;

De vos chagrins bien courts, j'avais la confidence,
De vos rires bien longs, j'accueillais les éclats.

Et comme vous aimiez mes récits fantastiques!
Les nains et les géants, et les preux chevaliers,
Et les spectres vengeurs, et les châteaux gothiques,
Et les sombres forêts, et les méchants sorciers!

Près de l'âtre fumeux, dans mon humble demeure,
Votre groupe charmant se venant rassembler,
Disait : « Encor! encor! » sans nul souci de l'heure,
Demandant à grands cris le plaisir de trembler.

Et déjà dans ce temps, pâle était mon visage,
J'étais déjà ridée et vous plaisais ainsi.
De votre amie alors que vous importait l'âge?
Elle vous aimait tant que vous l'aimiez aussi.

Mais vous ne raillez plus; mon reproche vous peine:
Laure, ton front rougit et s'incline songeur;
Tu soupires, Clémence, et dans tes yeux, Hélène,
Une larme a brillé, qui rafraîchit mon cœur.

Cessez de vous troubler, fillettes, je pardonne.
Si l'enfance est cruelle, elle n'y songe pas;
C'est le seul réfléchir qui la peut rendre bonne.
Allons, ne pleurez plus et venez dans mes bras.

Mais, songez-y, l'amour est une grande chose.
Oui, plutôt que le cœur fasse un vulgaire choix,
Mieux vaut laisser passer, enfants, la saison rose,
Bien que ses doux rayons ne brillent qu'une fois.

Pour celle qui vit seule, ayez une prière.
Du lot qu'elle a choisi, loin de faire mépris,
Dites-vous : « Cette femme avait une âme fière,
Qui savait sa valeur et s'est mise à haut prix. »

BERTHE VADIER.



LE PRISONNIER SUR PAROLE

Le serment d'un Français
Doit l'emporter sur l'amour de la France.

Prussiens, permettez-moi d'expliquer mon parjure.
Ce que je vous dirai, c'est la vérité pure
Je ne veux pas chercher à fléchir mon vainqueur,
Car j'ai bien mérité douze balles au cœur.

Quand par vous je fus fait prisonnier, que l'armée
Française fut détruite et par vous décimée,
A Wœrth, où Mac-Mahon pleura comme un héros...
Alors on me donna le choix entre deux maux.
Morne et triste, je fis une promesse folle,
Et comme vous savez, je donnai ma parole
De ne plus prendre ici les armes contre vous.

On me laissa partir et je revins chez nous.

Ah ! maudit soit le jour où j'ai revu ma mère
Et mon père et mes sœurs, le hameau, la rivière,
Le jardin d'autrefois et notre vieille tour...

Et tout ce que j'aimais!... Ah! maudit soit ce jour!
Je dis la vérité, Messieurs, je le répète.
Quand je vis tout cela, comme une voix secrète
S'éleva dans mon cœur et me dit doucement:
« Que fais-tu donc ici, lorsque ton régiment
« Se bat peut-être à Metz pour sauver la patrie?
« C'est pour les tiens, pour toi, qu'ils vont donner leur vie,
« Ces compagnons de camp... et tu n'y seras pas,
« Pour partager l'honneur de ce noble trépas!

Mais moi, pensant alors à mon serment funeste,
Je disais à la voix: « Je suis Français, je reste! »
Et la voix reprenait: » Que fait un serment,
« Un mot qui de ta lèvre échappa seulement?
« Tu n'étais plus à toi, quand tu dis: « je le jure! »
« Si ta bouche l'a dit, ton âme en resta pure.
« Et la puissante voix de la France en danger
« Vaut mieux que ce serment prêté sans y songer;
« Viens! »

Je restais muet. La maison, le village,
Tout cela m'ennuyait et je pleurais de rage.
Voyez, je détestais mon grade et mes galons,
Et je vécus huit jours qui me semblèrent longs
Comme un siècle.

Surtout à l'heure où la famille

Le soir se réunit autour du feu qui brille,
Quand on parlait de guerre et que dans les journaux
Nous lisions chaque jour quelques malheurs nouveaux,
Je me désespérais, sentant mon impuissance
A venir au secours de notre pauvre France.

Et les miens me semblaient plus froids... et dans leurs yeux
Je croyais voir toujours quelque reproche affreux !....

« Que fais-tu donc ici ? » Reprenait plus pressante
La voix qui harcelait ma vertu chancelante...
Et la nuit je rêvais de combats, de blessés
Français, toujours battus, n'étant jamais assez.
Je voyais mes amis qui me traitaient de lâche,
Qui me montraient au doigt comme on montre une tache,
Et disaient en riant : « La gloire lui fait peur ! »
Oh ! voyez ! Tout cela me faisait mal au cœur !

Mais, une nuit, cela devint intolérable.
Je me levai. J'étais comme fou. Mais, que diable !
Pourquoi faire un serment qu'on ne peut pas tenir ?

Et je me dis soudain : « J'aime mieux en finir ! »
Je me levai sans bruit. La nuit était sereine.
Tout était endormi. Seule, notre fontaine
Jasait, là, dans la cour, ses vieux airs d'autrefois...
A tout je dis adieu pour la dernière fois...

A tout..... Je me gardai de réveiller ma mère,
Toutes ces pauvres gens!...

Le long de la rivière,
Je m'esquivai, fuyant comme un vrai scélérat
Que je suis.

Je revis l'armée et le combat.
Je me battis encore avec bien plus de rage...
Mais, au fond, j'étais près de perdre le courage.

Quand tambour et canon, tout grondait à la fois,
« Parjure! » me criait une nouvelle voix.
Elle avait raison, elle, et moi je fus un traître!

Et maintenant, Messieurs, qu'on va me fusiller,
Faites vite, de grâce, et daignez reconnaître
Qu'un Français sait du moins mourir sans sourciller!

Neuchatel, 27 Octobre 1870.

Ph. Godet.



LES MOISSONS

Prologue.

« L'année est avancée, et je voudrais voir les blés,
Déjà dans notre grange en tas amoncelés. »
Ainsi parlait un jour Blandin, fermier honnête,
Laborieux, actif et de plus bonne tête,
Comme il considérait ses beaux champs tout dorés,
Par la brise du soir légèrement moirés.
« Aussi, » poursuivit-il, « prenons notre courage,
Et qu'à l'aube, demain, chacun soit à l'ouvrage !
La moisson ira bien : Voyez, le temps est beau,
Et, de dix jours au moins, nous n'aurons pas de l'eau. »
Sur ce, maître, ouvriers, et maîtresse et servante,
Ignorant d'un repas la recherche savante,
S'en vont prendre chacun leur soupe dans un pot,
Et, sous un arbre, au frais, en riant d'un bon mot,
Mangent d'un appétit qui pourrait faire envie
A maint gourmet blasé sur les biens de la vie.
Mais il ne s'agit pas ce jour-là de causer,
Car il faut de bonne heure aller se reposer,

Afin qu'au premier chant de la vive alouette
L'ouvrier le plus fat ait fini sa toilette.
Ils se lèvent donc tous de leur siége de bois,
Se disant bonne nuit (*bona net* en patois),
Puis entrent dans la grange où le cher dieu Morphée
Règne tout aussi bien qu'en un palais de fée,
Tandis que le fermier, ce favori du sort,
Sur un bon matelas dans sa chambre s'endort.

Le Matin.

De la nuit, le matin va soulever le voile.
Dans le ciel cependant, luit encore une étoile,
Et nul bruit dans les champs, ou dans les bois épais,
Ne vient encore troubler cette ineffable paix,
Que respire en tous lieux la nature endormie.
Or, l'étoile pâlit, et l'aube, ô nuit amie!
Te dit en rougissant, que l'heure va sonner,
(Tout ce qui t'aime, hélas! s'est senti frissonner),
Où le soleil jaloux, ce maître de la terre,
Fera fuir avec toi d'ici-bas le mystère.
L'horizon se colore en effet au levant,
Et sur les champs, on sent passer un léger vent,
Héraut silencieux de l'astre magnifique
Dont va recommencer le règne pacifique.
L'oiseau s'en est ému : son sommeil est fini.

L'hirondelle d'abord s'élance de son nid ;
Elle est fort affairée et toujours la première
A crier : « levez-vous, j'annonce la lumière! »
A la ferme elle sert de réveille-matin.
Les vaches ont mugi ; le fidèle mâtin
Se secoue et s'étire, et ne veut point paraître
Endormi, quand viendra sa maîtresse ou son maître.
La grange s'est ouverte, on en sort en bâillant
(Seul, l'enfant ou l'oiseau s'éveille en babillant).
Mais sous la grande pompe à son tour chacun passe,
Et cette eau bienfaisante en un clin d'œil efface
Les dernières langueurs que laisse le sommeil.
« Allons, enfants, partons! » c'est avant le soleil
Qu'il fait bon travailler. D'une voix animée,
Ainsi parlait Blandin, et, comme un chef d'armée,
Portant au lieu de glaive une faux dans sa main,
Il passe devant tous, leur montrant le chemin.

Les Champs.

Ils y sont arrivés à ce champ de bataille,
Où l'homme doit marcher en se courbant la taille,
Alors même qu'il vient, en modeste vainqueur,
Y recueillir le prix d'un patient labeur.
Les épis rayonnants sont baignés de rosée.

Ah! gare, épis! tremblez! La faux bien aiguisée
Trace déjà son arc au milieu de vos rangs,
Et vous abattra tous des petits aux plus grands.
Mais soyez sans regrets : pleine est votre carrière,
Vous êtes lourds et mûrs, et votre vie entière
N'avait d'unique but que ce dernier moment.
L'homme doit comme vous, lui du moins librement,
Pour autrui se donner, et c'est, je vous assure,
Plus aisé de mourir d'une seule blessure,
Que de verser un peu de son sang tous les jours,
Ainsi qu'il doit le faire, hélas ! presque toujours.

La Fermière.

Tandis qu'en les guérêts on fauche avec courage,
La fermière, au logis, n'a pas un moindre ouvrage.
Personne pour l'aider, car pendant les travaux
De la moisson, chacun doit s'armer d'une faux,
Et suivre le patron. Par conséquent, ravie
De cette occasion de franche causerie
Avec les ouvriers, la servante est aux champs,
Et sa maîtresse doit, pour nourrir tous ses gens,
Faire double besogne.
Ah ! vous, ma belle dame,
Qu'oppresse bien souvent le poids d'une grande âme ;

Qui, dans votre boudoir, méditez tristement
Sur ce rêve d'un jour, ce rêve d'un moment,
Si fatigant parfois, qui se nomme la vie,
Ah ! rien ne guérirait votre mélancolie
Si bien que d'échanger votre sort par trop doux
Pour le destin de ceux qui travaillent pour nous.
Voyez notre fermière ! Elle est trop occupée
Pour songer un instant à la grande épopée
Dont un auteur a dit que nous ne connaissons,
Nous qui mourons sitôt après que nous naissons,
Ici-bas qu'un prologue, une courte préface.
Qui ferait le dîner, je vous prie, à sa place,
Si, par hasard, un jour, sur les pas de Reynaud, (1)
On peut-être tout seul, bien loin de son fourneau,
Son esprit s'égarait autour d'une planète
Dont elle aurait du reste une idée assez nette ?
Mais non, ne craignez pas pour elle ce danger,
Car à dix forts gaillards elle donne à manger
Quatre fois dans un jour...
Or, notre ménagère
Qui tient à son renom de bonne cuisinière,
Ce merveilleux aimant de la ferme Blandin
Pour maint bon paysan, va d'abord au jardin
Potager, pour cueillir une grande corbeille
De légumes tout frais. Une tranche vermeille

(1) Auteur de *Terre et Ciel.*

De lard à point fumé, qui, ce matin encor,
Châtoyait au plafond sous les beaux rayons d'or
Rejetés par le feu dans la grande cuisine,
Leur donne son arôme. Ah! certes la famine
S'enfuirait consternée et se mourant de peur,
Si jamais de ce plat lui parvenait l'odeur.

Le Dîner.

Onze heures vont sonner. Le refrain monotone
D'un chant de moissonneurs au loin déjà résonne.
Ce sont les ouvriers. Pour ne point couper court
La chanson commencée (une chanson d'amour
Où l'on voit Mathurin et la gente glaneuse,
Qui, parce qu'elle était et belle et vertueuse,
Eut sa chaumière un jour transformée en palais),
Tous d'un commun accord, sous le feuillage épais
De l'énorme platane, ils vont d'un air tranquille,
Et jusqu'au dernier mot, achèvent cette idylle
Que chacun se rappelle au temps de la moisson.
Puis ils posent leurs faux, entrent dans la maison
Où leur grand appétit et leur profond silence
Pendant quelques instants confirment l'excellence
Du plat dont j'ai parlé.

Sieste et Travail.

Vient ensuite un sommeil,
A ce moment du jour où l'ardeur du soleil
Oterait son courage aux moins faibles des hommes.
Qu'ils paraissent heureux, alors qu'ils font leurs sommes
Étendus sur la terre ou bien sur un banc dur,
Leur chapeau sur leurs yeux, pour tamiser l'azur
D'un beau ciel de juillet ; immobiles, sans rêve,
Passions et soucis leur laissant une trêve
Qu'a dû ratifier un travail assidu.
Dans la cour, autour d'eux, tout semble confondu
Dans le même repos. Profond est le silence ;
La plus flexible branche à peine se balance,
Toute aile est repliée, et l'eau qui coule et fuit
S'entend distinctement comme au sein de la nuit.
Seulement cette halte au cœur de la journée,
Ne dure point longtemps. La voilà terminée,
Et jusqu'à la nuit close, on ne va point cesser
De faucher, de lier en gerbe et de hisser
Le blé sur le grand char que le maître promène
Des champs à la maison, et de la grange amène
De nouveau dans les champs pour le charger encor
De plus de vingt faisceaux de ces beaux épis d'or.

Le Soir.

Le soir est revenu, premier soir d'une fête
Qui doit pendant dix jours signaler la conquête
De l'homme sur la terre où tombent ses sueurs.
D'aucun artificier les brillantes lueurs
Ne viendront l'éclairer. Seulement les étoiles,
Un croissant argenté, sans nuage, sans voiles,
Illuminent les cieux. Et, puisque, sans concerts,
Des lieux mêmes enchantés nous sembleraient déserts,
J'ai déjà laissé voir combien Sainte Cécile
Trouve en tout campagnard un élève docile.
Des chanteurs, il est vrai, rauque, inculte est la voix,
De l'art de moduler ils ignorent les lois,
Et si dans un salon je devais les entendre,
Je m'enfuirais plutôt. Mais, voyez-vous s'étendre,
L'espace devant eux, immense, illimité...
C'est là que de ces voix paraîtra la beauté.
Comme l'air adoucit les notes soutenues
De ces vieilles chansons à la ville inconnues!
Que j'aime ces refrains, si tristes et si doux,
Que je voudrais parfois les ouïr à genoux!
Leur ton, toujours mineur, et leur monotonie
Ne rappellent-ils pas du plain-chant l'harmonie?
Et quelle cathédrale aurait plus de grandeur

Que ce ciel dont mes yeux sondent la profondeur?
Qui viendra soutenir qu'ils ne sont point sensibles
Au charme de ces nuits sereines et paisibles,
Ces pauvres ouvriers qui sont vraiment bien las,
Et pourtant, à dormir, voyez, ne songent pas?
Ils préfèrent chanter, et sentent, sans nul doute,
Tout aussi bien que moi qui rêve et les écoute,
Que les cieux, et l'air pur, et leurs graves chansons,
A leur âme ont ouvert de nouveaux horizons.

L'homme mangera son pain à la sueur de son visage.

Le travail de ce monde achève l'harmonie.
Pourtant, si c'est un bien, c'est aussi, qui le nie?
Un divin châtiment ainsi que la douleur.
Il faut s'en souvenir trop souvent, par malheur.
Des vapeurs, ce matin, grises, mélancoliques,
Etendent sur le ciel des voiles métalliques.
On dirait que Vulcain, méditant un bon tour,
Ait forgé dans la nuit, pour nous surprendre au jour,
Une toiture en fer d'un chaud reflet bleuâtre,
Sous laquelle on se sent, comme un grillon dans l'âtre,
Lentement calciner. A l'ombre d'un noyer,
Sur le gazon couchée et n'ayant qu'à bayer
Aux corneilles, le temps me suffoque et m'oppresse,

Et j'ai peine à porter le poids de ma paresse.
Or, que ne souffrent point nos pauvres moissonneurs!
Ils doivent envier le destin des mineurs,
Et rêver un puits frais, comme un lieu de délice.
S'ils n'étaient pas au moins sur des champs où l'on glisse!
Mais non : la male chance a voulu qu'aujourd'hui
Le bataillon Blandin fût durement réduit
A faucher le côteau qui, par un saut rapide,
Arrive brusquement jusqu'au fleuve limpide.
Pour s'y tenir debout, il faut que sur un pied
Le corps du travailleur repose tout entier.
Et pas la moindre brise! Et la terre échauffée,
Exhale par moments une ardente bouffée,
Un souffle de volcan. Cependant, jusqu'au soir,
Il ne faut point songer à s'étendre ou s'asseoir,
Mais devancer l'orage. Aussi, pleins de vaillance,
Soutenus par le vin que d'un pot de faïence,
De temps en temps, Blandin leur verse de bon cœur,
Ils achèvent leur tâche, et trempés de sueur,
Accablés de fatigue, ils rentrent à la ferme,
Heureux qu'à leur travail la nuit ait mis un terme.

L'Orage.

Encore trois longs jours. Vainement on attend
L'orage désiré qui dans l'air est latent.

Chaque soir le soleil, dans la brume étouffante,
Achève plus ardent sa course triomphante.
C'est un globe de feu qui n'a point de rayons
Et brûle tout sur ses pas sans laisser de sillons.
Aussi de tous nos gens la voix et l'attitude
Trahissent la langueur, l'excès de lassitude ;
Même des animaux les sourds mugissements
Ressemblent maintenant à des gémissements,
Et des plantes la vie est comme suspendue...
Mais voici tout-à-coup la lumière attendue !
Une lance de flamme, un magnifique éclair,
Hurrah ! trois fois hurrah ! vient de traverser l'air !
La voix de Dieu le suit, roulement formidable
Qui s'avance vers nous, et puis, épouvantable,
Se décharge soudain avec un tel fracas,
Que dix mille mousquets ne l'égaleraient pas.
Il semble qu'à ce bruit un voile se déchire,
Et que plus librement tout l'univers respire.
On se dit : « quel bonheur ! » on le redit encor.
C'est de reconnaissance un grand et bel accord.
Et lorsque de la pluie on entend une goutte
Rejaillir sur le sol, on est là qu'on écoute,
Ainsi qu'on le ferait de l'ange Gabriel,
S'il venait nous conter des histoires du ciel.

Conclusion.

Une pluie abondante a rafraîchi la terre,
Et maintenant aux champs on ne sait plus se taire,
Le travail sans fatigue et le contentement
Avec l'heureux babil marchant de front gaîment.
Pourquoi donc, cependant, la belle Franceline,
La nièce de Blandin, est-elle si câline,
Si tendre, si dévote avec ce grand François
Qu'a rendu populaire une puissante voix?
Pourquoi donc ces parfums, présage de bombance
Que près de la cuisine on respire à l'avance?
Irons-nous donc à noce! Eh! vraiment non, l'amour
Va plutôt porter deuil, car c'est le dernier jour
De ce temps de moisson, et chacun le regrette,
Et surtout nos amants dont la douce amourette
Va brusquement finir. Quant à des airs plaintifs,
Nenni! Les doux regards et ces préparatifs
Disent mieux que des mots l'intention très claire
De s'amuser encor, de chercher à se plaire,
Et de passer ensemble au moins joyeusement
Ce dernier jour heureux, jusqu'au dernier moment.
On monte sur le char, et la plus haute gerbe
Retient avec fierté, diadème superbe!
Un sapin couronné de rubans et de fleurs

Qu'entourent en chantant nos bruyants moissonneurs.
Ainsi, nos conquérants au comble de la gloire
Rentrent dans leurs foyers sur leur char de victoire,
Et leur triomphe est pur, rien ne peut le flétrir,
Car leurs vaillants combats font vivre et non mourir!

JULIE ANNEVELLE.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE NOUVELLES

OUVERT EN 1870

par la Section de Littérature

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Mesdames et Messieurs.

Vous connaissez le caractère et les conditions de la nouvelle. Vous n'ignorez pas les transformations de ce genre de prose depuis le Moyen-Age et la Renaissance qui le virent naître, jusqu'à nos jours où un Nodier, un Xavier de Maistre, un Mérimée ont accru sa vitalité et assuré son avenir.

A ce diminutif du roman, à ce roman simplifié, il faut aussi une action, il faut des sentiments, des caractères, des situations, il faut des réalités vivantes; que ne faut-il pas, sans que tout d'abord il y paraisse! Cela étant, je ne sache pas que beaucoup de sociétés et d'institutions littéraires aient l'habitude d'ouvrir des concours analogues à celui d'aujourd'hui,

de manière à favoriser et à protéger l'individualité de chacun par une entière liberté d'invention. Il est vrai que, lorsqu'un seul et même sujet n'est pas proposé à tous, la comparaison à établir entre les concurrents devient fort délicate. Il s'agit de définir et d'apprécier des mérites divers dans des genres très-variés; de faire la part des uns et des autres avec autant d'équité que de justice; de déterminer le degré, l'espèce et l'étendue d'un certain nombre d'imaginations créatrices. Voilà de réelles difficultés. Ces difficultés s'accroissent si, par bonheur, un concours est exceptionnellement remarquable et réunit à la qualité la quantité des travaux. Or, les seize manuscrits que nous avons dû lire offrent pour la plupart de l'intérêt et révèlent des talents en germe ou déjà mûrs : il y a des pages excellentes, il en est peu qui soient d'insignifiantes bagatelles ou des nullités. De là pour le jury composé de MM. Amiel, Flammer et du rapporteur, la nécessité de procéder avec scrupule, par une lente série d'éliminations et de tenir compte, dans le classement définitif, des moindres nuances aussi bien que des différences.

A défaut de ces réductions usitées dans les arts plastiques et qui donnent en raccourci une image exacte et complète des modèles, il m'est nécessaire de recourir à l'analyse des quatre ouvrages jugés les meilleurs, en commençant par ceux du second rang.

Suivant cette progression ascendante, je dois vous entretenir d'abord de la nouvelle intitulée : *Mon Etoile*, qui a pour épigraphe ce vers de Dante : *Noi sem qui ninfe e nel cielo semo stelle.*

Un jeune clerc de notaire, Paul Delorme, a toujours eu du guignon; partout et toujours son étoile s'est interposée entre le bonheur et lui. Il a le pressentiment qu'un certain mer-

credi lui sera fatal, et ce pressentiment n'est pas faux. A peine a-t-il mis le pied dans la rue qu'un violent coup de bise lui enlève sa coiffure et que, à la suite de cette alerte, il arrive à son étude après l'heure accoutumée. Ce petit contre-temps en amènera d'autres par ricochets. Ne voilà-t-il pas que, dans la copie d'un contrat de mariage, il a glissé des vers que lui a inspirés

« ...... le plus terrible des enfants,
« Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs. »

Des vers sur la grosse d'un contrat! O horreur, bien que l'idée ne soit pas si mauvaise! N'importe; il faut qu'un si grand délit s'expie; le notaire tient bon; le clerc plie (c'est plie bagage que je veux dire...) et franchit le seuil de l'étude. Le malheureux! Il est écrit qu'en ce jour néfaste s'accumuleront sur sa tête toutes les grandes et petites misères de la vie: il se croyait aimé, et il est trompé dans ses sentiments les plus tendres; il se croyait bientôt illustre, et un éditeur parisien lui renvoie sèchement son manuscrit, parce qu'il n'est pas célèbre. « Chapeau, place, promise, espérances de gloire et de fortune, il a tout perdu. » C'en est fait, il n'a plus qu'une ressource: quitter ce monde, comme ce monde l'a quitté. Il s'enferme dans sa chambre et se prépare à la dernière heure, quand apparaît juste à point une bonne et vieille voisine qui a entendu des propos de désespoir à travers la cloison. Encouragé, reconforté, relevé, il consent à ajourner ses projets de suicide, serre la main de sa bienfaitrice et s'endort.

Le lendemain matin, il reconnaît qu'il fait bon vivre. On frappe à sa porte, et il se trouve face à face avec le prosaïque notaire en personne; pas si prosaïque au demeurant, puisque le congé signifié de mauvaise humeur n'était qu'une plaisanterie. Une plaisanterie! Notre jeune clerc croit rêver; mais

n'importe, il retourne allègre à l'étude. Il n'y est pas réintégré depuis deux heures, la plume tantôt perchée sur l'oreille, tantôt courant sur le papier, qu'on le charge de porter à un certain M. Bénier, demeurant à la campagne, le double d'un acte de vente. Pour un rêveur, la campagne a des enchantements, même en hiver et, pour un poète, M. Benier a du charme en toute saison ; car il est poète et journaliste, connu, aimé, admiré de tous, le spirituel vieillard.

Après s'être acquitté de son message, Paul Delorme n'a pas de difficulté à reconnaître le bon avocat de sa cause auprès de Me Burot : c'est M. Bénier qui a lu ses vers sur la bise, M. Bénier qui lui fait raconter son histoire, M. Bénier qui lui demande un feuilleton pour le journal dont il est le directeur, M. Bénier qui, délicatement, lui glisse par avance un billet de cent francs. « Allez, mon enfant, faites deux parts de votre temps, la plus large pour vos copies; l'autre, le loisir, pour la gaie science, comme on disait jadis. Venez me voir toutes les fois que vous voudrez ; c'est un ami qui vous invite. « Et Paul Delorme, le cœur plein de reconnaissance, de s'écrier intérieurement : « Mon étoile, tu m'as tout enlevé hier, mais tu me rends tout aujourd'hui. »

Dix ans se sont écoulés depuis l'heure où Paul Delorme est devenu l'un des collaborateurs du journal l'*Ephémère*. Comme il a suivi les conseils de son judicieux Mentor, il a pu abandonner la Bazoche et son grenier. De quoi se plaindrait-il ? Il travaille selon ses goûts, il réussit, et la bonne femme qui prit soin de son enfance a le gouvernement de son petit ménage. Il ne lui manque rien, sinon que la fille de M. Bénier s'est mariée par inclination et qu'il est encore célibataire. A trente ans célibataire ! Sa brave Nanon, qui l'a toujours été, célibataire, ne se gêne pas pour le gourmander à ce sujet. Cependant une entorse, bien ou mal à propos survenue —

l'avenir le prouvera — le cloue sur sa chaise et sur ses livres, sans l'empêcher de tourner de fréquents regards du côté d'une fenêtre du voisinage. La blanche main qui pose du mouron sur une cage le préoccupe autant, si ce n'est davantage, que les souvenirs du passé comparés aux impressions du présent.

Sur ce dernier chapitre, il n'est avare ni d'aperçus ni de descriptions. Soit que, moraliste, il prenne plaisir à opposer les vieillards aux enfants ; soit qu'il se plaigne, à la façon des artistes, de l'imagination « cette pensionnaire avec laquelle on n'est jamais sûr de rien ; » soit qu'il fasse en humoriste le tour de sa chambre, sans se laisser effrayer par l'ombre de Xavier de Maistre ; toujours est-il que la *folle du logis* ne porte pas préjudice à sa faculté d'observation. Ecloppé de corps, il ne l'est pas d'intelligence ; les moindres objets prennent du relief à ses yeux « car que faire en un gite à moins que l'on ne songe? » Il n'est pas jusqu'à son ameublement qui ne l'inspire; l'histoire de France se ramènerait aisément pour lui à l'histoire des siéges et fauteuils. Par exemple : « Il me dit un million de choses, ce « fauteuil Louis XVI : la tapisserie d'abord. On a représenté « deux fables : la colombe et la fourmi sur le dossier ; sur le sié- « ge, le renard et la cigogne. L'antithèse est heureuse; l'aide « et la charité ; l'égoïsme et la ruse ; comme dans la vie, où le « bien et le mal sont à peu près en égale proportion.—La bro- « deuse qui a choisi ces deux sujets devait être savante et un « peu philosophe, comme c'était la mode d'alors. Pour faire « ces points soyeux, si égaux, si petits, il fallait posséder l'a- « dresse d'une fée et avoir de bien jolis doigts, minces, blancs, « roses, des doigts spirituels enfin. Je me la représente si « bien, cette jolie personne, inclinée sur son métier à broder. « Elle porte une robe de soie dont la nuance indécise flotte « entre le rose et le lilas ; un fichu de gaze élégamment ajusté « couvre ses blanches épaules. La poudre m'empêche de voir

« la couleur de ses cheveux, mais à en juger par ses grands
« yeux noirs, ils doivent être bruns. Son visage est tout pe-
« tit, ses traits sont mignons, mais son front rêveur est mar-
« qué d'une ride légère, une de ces rides creusées au cœur
« avant de paraître sur le visage et qui ne s'effacent pas même
« au souffle du bonheur. Elle a souffert, cela se voit; quel est
« son mal? Est-ce un cœur brisé? Est-ce un cœur vide ? Tous
« les deux peut-être. Mais elle se résigne et elle brode... Si
« j'avais vécu de son temps? »

Mais Paul Delorme est de son siècle. Ces évocations du temps jadis n'effacent pas l'image de sa voisine, laborieuse, digne, modeste, charmante jeune fille, de sa voisine que Nanon ne perd pas une occasion de louer. Sous la double influence de ces éloges et de sa solitude forcée, son imagination s'exalte, son cœur se prend, son cœur est pris. Il tourne une jolie demande en mariage et attend avec anxiété la réponse. Réponse évasive plutôt que négative, mais dont il s'affligerait, sans la visite de son protecteur et ami. C'est le ciel qui l'envoie, ce cher M. Bénier; c'est lui qui, négociateur habile, triomphera des scrupules de la jeune fille avec l'assurance qu'en gagnant Paul elle ne perdra pas sa mère. Ainsi de filante qu'elle était d'abord, l'étoile de Paul finira par être fixe.

« Mon pied va bien, n'est-ce pas, Docteur? — Pas mal,
« pas mal, vous pourrez sortir demain, mais prenez garde
« de ne pas le fatiguer. — Merci, cher M. Minor; vous savez
« que je me marie; je vous invite à mes noces, et vous aussi
« lecteurs. — A présent que j'épouse Hélène, je puis bien
« vous dire que c'est en courant trop vite vers la fenê-
« tre pour la voir que je me suis fait cette entorse. — Mon
« étoile, mon étoile, je t'ai oubliée pendant longtemps; sois
« bénie! ou plutôt sois béni Celui qui sème les étoiles dans la
« voûte immense des cieux! »

Ai-je réussi, Messieurs, à vous donner quelque idée de cette nouvelle humoristique de ton, familière d'allures, aux tours vifs et alertes, assaisonnée de mots piquants et de traits ingénieux? Malgré de réelles inégalités de goût et des détails inutiles, *Mon Etoile* est d'un auteur qui, sans avoir encore le fini de la maturité, promet beaucoup. Peut-être tiendra-t-il ses promesses de différentes manières; car il connaît l'art du dialogue, il a la verve de sa fantaisie et il aurait vite le mordant du refrain. Il est vrai qu'il est relativement aisé de se prendre pour point de départ et pour centre, tandis qu'il est infiniment plus difficile de trouver une intrigue et de s'effacer derrière des personnages divers.

S'il y a l'observation de soi-même dans *Mon Etoile*, il y a l'observation des hommes et de l'homme, du monde et de la vie, dans le *Maître d'Ecole*. Quelle œuvre attrayante! « *Nardi parvus onyx* » Il ne faudrait pas beaucoup d'art et de travail pour la rendre presque irréprochable.

Dans l'une des meilleures pensions de Clarens, qui en compte d'excellentes, une dame appelée à visiter un enfant du voisinage aborde, pour compléter ses renseignements, le magister dont le bambin fréquente l'école. Singulier magister : homme jeune encore, mais grave, aux manières distinguées, à la figure fine et expressive, parlant le français avec une rare pureté. Ses théories en éducation sont d'un sage. L'ambition qu'il a n'est point « avec ses écoliers de leur enseigner le plus possible dans un temps limité, mais de donner à leur esprit une bonne impulsion qu'il conservera toute la vie. Avec ce seul principe, par exemple, faire le mieux possible la moindre chose, un homme ne peut rester médiocre. » Et encore : « En éducation, il ne faut pas songer uniquement à la vie sociale. Il faut préserver la vie intérieure de l'homme, lui apprendre à vivre seul, retiré dans le sanctuaire de son âme

et à s'y trouver heureux. Le recueillement, n'est-ce pas le secret de doubler ses forces ? »

De tels discours étant singulièrement propres à exciter la curiosité féminine toujours excitable, Mlle Méran, la maîtresse de la pension de Clarens, fait àsa pensionnaire qui l'en prie, le récit des aventures du maître d'école.

Léonard d'Esternay, autrefois avocat distingué à Lyon, descendit un jour chez Mlle Méran, qui avait été une excellente amie de sa mère. Il aurait goûté le repos le plus complet, en présence d'une incomparable nature, sans l'arrivée à Clarens d'une famille californienne composée de la mère, de deux petits garçons et d'une ravissante jeune fille de vingt ans. N'ayant rien à faire qu'à se promener et à rêver, Léonard, dont l'intelligence d'élite voulait être occupée, consentit à enseigner le français deux heures par jour à la belle américaine. Tâche délicate pourtant que celle d'instruire une Héloïse du Nouveau Monde, sans devenir un Saint-Preux de l'Ancien. Mais après la première leçon, Léonard, que le genre de tristesse de Mlle Elton avait frappé d'abord, en découvrit la cause : la persuasion de cette beauté du pays des *placers* était que tout se fait pour de l'argent, et cette persuasion la rendait mélancolique. « C'est une déesse qui se console de vivre dans un triste « monde en faisant un peu de bien à tout ce qui l'approche. » Peu à peu les leçons de M. d'Esternay, son caractère, ses croyances, ses idées, son exemple, son atmosphère poétique, son génie littéraire agirent au point qu'il devint pour l'étrangère une sorte de révélation.

Avec le printemps et ses métamorphoses, cette *révélation* s'accentua. Sous prétexte de lire au livre de la science, le professeur et l'élève firent à Glyon une course qui inspira de vagues inquiétudes à Mlle Méran. Il ne fallut rien moins que la présence d'un certain M. Thomas Godfrey, de San-Fran-

cisco, de « *l'amoureux de Mary* » comme disaient les deux garçons, pour calmer les appréhensions de la vigilante demoiselle. Pendant trois jours qu'il habita Clarens, M. Godfrey n'épargna ni les attentions somptueuses, ni les élégantes surprises à Mlle Elton, laquelle voulut répondre à tant de prévenances par une petite fête littéraire, projetée depuis longtemps du reste avec son maître de littérature. Il s'agissait de représenter quelques scènes du *Misanthrope*. Si Léonard, qui était un acteur consommé, put passer pour un véritable Alceste, Miss Mary, loin d'être Célimène, ne craignit pas de se montrer elle-même et de laisser voir le fond de son cœur. La jalousie légèrement éveillée de M. Godfrey, en lui faisant tout deviner, n'alla pas jusqu'à détruire la conviction de sa supériorité, encore moins jusqu'à le faire douter de ses droits à la main de la jeune fille. M. d'Esternay pouvait être un bon comédien; il ne serait jamais un californien.

Le riche prétendant éloigné, les deux jeunes gens que la reconnaissance sans doute avait conduits au *Bosquet de Julie* répétèrent une autre scène que celle du *Misanthrope* et, mêlant la bienfaisance à la littérature, le bon au beau, composèrent cet éternel poëme de l'amour que l'âme ne chante qu'une fois. Mme Elton fermait les yeux et les oreilles et eût pensé faire trop d'honneur à ce caprice en lui montrant de l'opposition. Le moment du départ pour l'Amérique approchait d'ailleurs. Adieux pénibles, mais adoucis par la perspective d'un retour assuré au bout de deux ans.

Tandis que la famille Elton reprenait ses habitudes à San-Francisco, Léonard d'Esternay plaidait avec éclat au barreau de Lyon et nourrissait un robuste espoir entretenu par les lettres de sa fiancée. Cette correspondance ayant dû cesser au bout de quelques mois, par déférence aux désirs des parents américains, Léonard comprit et accepta la mesure, sans se

douter d'un malheur. N'avait-il pas pour lui l'avenir? Ah! certes, il pouvait avec confiance embellir de mille riens charmants la demeure qu'il préparait à Mary. Sur ces entrefaites, de l'autre côté de l'Océan, un indiscret voyageur, ami des Elton, parle tout à coup, en plein salon, de ce M. d'Esternay qu'il a vu en Suisse et qu'il a été tout étonné de reconnaître et d'applaudir à Paris, au théâtre du Gymnase. La nouvelle est incroyable, inouïe, impossible. On la vérifiera. Le banquier parisien, consulté par M. Elton, s'empresse de confirmer le fait avec d'autant plus de détails et de perfides commentaires, qu'il a perdu un procès contre Léonard. Hélas! Le fond du récit n'était pas faux. Appelé par ses affaires à Paris, M. d'Esternay avait consenti à déployer « deux ou trois fois son talent dramatique au Gymnase, afin de juger par expérience d'une carrière qu'il avait quelquefois enviée. »

On peut croire ce qui s'en suivit entre *elle* et *lui*. Elle épousa le fastueux Thomas Godfrey. Seulement son cœur, « ce repli « de l'âme qui contient la passion et qui, dans bien des vies « ne s'ouvre jamais, son cœur s'endormit d'un sommeil pro- « fond et ne se réveilla plus. »

Et lui? Lui, il doutait si fort de la réalité qu'il voulut s'en assurer de ses propres yeux et se rendit pour quelques heures à Paris, au Grand Hôtel, où Mr et Mme Godfrey ne l'aperçurent pas. Il n'eut point d'amertume, ne fit point d'excentricités, point de coups de tête; mais il raya le mot ***bonheur*** du vocabulaire de son existence; il ne dit pas que tout était fini pour lui, mais il sentît que cela était ainsi; il ne lui resta que la bienveillance, avec la poésie :

« Je dois regarder les heureux
« Suivant le sentier de la vie,
« La main dans la main, deux à deux
« Et n'en ressentir nulle envie. »

N'ayant d'ailleurs le courage ni de s'éloigner de Clarens tout à fait, ni d'y retourner, le brillant avocat s'établit dans un village des environs où il remplaça d'abord le maître d'école et finit par l'être à son tour. « *Elle t'aimait peut-être, mais le destin voulut qu'elle brisât ton cœur* » comme disait A. de Musset. Voilà une charmante création. L'exquise délicatesse du sentiment s'y unit à la finesse des pensées, le naturel à la grâce, l'esprit à l'âme. Combien de choses sous-entendues, légèrement indiquées, jamais soulignées lourdement ! Combien d'autres qui laissent leur empreinte et ne s'oublient pas ! Ainsi : « Le souvenir ne fait pas revivre la joie, quoi qu'en disent « les poètes; mais la souffrance passée n'est jamais qu'assou- « pie; il suffit d'une évocation pour la réveiller dans toute « son intensité. » Ainsi encore la réflexion finale : « N'y au- « rait-il pas de l'exagération à dire de [Léonard, instituteur « d'un village et père de deux orphelins, que sa vie fut man- « quée ?. Le voyant malheureux, ce mot, je l'avoue, m'est « quelquefois échappé; mais c'est à tort, car ce qui fait une « vie manquée, ce n'est point l'absence du bonheur, ce n'est « que l'absence du dévouement. »

Après cela, notre devoir est de signaler, outre de légères imperfections de diction, une regrettable lacune dans la disposition des matériaux : le tableau n'est pas tout à fait encadré. Dès que, pour écouter l'histoire, nous sommes entrés dans le salon de Mlle Méran, pourquoi ne pas nous en faire sortir ? Comment se fait-il ensuite, que, le caractère de M. d'Esternay étant donné, l'amour, ou plutôt le culte de son amour, ne l'emporte pas sur la passion de l'art théâtral ? N'y a-t-il pas là, sinon une invraisemblance (car souvent on abuse de ce mot sans le comprendre), au moins une inexplicable légèreté ou une surprenante inconstance morale ?

« O jeunesse! De quel pas léger tu t'en vas, ignorant ton chemin, mais croyant toujours qu'il te conduira sur les hauteurs! » dit Mlle Méran dans le *Maître d'école*. Cette croyance a été celle aussi du héros du *Vallon des Plans*, nouvelle qui porte pour épigraphe ces mots de Châteaubriand : *Le vrai bonheur coûte peu ; s'il est cher, il n'est pas d'une bonne espèce.* » La vie alpestre et la vie de famille ont inspiré ensemble ces pages, pures comme le cœur d'un juste et fraîches comme l'azur du Léman. Que l'auteur aime la montagne en ascensionniste, membre du Club alpin, je l'ignore; mais il a des habitudes contemplatives et doit bien vivre dans l'intimité de la nature: un ruisselet l'attire, un bois le ravit, un sentier l'enchante. Et cette candeur d'intuition, cet enthousiasme pour toutes choses créées, il les projette sur le foyer domestique, dont il connaît les devoirs, apprécie les douceurs, cultive les tendresses, bénit les sacrifices.

Au premier plan du tableau, un jeune homme, timide et modeste, perdu dans la science, absorbé par l'étude et se tenant presque pour vieux à trente ans, se trouve en villégiature dans le canton de Vaud, avec une excellente grand'mère et ses trois petites filles. En été, à la table d'une pension, impossible, à moins d'être un misanthrope, de rester bouche close. Par là s'explique, en partie du moins, la prompte sympathie qui s'établit entre la dame âgée et le jeune savant. Ce sont deux natures faites pour se convenir et se comprendre. Quand l'un se plaît à raconter ses promenades matinales, l'autre, impotente et infirme, lui répond dans le langage d'une âme pensive et expansive. L'espèce de magnétique fascination que l'aimable personne exerce sur son interlocuteur engage même ce dernier à montrer quelque hardiesse et à sortir de sa réserve habituelle. Hardiesse modérée assurément, puisqu'il s'agit d'une course à laquelle seront invitées les trois petites filles de

Mme de B***, Mlle Hélène et les deux petites sœurs dont elle s'est constituée l'institutrice. C'est la grâce et la dignité en personne, c'est aussi la raison et la vertu mêmes que Mlle Hélène, dont le grand mot, en éducation, n'est pas dominer, mais aimer. Le jeune ami de la grand'mère, M. de P*** « trop difficile en poésie pour n'avoir pas en amour un idéal élevé, » ne sera-t-il pas fasciné par une aussi rare distinction physique et morale ? Pas précisément ; car en présence même de la Vénus de Praxitèle, il aurait réfléchi à deux fois avant d'enchaîner sa liberté.

Que Mlle Hélène eût de l'attraction pour lui, cela ne faisait nul doute ; mais cette attraction tenait moins à la jeune fille qu'à son entourage. N'était-il pas devenu l'inséparable compagnon de promenade des deux petites sœurs, leur ami, leur frère, toujours prêt à leur nommer les plus jolies fleurs, à leur faire découvrir les plus jolis points de vue ? Aussi ingénieux à contenter leurs désirs qu'à prévenir leurs fantaisies, ne réussit-il pas à leur faire trouver dans une cage, au pied d'un ormeau, de petits chardonnerets à qui la mère allait donner la volée ? Au retour d'ailleurs de ses excursions champêtres, il était sûr d'être remercié par Mme de L*** du regard et de la voix, du cœur et de l'esprit ; la conversation, entremêlée de lectures, s'entamait avec familiarité, se poursuivait avec confiance. Tantôt à l'occasion d'une des plus belles pages de Gœthe, l'aïeule se laissant gagner par les souvenirs, parlait, les larmes aux yeux, de sa fille morte ; tantôt elle racontait sa vie, sa sérieuse enfance et réveillait ainsi des échos dans l'âme de celui qui l'écoutait. Cela ne contribuait pas peu à créer des affinités chaque jour plus profondes. Sachant combien son affable amie aimait la grande nature, dont elle était privée, le jeune homme conçut et réalisa le projet de la faire transporter, dans un solide fauteuil sur les hauts

monts. Quelle gaieté douce, pendant cette journée, que d'abandon, que de choses à admirer ! Jugez plutôt :

« Le sapin élève sa sombre pyramide au-dessus d'arbres d'un vert plus tendre, érables, mélèzes, que nuancent de teintes brillantes le soleil du matin. Sous leur ombre le torrent glisse et murmure. De petites sources, par intervalles, viennent le grossir; des blocs détachés de la montagne essaient vainement de l'arrêter dans son cours. Il les inonde de son écume et s'enfuit joyeux. D'où vient-il? On se le demande; l'imagination s'envole sur ces hauteurs. Elle remonte vers les âpres sommets, d'où, filet argenté d'abord, puis cascade légère, de rocs en rocs, de colline en colline, il arrive enfin jusqu'à nous, le flot fantasque et charmant. Ce qu'il a vu dans ces solitudes où, près du ciel, sur la glace brillante, bondit le chamois agile, où le grand aigle se repose, va-t-il nous le dire ? Non ! le torrent suit son cours ; il égaie, vivifie, inonde ses rives ; il gronde, il murmure ; mais des lieux mystérieux qui l'ont vu naître, il gardera toujours le secret. »

Quand vint la mi-été aux chalets d'Anzeindaz, M. Edgar, les trois sœurs et deux autres pensionnaires des Plans, un Hollandais et un Américain se proposèrent d'assister à cette fête qui réunissait en grand nombre les villageois de la contrée. On y alla, on but et on mangea à ciel ouvert, on jouit des simples plaisirs et d'un bal dans la grange, on ne se lassa pas de louer les sites alpestres. Un orage même survint, qui changea l'idylle en drame, en sorte qu'il fallut dormir sur le foin, au risque d'inquiéter la grand'mère demeurée ce jour-là dans la vallée. Mais tout est bien qui finit bien, et la mi-été d'Anzeindaz devait être le printemps de deux cœurs.

Malgré les conseils de la prudence, le sage Edgar en était venu, sans le savoir, à vouer à M[lle] Hélène une partie de l'attachement qu'il avait eu d'abord pour ses alentours. Un

homme de quarante ans, le Hollandais de la pension, lui ouvrit brusquement les yeux. « Vous aimez Mlle Hélène, et ces dames vont bientôt quitter les Plans; vous l'aimez, ne vous en cachez pas; demandez sa main, épousez-là; dépêchez-vous. Sinon, gare; malgré mon âge, je lui offre mon nom et ma fortune! » M. de P*** n'hésita plus. Au milieu des préparatifs du prochain départ, comme on parlait de re grets: « Et vous? » dit-il à Mlle Hélène en lui tendant la main. Ce fut la grand'mère qui se chargea de la réponse, et l'Alpe vit des heureux.

Tel est le canevas de cette nouvelle très-simple, conduite sans bruit et sans fracas, moins saisissante au premier moment qu'au second, mais qui enveloppe le lecteur d'un charme doux et continu pour l'enlacer finalement. Quelques superfluités dans le genre des romans anglais et de rares incorrections qu'il serait aisé de faire disparaître n'altèrent ni la vérité des descriptions, ni la vérité des caractères et des mœurs. A l'agrément des détails autant qu'à la vivante unité de l'œuvre, on reconnaît l'homme de goût de telle sorte, comme le disait un des juges du concours, que « le souffle de Rousseau, de Bernardin de St-Pierre et de Châteaubriand, passe à travers cette nouvelle qui est d'un style savamment travaillé. »

Voici maintenant, Messieurs, le dernier ouvrage sur lequel je désire attirer toute votre attention; il en vaut la peine et offre au surplus un frappant contraste de ton et de sujet avec les précédentes pièces du concours. L'auteur d'*Une campagne* a eu ses raisons pour nous rappeler ce fragment d'un hexamétre virgilien : « *Bella, horrida bella.* » Il s'agit en effet d'une guerre, de la guerre de Bohême en 1866. Le soldat dont nous avons lu le journal était régisseur d'une grande propriété en Allemagne, quand il dut quitter à l'improviste sa jeune femme, sa vieille mère, ses affections, ses travaux. Abandonner les

êtres et les lieux aimés lui déchire le cœur et, au dernier regard jeté sur l'allée des tilleuls, sur la porte de l'église et les tombes rustiques, il ne serait pas loin de faiblir, si le devoir ne parlait aussi haut en lui que l'entraînement de l'exemple. « Il y a dans ces heures où le clairon des batailles fait entendre tout à coup ses notes rauques et funèbres, une contagion de fièvre guerrière qui se répand de proche en proche. « C'est comme un tourbillon impétueux qui vous enveloppe et « vous fait perdre terre; on se laisse entraîner par ce souffle « puissant qui vous arrache au bonheur du foyer domestique, « aux paisibles travaux, aux espérances dorées. Emporte-« nous, vent d'orage, emporte-nous à la gloire et à la mort, « et fais-nous disparaître comme des pailles légères dans les « espaces infinis! »

Il a disparu, il est parti, le soldat; il a rejoint son bataillon, pour entrer avec le premier corps de l'armée prussienne en Saxe. Nous le voyons bivouaquant à la belle étoile sur la lisière d'un champ de blé, tandis qu'à une portée de fusil, brillent les feux d'un village adossé à un coteau; la poésie du soir, le lieu, l'heure, l'approche de la mort peut-être, tout concourt à élever l'âme d'un groupe de soldats, dont fait partie Fritz Muller. Ils entonnent un chant religieux, dont la solennelle mélodie va se perdre au loin, pour se demander ensuite par quels motifs on a bien pu leur faire prendre le sac et le fusil. Quelques jours plus tard, la même conversation se renoue, après les fatigues de la journée, et ce qui n'était en apparence qu'une pure affaire de curiosité devient pour Fritz Muller une question de conscience. C'est toujours Muller qui la pose, cette question, et qui la voudrait résoudre; il n'aime pas la guerre, ce soldat.

Ce n'était pourtant pas d'argumenter qu'alors il s'agissait. Le corps d'armée se rapprochait du théâtre de l'action. Vous

rappellerai-je les préparatifs du combat, les marches, les contre-marches, les aventures de route, les haltes, le bruit lointain des premières escarmouches, l'occupation des hameaux, les arbres coupés, les ponts détruits, les rivières franchies, et par-dessus tout cette indéfinissable émotion que produit dans les plus fortes âmes l'attente de l'inconnu? Décrirai-je, à l'heure de l'attaque, la canonnade qui roule, dans un sanglant brouillard de feu et de fumée, les boulets qui sifflent et se croisent, les rangs qui s'ouvrent et se ferment, ce pêle-mêle de vivants et de blessés, de membres tordus et de chevaux râlants, de cadavres et d'affûts brisés, enfin « ce tumulte de la bataille qui porte à la tête comme un breuvage enivrant? » Non, ces tristes scènes sont connues. Entrons plutôt sans retard à Podol, à la suite du héros de notre histoire.

Sa compagnie vient de s'emparer d'une tête de pont, au bord de l'Isar, quand ils aperçoivent à travers une clairière un chef ennemi sur un cheval blanc; le cavalier délibère avec un groupe d'officiers. A cette vue, les vainqueurs de Podol de s'embusquer dans un taillis. Au commandement de feu! l'homme au cheval blanc tombe touché en pleine poitrine. Pauvre colonel, lui qui assurait la retraite des siens! Il agonise; et à présent Muller, qui lui a ôté la vie par nécessité voudrait la lui rendre par amour. Le spectacle de sa première victime troublera son premier repos après la bataille, et un rêve, un rêve *dantesque*, lui montrera les ombres des morts, « descendant avant l'heure le triste sentier qui, de siècle en « siècle, voit passer sans repos les générations humaines. » Comment supporter, en se réveillant, les images de la nuit? Comment échapper à l'effroyable cauchemar qui l'oppresse? Pourra-t-il jamais de nouveau combattre? Non, jamais. Le temps presse; il s'en ouvrira à Schultze, le sergent qui peut rendre justice à son courage et à son adresse, à Schultze,

dont le cœur est bon, mais la volonté forte. Schultze, le tenant pour un peu piétiste, lui dira d'être homme et de congédier ses scrupules, avec la promesse néanmoins de parler de cette grave affaire au major.

Le lendemain on se battait à Munchengrætz, avant que le sergent eût pu rien dire à ses supérieurs. Le déserteur moral marchait toujours ; il obéissait. Mais à la journée de Gitschin, comme l'un des bataillons était engagé dans un défilé étroit, une explosion épouvantable se fit entendre ; un caisson avait sauté. Atteint aux jambes et à la poitrine, Muller tomba dans un fossé, au bord de la route. On l'emporta à l'ambulance. Il y était fort bien soigné avec l'espoir d'une assez prompte guérison, lorsqu'on vint le chercher pour le conduire auprès du major. Une espèce de conseil de guerre était assemblé. Le fusilier Fritz Muller persisterait-il dans sa demande de poser les armes et, dans ce cas, quelle peine lui serait appliquée ? Il persista. Mais sans l'opportune blessure qu'il avait reçue, sans l'attestation catégorique du docteur qui avait tout entrevu, sans le témoignage du sergent Schultze, témoin du fameux *coup de maître*, sans la bonté du major qui l'embrassa et lui serra la main, sans le farouche capitaine, sans tous ces chefs, « humains au fond même les plus rudes, » Muller n'aurait pas obtenu son congé, car, vous l'avez déjà compris, il l'obtint. « Adieu bon docteur, adieu pauvres blessés « que j'ai eu pendant deux semaines pour compagnons d'in- « fortune. Adieu, chers camarades, qui avez partagé avec « moi le pain de la douleur ; adieu forêts, collines sanglantes « de l'Isar, campagnes de Bohême, à qui je laisse l'ami de « mon enfance, terre où j'ai été battu par l'orage, mais où le « secours ne m'a jamais manqué à l'heure de la détresse, « adieu ! La main qui m'a protégé jusqu'ici me conduira et « me gardera jusqu'à la fin. »

La pensée philosophique du récit se dégage ainsi simplement des faits et s'éclaire de l'idée religieuse. L'auteur s'est placé dans deux points de vue pour envisager la guerre; le point de vue des événements naturels, des instincts, des races, de l'histoire, de l'homme tel qu'il est; et le point de vue de la responsabilité individuelle, de la souffrance, de l'humanité, de l'amour, de l'homme parfait. La dernière manière de voir prédomine : c'est la thèse. Néanmoins *Une campagne* ne saurait être assimilée ni à une discussion, ni à un traité. C'est bien là une œuvre d'art, la création d'un habile à inventer, à composer, à exprimer, d'un écrivain élégant, à la fois sculpteur et peintre, sur le talent de qui la pureté mélancolique d'un Alfred de Vigny a pu influer autant que la vigoureuse sobriété de contour d'un Mérimée.

Une page profondément humaine, nous transporte dans la demeure d'un riche Israëlite de Reichenberg, appelé à loger des soldats. L'unique enfant de la maison, une petite fille, voulant réjouir les hôtes de son père, leur apporte de petits cadeaux, même des jouets. Fritz Muller a eu pour sa part un mouton blanc avec un ruban rose. Ce présent enfantin l'a ému; il en sera touché davantage encore le jour de son départ : « Au milieu des ombres, à travers les branches des ormeaux, il me semblait voir une blanche maison, un toit bien connu, et la calme lumière d'une lampe tombant d'une fenêtre ouverte, quand je sentis tout à coup une petite main douce et caressante se glisser dans la mienne. Je me retournai et reconnus ma nouvelle amie, ma petite Rachel.

— Ecoute, dit l'enfant, grand-papa dit que tu pars cette nuit et que je ne te reverrai plus. Oh! que cela m'a fait de peine! Alors il m'a permis de te dire adieu. Mais dis, tu reviendras!

— Chère petite, Dieu le sait. Il peut me sauver de tout danger et me ramener ici.

— Je prierai Dieu pour toi tous les jours, il t'enverra un ange pour te garder comme Tobie.

— Tu sais prier, Rachel!

— Oui, maman qui est morte, priait tous les soirs avec moi. Tu reviendras, je sais. Comme je serai contente! Et tu resteras avec moi et grand-papa.

Une voix de femme appela par la fenêtre : Rachel! Rachel!

— Adieu, me dit l'enfant, en me tendant les bras. Je la serrai sur mon cœur avec émotion. Elle jeta ses mains autour de mon cou, et, appuyant sa joue contre la mienne :

— Adieu, adieu, dit-elle, je t'aime bien. N'oublie pas de revenir au moins, et de chercher le mouton blanc. »

Après ces détails, dont l'abondance peut être justifiée soit par la bonté du concours, soit par l'importance de motiver un jugement, il me reste à conclure en termes brefs.

Nouvelle dramatique, nouvelle descriptive, nouvelle psychologique, nouvelle autobiographique, voilà quatre œuvres distinguées à des titres différents. Il nous a paru de toute impossibilité de ne couronner qu'un concurrent et de nous en tenir à la seule récompense annoncée. Nous aurions aimé encore à pouvoir disposer d'une troisième palme en faveur de deux ouvrages portant les épigraphes : « *Aimons, souffrons, pleurons* » et : « *Fais ce que dois, advienne que pourra!* » Productions vraiment touchantes où, malgré la généreuse élévation des sentiments et des pensées, le talent des auteurs n'a pas échappé à quelques défauts saillants. C'est beaucoup certes d'avoir de l'âme, c'est beaucoup d'aimer le sublime et de poursuivre le plus noble idéal; mais toute œuvre littéraire a ses exigences, d'une espèce ou de l'autre, et les rapports de l'art et de la morale seront toujours d'une extrême délicatesse.

Si nos regrets à l'égard de ces deux concurrents sont sincè-

res, notre plaisir est vif d'un autre côté; puisque toutes réflexions faites, et sans avoir dépassé certaines limites financières infranchissables, le jury a pu décerner par moitié le premier prix de cinq cents francs aux auteurs d'*Une campagne* et du *Vallon des Plans* et a partagé le deuxième prix entre les auteurs du *Maître* d'*Ecole* et de *Mon Etoile.*

En présence de ces faits, me sera-t-il permis d'ajouter que la littérature d'imagination n'est pas près de dégénérer parmi nous? Et cela est un vrai bonheur : où il y a de l'imagination, il y a d'autres facultés encore. Il est souverainement désirable que le roman ne cesse point de vivre et de grandir en Suisse à côté de la poésie. La plus étroite parenté n'unit-elle pas les romanciers et les poètes? S'ils paraissent s'éloigner au point de départ de leurs créations respectives, ils se rencontrent et se rejoignent au point d'arrivée. Les uns prennent leur vol de haut, dans une région supérieure, et tentent de réaliser l'idéal; tandis que les autres, plus en rapport avec la prose de ce monde, se contentent d'idéaliser le réel. Mais qu'importe? Ils aspirent tous, animés d'une généreuse ardeur, à marquer leurs œuvres du sceau de cette beauté pure que sculptait Phidias, que peignait Raphaël, que chantait Dante, que représentait Shakspeare; de cette beauté parfaite, qui est, qui a été, qui sera le désespoir et l'espérance de l'artiste jusqu'à la fin des temps.

EDOUARD HUMBERT.

Une Campagne : Mr Renz.
Vallon des Plans, Melle Trosset
Maître d'Ecole, Melle Anevel
Mon Etoile : Melle Vadier

RAPPORT

SUR LA MARCHE DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1870-71.

Conformément à la décision prise par l'Institut dans la partie administrative de la séance annuelle du 15 avril 1869, la séance générale de 1870 a été séparée en deux ; la séance administrative ayant été convoquée au Palais Électoral le 15 avril, et après avoir entendu et approuvé le rapporteur, la la marche de l'Institut et son compte-rendu financier, a procédé au renouvellement du bureau et du comité de gestion.

Les élections du bureau, M. le professeur Vogt a été réélu aux fonctions de Président par 25 voix sur 26 votants. M. J.-J. Moulinié, Secrétaire-général sortant, a été réélu par 20 voix sur le même nombre de votants.

Au premier tour de scrutin, MM. Diday, Olivet, Vaucher, Vuy, étant sortis seuls avec un chiffre de voix supérieur à la majorité, M. Flammer est sorti du second tour de scrutin nécessaire pour la nomination d'un cinquième membre.

A la suite d'une proposition individuelle de M. Vuy, le comité de gestion a été chargé de choisir le lieu et de décider l'époque de la promenade annuelle de l'Institut.

M. Bonneton a proposé que le comité de gestion prenne l'initiative d'une révision de la Constitution de l'Institut. M. Flammer propose la réunion d'une séance en automne pour étudier la question.

La séance publique a eu lieu le 5 mai suivant à la Salle du Grand Conseil, à sept heures du soir. Après un discours de M. le président Vogt, ont été lus un éloge de M. Blanvalet, par M. Carteret; une notice nécrologique sur divers membres de la section de littérature, par M. Hornung, et quelques poésies de MM. Vuy, Carteret, Flammer et Mussard.

Depuis la dernière assemblée générale de l'Institut, la section des sciences morales et politiques ne s'est réunie que quatre fois, les graves évènements extérieurs qui ont signalé l'année qui vient de s'écouler l'ayant privée de la jouissance du local de ses séances pendant la saison où elles sont les plus animées et les plus nourries. Néanmoins, elle a entendu la lecture de quelques travaux, parmi lesquels : une interprétation du chap. IV de la Genèse par l'économie politique, de M. Grandclément ; — notice sur les demandes des trois États de Savoie, réunis à Moûtiers en 1522, par M. J. Vuy, président de la Section ; étude philosophique sur l'enseignement du dessin en Suisse au point de vue technique et esthétique, par M. C. Menn. — Chacun de ces travaux a donné lieu, au sein de la section, à d'utiles et intéressants débats.

Ne voulant pas, d'autre part, rester étrangère au mouvement fécond que suscite dans notre canton la révision de la loi sur l'instruction publique, sur la proposition d'un de ses membres, la section a nommé une commission d'hommes spéciaux chargés d'examiner et de signaler les modifications ou les réformes qu'il convient d'introduire dans notre instruction publique.

La section a, dans le cours de cette année, reçu huit mem-

bres honoraires ; elle a à regretter d'autre part la perte du concours immédiat d'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Grandclément, qui a dû quitter Genève pour se fixer à Bourg.

La section a eu à déplorer la mort de plusieurs de ses membres honoraires émérites et correspondants, dont M. Elisée Massé, ancien président de la Cour de justice ; M. Chenevière, ancien pasteur et professeur de théologie, tous deux membres émérites.

M. Ed. Secrétan, professeur de droit à Lausanne ;

M. Fr. Barrier, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon ;

M. Cibrario, ancien ministre de Piémont ;

M. Sailer, landammann de Saint-Gall ;

M. Clément, médecin et archéologue de Neuchâtel ;

M. Joseph Dessaix, publiciste et historien d'Evian ;

M. Van du Mæren, président du comité central de l'Association belge, échevin de la ville de Bruxelles.

Ces sept derniers membres étaient correspondants.

Une perte plus récente a été celle du général Bossak-Hauké mort sous les murs de Dijon, le 22 Janvier 1871, qui faisai partie, en qualité de membre honoraire, de la section dont il suivait régulièrement et avec le plus vif intérêt les séances.

La section des sciences morales s'est associée à la manifestation sympathique à laquelle ont donné lieu les funérailles du général, et son honorable président, M. Vuy, s'est fait l'organe de tous en adressant un dernier adieu à un collègue dont chacun honorait et appréciait les nobles et viriles vertus.

La section de littérature a poursuivi ses travaux régulièrement et avec entrain. Elle a tenu cinq séances littéraires et trois séances administratives.

Elle a repris la question *néographique*, longuement agitée

l'an dernier, et qui avait donné lieu à un excellent rapport rédigé par M. le professeur Amiel. Elle a voté sur les différentes réformes proposées, surtout d'après le système de M. Firmin Didot, et a adopté les unes et rejeté les autres. La Section a montré ainsi qu'elle ne voulait entrer qu'avec mesure dans la voie des réformes néographiques, et que *a fortiori*, elle ne voulait pas de la phonographie. Il a été décidé que le résultat de la discussion et de la votation serait communiqué d'abord à la section des sciences morales et politiques, puis au comité de Lausanne, et que le vote de deux ou plusieurs sections ne pouvant représenter l'Institut, il conviendrait de demander au président de ce Corps l'autorisation de parler au nom de ce dernier. On a exprimé le désir que le rapport de M. Amiel fût publié dans le Bulletin.

Les lectures philologiques ont heureusement alterné avec les sections purement littéraires. Une étude relative *aux idées allemandes sur l'infériorité de la langue française*, a permis à M. Eug. Ritter d'analyser chacun des états constitutifs du français : la phonétique, la composition, la flexion, la signification des mots, la syntaxe et la versification. Ce travail, mis en regard des critiques des linguistes d'outre-Rhin, a amené une intéressante discussion sur les causes de l'universalité de la langue française et sur la possibilité de comparer l'allemand avec le français.

Une récente publication de Strauss sur Voltaire a été l'obje d'un travail approfondi de la part de M. Ch. Ritter, qui a fait bien connaître l'esprit, la méthode et le contenu de l'ouvrage de manière à dessiner la physionomie de Voltaire telle que l'a comprise Strauss, et à provoquer des observations en rapport ou en opposition avec les jugements portés par le célèbre critique allemand.

Les mots et les choses dans l'antiquité classique, suite d'un

travail philologique précédemment entrepris par M. André Oltramare, ont excité un vif intérêt, soit à cause de l'ingénieuse profondeur des recherches, soit à cause de la forme élégante et du goût de l'auteur. M. Oltramare a étudié cette fois-ci les mots grecs et latins se rapportant aux idées religieuses. Il a été vivement engagé à continuer cet excellent travail.

Dans un genre fort différent, assurément, M. Moïse Hornung a fait un réel plaisir à la section en lui lisant la *Fille du poète*, charmante comédie où se révèle le caractère gracieux du talent de l'écrivain.

Enfin, dans une causerie sur les poésies de feu le professeur Gide, la section s'est appliquée à déterminer le trait dominant de l'inspiration de Gide et les rapports de sa poésie avec la poésie genevoise en général. La vie d'un autre poète, membre correspondant, M. Charles Fournel, a été esquissée par M. Amiel, qui a donné quelques détails sur les œuvres laissées par le défunt.

Indépendamment de sa propre activité individuelle et des travaux qui s'y rapportent, la section s'est occupée des moyens d'encourager les lettres dans le pays. C'est ainsi qu'elle a voté : 1° deux prix ; l'un de 500 fr., l'autre de 300 fr. pour quatre poésies ne dépassant pas, réunies, un total de 600 vers ; 2° un prix de 500 fr. pour une nouvelle n'excédant pas la valeur de six feuilles d'impression in-8°. Mais, comme on le verra, la supériorité de ce dernier concours a fait ajouter un second prix partagé de 400 fr.

En ce qui concerne le personnel, la section a eu à regretter la perte de M. Jules Mulhauser, ancien lauréat et membre honoraire, et de M. le prof. Gervinus, membre correspondant.

Le nombre normal des membres effectifs a été complété par la nomination de M. le professeur Ed. Humbert, élu aussi secrétaire. M. Ed. Schuré a été nommé membre correspondant,

et MM. le Dr Olivet, Théophile Droz et Ernest Strœhlin, membres honoraires.

La section a décidé de faire graver par M. Bouvier, le portrait de son ancien président, M. Blanvalet.

La section des Beaux-Arts a fait passer au rang de membres émérites MM. Lugardon père, peintre, et Gignoux, architecte, et a nommé membres effectifs MM. Dériaz, peintre, professeur à l'école de dessin, et Glardon-Leubel, peintre sur émail. Elle a voté une somme de 500 fr. en faveur de la souscription ouverte pour l'achat d'une collection de marbres antiques pour le musée de Genève.

La section a, dans le cours de l'année écoulée, perdu trois membres qui en faisaient partie : M. Adler, pianiste ; M. F. Grast, compositeur, membre émérite, et M. C. Fétis, directeur du conservatoire de musique de Bruxelles, membre correspondant.

La section de l'industrie et agriculture a tenu dans le cours de l'exercice écoulé six séances ordinaires et neuf de membres effectifs. L'occupation prolongée du Palais électoral, causée par les évènements extérieurs de la guerre entre la France et la Prusse, ne lui ayant pas permis de se réunir plus souvent. Les principaux travaux lus aux séances sont les suivants : Moyen de remédier à la disette des fourrages ; — Culture des topinambours et ses avantages ; — sur l'Hydroscopie ou recherche des sources ; — sur l'emploi du permanganate de potasse ; quatre lectures dues à M. Archinard. M. Harbez, jardinier à Satigny, a communiqué un mémoire sur la culture du pêcher. — M. Choquens a lu une note sur le même sujet. — Mr Prévost-Ritter a présenté un rapport sur les résultats qu'il a obtenus en 1870 de la culture des haricots de Californie, (dits perpétuels), qui donnent dans notre région de merveilleux résultats.

Invitée par la Société de la Suisse romande à participer aux frais d'organisation du concours agricole qui devait avoir lieu à Sion au mois de Septembre 1870, la section a voté la somme de 400 fr. à cet effet, qui est à la disposition du Comité et lui sera remise aussitôt que le concours pourra se faire.

A la fin de la guerre, les sociétés d'agriculture de la Suisse allemande et romande ayant pris l'initiative d'un comité chargé d'organiser une souscription pour obtenir des dons de graines pour les semis et d'argent destinés aux départements français ravagés par la guerre, elles invitèrent les sociétés agricoles de notre canton à former un comité cantonal auquel la section a délégué trois de ses membres ; elle a en même temps voté pour la souscription une somme de 100 fr.

La section a délégué un commissaire pour s'entendre avec les autres sections pour chercher les meilleurs moyens qui pourraient faciliter l'abord de la bibliothèque de l'Institut.

Considérant l'utilité de l'emploi du concasseur Peugeot, la section s'est occupée de nouveau de cet instrument agricole, et a voté l'impression d'un rapport destiné à le faire connaître et à en recommander l'usage.

Elle a décidé de faire à chaque séance une distribution de graines et de s'imposer au besoin des sacrifices pour arriver à propager les plantes bonnes et utiles.

Au commencement de l'année, et sur la demande du Département de l'Intérieur, la section a étudié la question de la destruction des hannetons, et, tout en donnant quelques conseils pratiques sur le sujet, s'est prononcée contre l'intervention de l'Etat.

Comme les années précédentes, la section a publié son almanach, qui n'a paru que très-tard ; de nombreux articles fort intéressants, envoyés à la commission de rédaction et arrivés trop tard pour être insérés, seront publiés dans l'almanach de 1872.

La section s'est également occupée des moyens de faire paraître une édition française du *Carnet des Agriculteurs*, publié à Berne par M. de Fellenberg. Cette utile publication se fera probablement de concert avec la classe d'agriculture de Genève et la Société d'agriculture de la Suisse romande.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, la section a perdu cinq de ses membres honoraires : MM. Albert, vétérinaire; Coulin, François, fondeur : Auguste Désarnod et Lacombe, entrepreneurs ; et Aug. Gillet, jardinier. Quelques démissions et plusieurs radiations de membres qui n'étaient pas en règle ont également contribué à diminuer l'effectif de la section.

Il y a eu quatre admissions nouvelles.

M. Prévost-Ritter, propriétaire à Chambésy, a été élu membre effectif, en remplacement de M. Dustour, décédé. Trois membres correspondants habitant Nyon ont été nommés ; ce sont MM. Dufour, notaire ; Favre-Richard, membre du Grand Conseil du Canton de Vaud, et Monnier, pharmacien.

Le 16 Juin 1870, l'Institut réuni a fait sa promenade annuelle ; Nyon a été le point choisi. Le temps a été beau, le nombre des assistants considérable et la réception des habitants des plus cordiales.

Le N° 35 du *Bulletin de l'Institut* a paru dans le courant de 1870, et forme, réuni au N° 34, qui avait été publié l'année précédente, le seizième volume de cette collection. Il contient une poésie de M. B. Dufernex, un document sur un livre publié à Genève au XVe siècle par M. Jules Vuy : deux travaux d'un membre correspondant du Canton de Vaud, M. A. Rieu ; le rapport sur l'agriculture et l'industrie dans le canton de Genève pour 1869, par M. Grandclément ; une notice de M. C. Fontaine sur la Bourgade lacustre de Versoix ; un travail de M. Thioly sur les sépultures de la première époque du

fer dans la vallée du Rhône, accompagné de huit planches lithographiées ; le discours du président de l'Institut à la séance générale du 5 Mai 1870 ; une notice nécrologique sur divers membres de la Section de littérature, par M. Hornung, et une notice biographique sur M. Henri Blanvalet, ancien président de la section, par M. A. Carteret.

La bibliothèque de l'Institut a reçu en dons 29 volumes, 39 brochures, 4 cartes ; en échange avec différentes sociétés de l'Europe et de l'Amérique 54 volumes, 58 brochures, 52 numéros de journaux et 2 atlas. La section d'industrie a acheté 13 volumes ; l'accroissement de l'année 1870 a donc été de 96 volumes, 107 brochures, 52 numéros de journaux, 4 cartes et 2 atlas.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

DIVERS MEMBRES

de la Section de Littérature.

Lue à la séance générale de l'Institut national genevois, le 22 mai 1871

PAR

M. LE PROFESSEUR HORNUNG

PRÉSIDENT DE LA SECTION (1)

MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis la séance générale de l'an dernier, la section a perdu un de ses anciens membres honoraires, le poète genevois Jules Mülhauser, et un de ses membres correspondants, le célèbre littérateur et historien allemand Gervinus. — Mülhauser avait été couronné trois fois par l'Institut, une première fois il y a quinze ans, pour son poème dramatique de *Sempach*, une seconde fois dans le concours ouvert par notre section à l'occasion de la fête nationale qui devait avoir lieu en 1864, et enfin en 1867, pour une satire restée inédite t intitulée *Le Grand Monde*.

(1) Le temps n'a pas permis la lecture de cette notice.

Avant de vous dire quelques mots au sujet de ces deux auteurs, permettez-moi de vous rappeler que Genève a perdu aussi cette année le savant archiviste M. Théophile Heyer et M. Agénor de Gasparin, ce champion chevaleresque et éloquent de toutes les libertés, et de mentionner plus spécialement la mort d'un érudit vaudois fort distingué, M. David Martignier. Il était un des membres les plus zélés de cette société d'histoire de la Suisse romande qui a tant contribué à reconstituer le passé de notre pays. C'est M. Martignier qui avait, si je ne me trompe, publié, dans les Mémoires de la société, le curieux cartulaire du Chapitre de Lausanne. Il a en outre fait paraître un volume sur Vevey et ses environs au Moyen-Age. Mais il s'est surtout fait connaître en dernier lieu par son *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié en collaboration avec un de mes anciens élèves, M. Aymon de Crousaz, aujourd'hui archiviste d'Etat à Lausanne. Ce dictionnaire, fruit de longues et savantes recherches, est d'une lecture à la fois instructive et parfaitement amusante. On y voit par le menu la vie locale et le ménage de notre pays : rien n'est plus curieux, en particulier, que d'assister dans chaque ville ou village, à la transformation opérée par le protestantisme et la conquête bernoise. Il serait bien à désirer qu'après des travaux comme ceux de Gaudy, Mallet, Galiffe, Lefort et tant d'autres, nous eussions aussi un dictionnaire complet de notre ville et des localités de notre canton.

Jules Mülhauser (1), qui est mort à Versoix il y a quelques semaines, était né à Genève en 1806. Il était donc contemporain ou à peu près de Galloix, de Charles Didier, de Gide, d'Albert Richard et du gracieux compositeur François Grast, que nous venons de perdre. Mülhauser était le neveu du spiri-

(1) Je me suis servi pour cette notice des renseignements qu'a bien voulu me fournir un des fils de M. Mülhauser.

tuel fabuliste. Il eut pour condisciple dans notre collége M. Castoldi, l'éloquent avocat et le savant juriste, mort il y a quelques jours. — Mülhauser partit à 18 ans pour la Russie, où il séjourna pendant près de vingt ans, d'abord à Dorpat, puis à Pétersbourg, où il fut notamment maître de langue française au corps des Cadets de la marine. Il donna aussi un enseignement particulier qui le mit en relation avec le comte de Nesselrode, l'amiral Krusenstern et d'autres notabilités.

Mülhauser a donc passé dans l'exil les plus belles années de sa vie, pareil en cela à un autre poète genevois, André Verre, dont l'*Almanach genevois* a donné dans le temps des pièces touchantes. Mülhauser ne put jamais se réconcilier avec l'exil : le regret profond de la patrie absente alla même chez lui jusqu'à la nostalgie. Il connut ce *Heimweh* qui exalte le patriotisme, et c'est dans cette mélancolique et tendre inspiration qu'il composa les touchantes poésies publiées à Lausanne en 1840, sous le titre d'*Exil et Patrie.*

Vers le même temps, il fit paraître l'œuvre qui restera son titre le plus considérable, je veux dire la traduction en vers du *Guillaume-Tell* de Schiller. Cette traduction est à la fois d'une exactitude scrupuleuse et d'une parfaite élégance. Nous ne craignons pas de le dire, c'est un vrai chef-d'œuvre de versification. La traduction de Guillaume-Tell valut à Mülhauser, entre autres suffrages, celui du fameux historien, M. de Barante, qui était alors ambassadeur à Pétersbourg, et qui s'est lui-même essayé dans des traductions de drames allemands. Une deuxième édition du Guillaume-Tell de Mülhauser a paru à Genève en 1852, et n'a pas tardé à rendre populaire cette œuvre à la fois littéraire et patriotique. (1)

Au printemps de 1843, Mülhauser revint en Suisse, et se

(1) En 1857, Mülhauser publia dans la *Revue internationale* des *Lettres sur la Russie* qui lui valurent entre autres les éloges de Champfleury.

fixa d'abord à Nyon, où il fonda le *Journal du Léman*, en collaboration avec Frédéric Pescantini, Jacques Veret (depuis conseiller d'Etat) et Oscar Hurt-Binet, le malin pamphlétaire. — En 1845, Mülhauser fut chargé de l'enseignement du français à l'École normale de Lausanne. La révolution, qui survint peu après, amena la retraite du directeur, M. Gauthey, connu par ses travaux sur l'éducation, et plaça Mülhauser à la tête de l'école. Il sut, par son caractère sympathique, inspirer une profonde affection à ses élèves. Deux ans plus tard, il fut appelé au collége cantonal de Lausanne comme professeur de rhétorique, fonctions qu'il cumula avec celles de maître de français à l'école moyenne. — C'est à Lausanne que les brillantes qualités de Mülhauser pour l'enseignement parurent dans tout leur relief. — Il fit avec un grand succès des cours de littérature. Il était aussi un des coryphées de la *Société littéraire et artistique* fondée à cette époque, et dans les séances de laquelle son talent de déclamation put se développer librement. — En 1853, Mülhauser quitta Lausanne, appelé à Genève comme Principal des établissements d'instruction secondaire. Il fut en dernier lieu Principal du collége industriel. — A partir de 1855, il se confina dans sa retraite de Versoix, tout entier à ses travaux littéraires et dramatiques.

Voilà quelle a été la modeste carrière de notre ancien collègue, carrière bien souvent traversée, et dans le cours de laquelle il a connu toutes les difficultés de la vie.

Mülhauser était un vrai poète, à l'âme aisément émue et vibrante, au talent facile et harmonieux. Mais, comme je l'ai donné à entendre à propos des volumes qu'il a publiés en Russie, la poésie de Mülhauser est essentiellement patriotique, et par conséquent un peu trop extérieure. Elle reçoit ses sujets du dehors, plutôt qu'elle ne les puise dans les péripéties de la vie intérieure. L'auteur est avant tout un Suisse et un Gene-

vois, bien différent en cela de Galloix, par exemple, et surtout de Gide, ces poètes qui s'expriment avant tout eux-mêmes, dans leurs rêveries et leurs tristesses. En revanche, il a une parenté évidente avec la muse héroïque de notre ami Albert Richard, et ses drames nationaux rappellent plus directement encore ceux de Porchat. — Il convient que les choses de la patrie soient ainsi chantées. Au milieu de nos discussions et de nos discordes, il est bien que l'unité nationale trouve des poètes, car enfin, c'est le patriotisme qui nous rapproche, et, sous les vieilles couleurs du drapeau, il n'y a plus que des Suisses et des Genevois. Les raffinés peuvent faire leurs réserves et demander qu'on aille plus au fond des questions : mais la foule applaudit, et en réalité, elle n'a pas tort, car l'unité organique et substantielle de la nation, telle que l'histoire l'a faite, résout en elle les contraires, et la vie réelle vaut mieux que la science. En tout cas, il y a ici deux écoles de poètes, et Mülhauser se range bien décidément dans celle des poètes purement nationaux.

Citons le poëme dramatique de *Sempach* (1855), qu'il faudrait comparer avec le *Winkelried* de Porchat, et dans lequel on peut surtout citer le monologue vraiment héroïque de Winkelried ; *Philibert Berthelier* (1864), drame en cinq actes et en prose : c'est une série de tableaux mouvementés où palpite la vie agitée de ce temps. Même caractère dans le drame national de l'*Escalade*, publié en 1865. La pièce de *Berthelier* obtint dix représentations sur notre théâtre des Variétés; celle de l'*Escalade* ne put être jouée, à cause du rôle de Blondel, qui effraya le directeur de notre théâtre.

Mülhauser a eu à deux reprises, en 1851 et en 1865, l'insigne honneur d'être choisi comme poète officiel de la *Fête des Vignerons*. En 1851, il eut pour collaborateurs Marc Monnier, Albert Richard, Petit-Senn et Oyex; en 1865, Monnier, Albert

Richard, Sciobéret de Fribourg, Favrat, De la Cressonnière (noble français des plus aimables qui a tout à fait accepté la Suisse), Carteret et deux ou trois autres moins connus. La partie chorégraphique de ces deux fêtes avait été confiée à M. Archinard, et la musique à notre collègue si regretté François Grast. Les Genevois ont donc eu leur très-large part dans le grandiose et harmonieux ensemble de ces fêtes incomparables, où tout un peuple, comme au temps de la Grèce, se donne en spectacle à lui-même, où la vie de nos campagnes est symbolisée dans ce qu'elle a de plus touchant et de plus doux, et où l'antique mythologie apparaît plus vivante et plus réelle que jamais. Sans doute la note fondamentale était donnée par les ravissantes mélodies de Grast; mais les poëtes devaient y approprier leurs strophes, et la tâche était difficile. Mülhauser s'en est acquitté avec beaucoup d'art et de talent. Il y a dans ses vers, tantôt une grâce nonchalante, tantôt une charmante malice. Son nom reste donc lié au souvenir de ces solennités si profondément populaires, qui font avec raison l'orgueil de nos voisins.

Mülhauser, qui a mis souvent beaucoup d'esprit et du plus genevois dans ses drames de *Berthelier* et de l'*Escalade*, a donné un volume de *Joyeusetés populaires*, où il fait parler l'ouvrier genevois et le paysan vaudois, ces deux types si contraires et dont l'opposition a si souvent défrayé les malins. Mülhauser excellait à rendre l'un et l'autre accent. On le voit, il était donc bien du pays : il en était par l'enthousiasme et aussi par l'esprit narquois et moqueur. — Mülhauser laisse plusieurs œuvres inédites, entre autres un drame en cinq actes, le *Conseiller du prince*, imité de Lessing, un certain nombre de comédies, une cantate dramatique, *Julia Alpinula*, dont il a composé la musique, et enfin des opéras-comiques, dont l'un, *La Reine Berthe* est entre les mains de la direction

de notre théâtre. On peut désirer que la famille de Mülhauser publie au moins ce qu'il y a de mieux dans ces *Reliquiæ*.

La réputation de Mülhauser a été toute locale : celle de *Gervinus*, au contraire, était européenne. Grâce au renom de Genève à l'étranger, il avait bien voulu accepter le titre de membre correspondant de notre Institut.

Gervinus, qui est mort il y a quelques mois à Heidelberg, dans sa 66e année, était un des fondateurs de l'histoire littéraire telle qu'on la comprend aujourd'hui. Son œuvre capitale a pour sujet l'histoire de la poésie allemande. Gervinus était à la fois un littérateur consommé et profond, et un ardent patriote. Il a sa place dans la cohorte des Germanistes, c'est-à-dire des penseurs et des érudits qui, depuis le XVIIIe siècle, ont cherché à reconstituer, soit les caractères originaux des races germaniques en général, soit plus spécialement ceux de la race allemande. Le mouvement actuel des nationalités a ceci de particulier que la science y a été pour beaucoup. C'est elle essentiellement qui, avec la poésie, a reconstruit le germanisme et le slavisme.

Gervinus fut à l'Université de Heidelberg l'élève favori du grand historien Schlosser. Il entra de bonne heure en relation avec les deux Grimm, et spécialement avec Jacob Grimm, le Germaniste par excellence, dont les travaux si érudits ont eu pour objets la langue, la mythologie, le droit des races germaniques. Gervinus fut appelé en 1836 à l'Université de Göttingen, par Jacob Grimm et Dahlmann, l'historien allemand du Danemark, qui avec Waitz, représentait surtout la science historique dans les duchés danois. Gervinus avait publié déjà en 1835 le premier volume de son Histoire de la poésie allemande, et son érudition précoce rappelle celle de son contemporain Strauss, qui donna sa *Vie de Jésus* à l'âge de 25 ans.

Gervinus eut l'honneur de se trouver parmi les 7 professeurs

de Göttingen qui furent destitués en 1837 pour leur libéralisme par le roi de Hanovre. Il fut expulsé avec Grimm et Dahlmann, et revint en 1839 à Heidelberg, où il a passé le reste de sa vie. J'eus l'honneur de l'y voir, il y a une dizaine d'années, dans sa jolie maison, sur la rive droite du Neckar, en face du fastueux château des Electeurs palatins. C'était une figure grave et un peu triste, bien qu'il parût réunir toutes les conditions du bonheur domestique. Il fit à cette époque de la politique et du journalisme. Son libéralisme le fit nommer au Parlement républicain de Francfort, en 1848; mais il n'y joua pas un rôle aussi actif que notre président M. Vogt. Il revint bientôt aux travaux littéraires. — Outre son Histoire de la poésie allemande, il a donné, en 1849, un ouvrage approfondi sur Shakespeare, et vers la fin de sa vie, un livre sur la musique, où il compare ingénieusement Shakespeare et Hændel.

Les ouvrages de Gervinus sur l'Histoire littéraire, et particulièrement celui qu'il a consacré à l'Allemagne, sont de vrais modèles comme érudition et comme profondeur. On pourrait peut-être leur reprocher de ne pas mettre le mouvement littéraire dans une relation assez intime avec le développement général de la vie nationale. Notre époque a créé l'histoire des différents éléments de la civilisation, mais on les sépare un peu trop les uns des autres, et surtout on ne les voit pas assez dans leur cause, c'est-à-dire dans la nationalité, et plus généralement dans l'évolution sociale. Quoiqu'il en soit, Gervinus est en Allemagne au premier rang pour l'histoire littéraire, et il a été dignement suivi par des hommes comme Julian Schmidt et Hettner. — Quant à son *Shakespeare*, il faudrait le comparer surtout avec l'ouvrage si complet d'Ulrici sur la poésie dramatique en Angleterre et avec celui de M. de Schack sur le drame espagnol.

En 1852, Gervinus ouvrit par un volume d'introduction son grand ouvrage sur l'Histoire du XIXe siècle depuis 1815, c'est-à-dire depuis l'époque où l'équilibre politique de l'Europe se reconstitue. Cet équilibre, et plus spécialement le droit des petits Etats, tel est pour Gervinus le point essentiel. Aussi fut-il profondément découragé par les grands évènements de 1866 : il abandonna son travail qu'il avait poussé jusqu'à la révolution de 1830. Dans la préface qu'il a mise à la 5e édition de son Histoire de la poésie allemande, et qui est datée de novembre dernier, il signale les dangers qui sortiront des récentes victoires de la Prusse, soit pour l'Allemagne, soit pour l'Europe. Sur ce sujet, il était donc au fond du même avis que le vieux criminaliste Mittermaier, qui me disait en 1866 que, pour lui, Bismark était une incarnation du diable.

L'ouvrage de Gervinus sur l'Histoire du XIXe siècle est fait avec beaucoup de soin. Cependant on peut reprocher à l'introduction de ce livre d'assimiler trop complétement le mouvement des temps modernes aux révolutions des villes grecques. Gervinus n'a pas vu la profonde différence qui sépare l'antiquité des temps modernes. Dans le monde ancien, l'évolution se fait d'une civilisation à l'autre et n'acquiert une certaine ampleur qu'à Rome. Dans l'Europe moderne, au contraire, c'est une vaste société, c'est un ensemble de peuples et d'Etats qui passe de nouveau par toutes les phases de l'antiquité, à partir de l'Orient jusqu'à Rome, en sorte que l'essentiel, ce n'est pas tel Etat, mais précisément la société européenne dans son ensemble. — En général, Gervinus manque un peu de vues générales et de grandes lignes ; mais il n'en discerne que mieux les détails. En tout cas, son œuvre gardera une place des plus honorables dans la littérature d'un siècle pour lequel l'histoire a été dans tous les domaines un sujet de prédilection.

J.-J. CASTOLDI

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Si les compatriotes d'un homme de bien venaient à s'étonner de ce qu'un étranger s'est estimé assez qualifié pour toucher à la vie politique et privée d'un de leurs concitoyens qui, par sa naissance, sa jeunesse, ses talents et ses vertus civiques, leur appartient tout entier; ..... qu'ils veuillent bien se rappeler que la reconnaissance est de tous les temps et de tous lieux, et qu'elle ne connaît pas l'acception des personnes.

Le dernier venu dans l'Institut national, ce n'est point un droit qui nous a mis la plume en main pour esquisser, en traits rapides, la biographie de l'un des illustres membres dont la société déplore la perte; c'est un devoir.

Puisse l'intention qui nous anime, être une excuse devant de plus habiles et de plus dignes; et ce faible hommage de gratitude n'être pas trop au-dessous du mérite de celui à qui il est offert.

J. de Laroche.

Si Genève, dans sa vie politique et son action morale, ne franchissait pas l'enceinte de ses murs, si la ville de Calvin et

de J.-J. Rousseau, n'avait point au dehors une expansion d'initiative, un rayonnement d'idées, un courant de philosophisme que le monde de l'intelligence et de la pensée accepte depuis longtemps; je dirais, tout d'abord, que l'horizon et l'espace ont manqué à celui dont nous retraçons, en quelques lignes, la vie pourtant si pleine et si belle. Non pas que les tendances et les aspirations de cet homme modeste, puissent faire supposer, un seul instant, qu'il ait regardé, comme trop étroit, au jour de ses triomphes et de ses succès, le théâtre que lui offrait sa ville natale; mais parce que nous reconnaissons, avec tous ceux que nous avons consultés, avec ses amis, ses rivaux, ses collègues, que ses talents, ses connaissances profondes, sa droiture et sa perspicacité d'esprit, et, surtout, son ardeur persévérante au travail, le rendaient apte à remplir dignement, au sein d'une grande nation, les postes les plus éminents et les plus difficiles.

Mais Genève, la ville aux retentissements européens; ce vieux boulevard de la liberté, qui troubla si longtemps le repos des papes et des rois, « Cet arsenal de notre indépendance, » comme disait le vieil amiral de Coligny; Genève, où la démocratie intelligente et courageuse, parfois maîtresse et parfois asservie, n'en reste et n'en restera pas moins le parti fort de la population; Genève vraiment indépendante et libre était le milieu qui convenait le plus aux mœurs essentiellement républicaines de Jean-Jacques Castoldi, avocat de mérite, professeur de droit romain, juge à la Cour de Cassation, membre du Tribunal fédéral, du gouvernement provisoire et du Conseil d'Etat; plusieurs fois député à Berne au Conseil national et au Conseil des Etats et, en 1854, Président de la République et Canton de Genève.

Ce second Jean-Jacques, comme l'a appelé sur sa tombe, un orateur bien inspiré, était originaire de l'Italie. D'ailleurs, son

nom patronymique l'indiquerait suffisamment si l'histoire ne venait de son côté nous éclairer sur le fait.

Sa famille, comme tant d'autres dont Genève s'honore aujourd'hui, était venue y chercher sans doute, la liberté de conscience que leur refusait, partout ailleurs, l'absolutisme inquisitorial des papes.

Sans remonter plus haut qu'aux temps de la première république française, alors que les armées de la Convention avaient promené au loin, en Italie principalement, le drapeau vainqueur de l'indépendance et des droits égalitaires; nous voyons un Castoldi occuper un poste éminent dans l'administration milanaise et le père de notre illustre collègue devenir le secrétaire général de la république cisalpine.

Bientôt veuve, et redoutant pour son fils les passions politiques qui avaient abrégé les jours de son mari, subissant aussi d'ailleurs l'attrait de ses sentiments religieux, Madame Castoldi le destinait au pastorat. Mais notre jeune Jean-Jacques, dont le nom laissait assez peu entrevoir la prédestination d'un élu de l'autel, abandonna, après une courte expérience, l'étude idéaliste de la théologie pour celle du droit, dont le positivisme convenait mieux à la trempe de son esprit.

Ici, qu'il nous soit permis de soulever un coin du voile de l'intimité de la famille, pour que notre héros puisse se révéler dans sa jeunesse, tel qu'il s'est montré dans la suite: C'est à dire, avec cet esprit d'indépendance et d'élection personnelle qui en fait un type à part. Au milieu de tant d'hommes qui de nos jours marchent à la remorque les uns des autres, parmi les courtisans obsèquieux de la popularité et de la fortune, lui, ne suivant d'autre route que celle que lui trace sa conscience, s'avance dans la carrière avec ses convictions inébranlables, avec cette allure propre, qui sont un des ornements les

plus beaux et les plus vrais de ce noble et grand caractère.

Notre jeune étudiant, pour se conformer aux vœux maternels, suivait donc, depuis quelques temps, les cours de théologie ; lorsque, un jour, son esprit et sa croyance se sentant à l'étroit, il déserte, sans mot dire à la maison, les leçons de la vénérable compagnie, pour suivre celles de la faculté de droit. Et notre transfuge usait déjà depuis un an de l'immunité de l'inconnu, lorsqu'une amie de la mère vient la prévenir de ce qui se passait, « Je le savais » dit la prudente matronne dissimulant son désappointement et sa surprise. Mais, au retour, notre futur jurisconsulte reçoit la réprimande la plus sévère. Comme il persiste et ne veut pas abandonner le droit, sa mère, pour éprouver sa constance, le relègue dans la partie haute de la maison, et le met à la portion congrue. Rien n'y fait, Jean Jacques n'en continue pas moins à fouiller, avec ardeur, Cujas, les Justiniennes et les Pandectes... jusqu'à ce que, comprenant bien qu'il n'a pas entrepris, dans un moment de caprice, l'étude du droit, et que l'état ecclésiastique n'entre pour rien dans l'esprit de sa vocation, Madame Castoldi abandonne ses propres projets pour favoriser ceux de son fils, et l'envoie à Paris, terminer de brillantes études, et préparer sa carrière d'avocat et de jurisconsulte, dans laquelle il devait s'acquérir une si haute réputation de science et d'habileté.

A peine de retour de la capitale, le jeune docteur se met au travail avec une fièvreuse activité « Fervet opus, nec mora, nec requies » répétait-il, à ceux de ses amis qui voulant l'entrainer à partager leurs plaisirs, l'accusaient de sauvagerie et de suicide volontaire. Puis, selon son habitude, accompagnant sa pensée d'une charmante malice, ou d'un trait satyrique, laissé sous forme d'adieu, il ajoutait : « Trahit sua quemque voluptas » : chacun suit l'attrait de son plaisir ; le travail ne tue pas ; vivra bien qui vivra le dernier. Et d'ailleurs, mes

camarades, Thémis, toute sanglante qu'elle est, a moins fait de victimes que votre adorable Vénus.

C'est ainsi que dans un âge où l'on est ordinairement si prodigue de son temps et de sa vie, lui, toujours avare de l'un et sachant user de l'autre avec une certaine modération, ne songe sérieusement qu'à l'étude et à la science.

Cette précoce maturité, à laquelle venait se joindre une prodigieuse mémoire, un coup d'œil juste, un jugement sûr et une vaste érudition de légiste, ne tarda pas à attirer l'attention et la confiance du plus grand nombre. Aussi le voyons-nous, à cet âge où tant d'autres n'en sont encore qu'à tenter de penibles débuts, entouré déjà d'une nombreuse foule de clients, et possédant au Palais, la réputation d'un praticien consommé.

Ceux qui l'on vu à l'œuvre pendant tant d'années, savent comme ils nous l'ont dit, et comme il nous a été donné de le voir quelques fois encore; tout ce qu'il y avait de verve, de souplesse, d'habileté, d'à propos et, en un mot, d'éloquence entraînante et persuasive dans Me Castoldi, avocat criminaliste.

C'est dans ce genre si difficile, où les talents ordinaires ne sont, le plus souvent que des médiocrités, qu'il s'était acquis une véritable spécialité, une réputation sans rivale.

De longtemps on n'oubliera au barreau, cet homme, petit de taille, le teint animé, la voix vibrante et sonore, stridente même, le geste anguleux et énergique, l'œil étincelant de passions oratoires, la parole vive, pressante, persuasive, entraînante; ce défenseur que l'on voyait se transformer et grandir à la barre criminelle; alors que, dans sa sublime horreur de la peine de mort, il voulait arracher au jury un verdict moins sévère. Et que de fois n'a-t-il pas réussi!

On se souvient encore à Genève d'un procès qui demeurera célèbre dans les annales criminelles de la cité; je veux parler de l'affaire Elcy, que je ne citerai que parce qu'elle va nous fournir, entre mille autres, un trait qui revèlera toute la bonté d'âme de l'avocat, et nous fera connaître une coïncidence qui a quelque chose d'étrangement fatal.

Personne n'ignore que malgré tous les efforts de Me Castoldi, avocat d'office, malgré un plaidoyer véhément qui avait ému tout l'auditoire, le tribunal n'en prononça pas moins la peine capitale contre ce malheureux jeune homme, dont l'arrogance et les bravades, pendant toute la procédure et lorsque les preuves les plus accablantes se dressaient contre lui, avaient soulevé l'indignation générale, au point que la sentence qui envoyait Elcy à l'échafaud semblait autant un hommage rendu à la justice qu'une satisfaction accordée à l'opinion publique exaspérée.

Et cependant le défenseur, aussi habile que dévoué, avait largement payé de son éloquence. Son dévoûment et son attention délicate étaient allés jusque là : que voyant son client dans une tenue misérable, et sachant tout l'effet qu'on peut attendre quelquefois d'une mise décente et convenable, il avait remplacé, à ses propres frais, les haillons du malheureux par un vêtement noir. Soins inutiles..... « Néanmoins « après la sentence (ici je cède la parole à un intime ami et à « un collègue du défenseur) notre regrettable maître remua « ciel et terre pour sauver la tête du jeune homme. Le Grand « Conseil, sous le coup des impressions populaires, rejeta la « requête en commutation. Désespéré, Castoldi court s'enfer- « mer chez lui, et, sous le poids de la douleur, ne sachant à « qui s'en prendre, il saisit un calendrier à feuillets quoti- « diens, le cloue par le milieu, et jure de le laisser toujours à « sa date fatale, devenue pour lui le jour le plus affreux et le

« plus triste de sa vie. » Le calendrier marquait le 29 avril. — Et neuf ans après, jour pour jour, le défenseur expirait.

Si des législateurs devenus trop célèbres ont assis leur code sur un gibet, si des lois draconiennes et sanguinaires, consacrées par la barbarie des temps et les préjugés religieux, ont fait du glaive et de l'échafaud la première sauvegarde de l'ordre social; s'il s'est trouvé des écrivains assez adulateurs du pouvoir sans limites et de la justice discrétionnaire, pour glorifier la peine de mort et légitimer, poétiser même le bourreau! ..... Il y a eu aussi de belles intelligences et des cœurs généreux, dont les convictions profondément humanitaires, se sont révoltées en face d'une justice implacable et vengeresse, faisant succéder, bien souvent, un meurtre à un assassinat. L'idée d'un seul innocent soumis à la peine capitale, les épouvantait. Et, après avoir accompagné un accusé dans les tortures d'un procès long et humiliant, après l'avoir suivi dans cette agonie qui sépare la sentence de l'exécution....., devant l'échafaud qui se dressait....; l'horreur et l'indignation s'emparaient de leur âme toute entière et il s'écriaient, comme Castoldi : « Mais c'est affreux!... ils vont le tuer.... et de sang-froid! » C'est que ces cœurs généreux avaient senti dans leurs entrailles, l'amour quand même du coupable et du criminel, dont l'emportement et la fureur momentanée fait bientôt place au repentir et au remord.

Et c'est sous l'impression de pareils sentiments qu'il sauva la D[lle] Brunet coupable d'un double empoisonnement commis, il est vrai, sous l'inspiration folle d'un amour jaloux et illicite.

Saisi de la demande en commutation de peine, le Grand Conseil s'est réuni. Déjà sa conscience est formée; les longs débats de cette triste affaire ont jeté une vive lumière sur la vérité, et l'exécution capitale qui doit suivre ne paraît plus qu'une conséquence légitime de l'application de la loi.......

Au visage pâle et recueilli des députés, au silence glacial qui règne dans l'assemblée, on sent qu'un arrêt de mort va sortir de l'urne fatale..... Mais soudain, comme mu par une force inspiratrice, Castoldi se lève en s'écriant : « Non, il ne sera pas dit qu'une femme aura été guillotinée dans nos murs!! ..... Citoyens, il y va de notre droit de clémence et de notre honneur de juges souverains, écoutez-moi!... Et d'une voix entrecoupée, haletante par l'émotion, il improvise un sublime et pathétique plaidoyer sur l'abolition de la peine de mort; prouve que le sang répandu est toujours un scandale moral; et termine par cette apostrophe aussi émouvante que hardie : « Où est donc maintenant celui d'entre nous qui voudrait encore signer un arrêt de mort!..... Quel est le député du Grand Conseil qui consentira désormais à donner en spectacle à ses concitoyens, une femme guillotinée!!.....

Inutile d'ajouter que sous l'influence de cette véhémente improvisation, la D[lle] Brunet fut confirmée dans l'obtention de sa requête, et que la cité enregistra un de ces faits qui ont amené dans le canton, à l'instigation, d'autre part, d'hommes bons, généreux, profonds moralistes et législateurs éclairés, l'abolition de la peine de mort.

Puisse ce triomphe récent des idées humanitaires s'étendre de proche en proche et gagner le monde entier!... Alors, notre petite république pourra revendiquer, au premier chef, parmi les nations civilisées, un nouveau titre à la reconnaissance et à l'admiration générale.

S'il nous était permis de pénétrer plus avant dans la vie intime de l'avocat, s'il nous était donné d'interroger l'arrière cabinet du jurisconsulte, que de belles pages nous fourniraient son esprit de conciliation et son désintéressement!

Ainsi qu'une voix autorisée l'a dit sur sa tombe « Que de fois n'a-t-il pas offert, lui même, pour désarmer des plaideurs

obstinés, de renoncer à ses honoraires afin d'arranger à l'amiable un procès ruineux » que de causes n'a-t-il pas entreprises, poursuivies et gagnées, sachant très-bien d'avance, qu'il ne pouvait espérer aucuns émoluments !......

Aussi, pouvons-nous affirmer, sans hyperbole, avec tous ceux qui demeurent ses reconnaissants obligés, et le nombre en est grand, que Me Castoldi était l'avocat du pauvre.

Et c'est là un des plus beaux traits de cette grande et belle figure genevoise !

« Je sais, disait-il à cet ami que nous citions il n'y a qu'un « moment, que je laisserai peu de fortune à mes enfants qui « ne trouveront pas dans ma succession ce qu'ils seraient en « droit d'y chercher après une carrière aussi remplie que la « mienne; mais j'ai la satifaction d'avoir arrangé encore plus « d'affaires que je n'en ai plaidées. »

Et maintenant, rappellérai-je à ses collègues de l'Institut, à cette section des Sciences morales et politiques, dont il était l'un des plus beaux ornements, le légiste profond, le savant jurisconsulte que nous avons tous connu. Il est à regretter qu'avec un esprit si judicieux et si perspicace, avec une érudition si vaste et des connaissances si bien assises, Me Castoldi n'ait rien écrit, rien laissé après lui. Je l'affirme, et d'autres l'ont affirmé avant moi, la pléiade des écrivains genevois y a véritablement perdu.

Mais tous ceux qui de près ou de loin ont connu notre savant collègue, n'ignorent pas que la multitude des affaires a absorbé sa carrière d'ailleurs si bien remplie.

Nommé professeur de droit romain, il dût même quitter sa chaire entourée d'une jeunesse toujours avide de l'entendre, pour se consacrer entièrement aux nombreuses sollicitudes de ses fonctions d'avocat et se rendre à Berne comme membre du Tribunal fédéral où l'appelait l'élection de sa patrie.

Rappellerai-je à ses compatriotes qui l'ont suivi pas à pas, dans sa vie politique, les perfectionnements administratifs, les réformes législatives, les événements heureux et importants auxquels l'admirable fécondité de ses talents et sa laborieuse activité lui permirent de prendre une part si large et si utile pour son pays?....

Le suivrons-nous dans sa belle carrière d'homme public, alors qu'entouré de l'estime et de la confiance de tous, il semble fuir les honneurs et les distinctions qui le poursuivent?

Ses collègues comme ses adversaires politiques lui rendront ce beau témoignage: qu'il ne brigua jamais les charges publiques et que, le plus souvent il ne les accepta que malgré lui.

Entraîné par ses convictions franchement républicaines et par ce commun destin qui semble, à Genève, vouer par avance à la politique, tous ceux qui s'acquièrent de la célébrité dans l'étude et la pratique du droit, Me Castoldi, appelé en 1841 à faire partie de la commission chargée d'élaborer un projet de Constitution voté dans la suite, entre à cette même époque dans la glorieuse association du 3 mars, à laquelle le canton est redevable, en majeure partie, de ses institutions les plus démocratiques et les plus libérales. Et, en 1846, devenu membre du gouvernement provisoire, confirmé au pouvoir par l'élection de 1847, il peut donner à l'œuvre qu'il a si vaillamment entreprise un merveilleux couronnement.

Tour à tour Conseiller d'État, Président de la République, Député à Berne au Conseil national et au Conseil des Etats, il meurt membre de ce Grand Conseil qui siége dans cette salle où nous nous trouvons réunis; dans cette salle où l'estime publique lui conserva si longtemps une place que la mort seule devait lui enlever.

Si le cadre moins étroit de cette esquisse biographique nous permettait d'analyser, dans leur ensemble et dans leurs

conséquences, le courant d'idées et le mouvement politique auxquels le citoyen et le magistrat a prêté son concours intelligent et dévoué, nous réveillerions, dans les souvenirs nationaux et populaires, des sympathies et des enthousiasmes que trente ans de distance n'ont pu éteindre. Et, de l'estime générale, s'élèverait ce second témoignage : le magistrat a toujours fait preuve de l'intégrité la plus grande, du désintéressement le plus profond ; et ses talents, dans les premières charges de la République, l'ont toujours rendu digne de son poste et de son rang.

Je laisse à la famille, je laisse à l'amitié la douleur et la consolation à la fois de répandre des larmes sur le père et sur l'ami.

Il est des choses qui par leur douce intimité, leurs charmes d'intérieur, leur valeur toute privée, demandent à être respectées, même par la plume d'un biographe consciencieux et délicat.

Nous nous bornerons donc à quelques généralités qui paraîtront peut-êtres vagues et froides à ceux qui, de près ou de loin, ont entretenu avec ce cœur si riche et si heureusement doué, le doux commerce des intimes sentiments de la famille et de l'amitié.

En affirmant que jamais un ami, dans le besoin ou dans la peine, ne le trouva sourd à sa voix, que jamais il ne refusa son concours à une œuvre de bienfaisance, ou publique ou cachée, que personne mieux que lui ne connut les saintes lois du cœur ;.... en affirmant ces belles vertus chez le citoyen et chez l'ami, je ne fais qu'unir ma faible voix au concert unanime de louanges qui s'est élevé sur la tombe de cet homme vivement regretté.

Et maintenant si nous pouvions mesurer le vide que l'époux et le père laisse dans la famille, si depuis trente ans nous

l'avions suivi dans sa vie intime et privée, d'une régularité presque mathématique; nous l'eussions vu, chaque jour, debout à 4 heures du matin, préparant ses dossiers, veillant aux intérêts qui lui étaient confiés et prévoyant les occupations nombreuses et les affaires multipliées qui allaient suivre. Puis, à sept heures, s'entourant de ses quatre enfants dont il était lui-même le premier instituteur et qu'il initiait dans la connaissance de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, du français, de l'italien et de l'allemand. « Car, disait-il, le pain « de l'éducation et de l'instruction ne peut pas être seulement « un pain étranger; il faut que ses éléments les plus purs lui « viennent de la famille. » Et après avoir passé une heure et demie à deux heures dans l'accomplissement de ce devoir, qu'il regardait comme l'un des plus importants qui lui incombaient, il s'en allait suivre le cercle toujours si absorbant de ses affaires; pour revenir de bonne heure et recommencer le lendemain. Si, dis-je, nous l'avions vu, pendant tant d'années, toujours fidèle à ses devoirs d'intérieur, sortant peu en dehors des nécessités de ses travaux, bornant ses plaisirs à la conversation, à la lecture et à la promenade, vivant le plus possible avec les siens..... Alors, nous entreverrions le vide immense qu'il laisse après lui, et nous nous écrierions : voilà le véritable chef de famille, celui dont le front s'entoure dignement de l'auréole de la paternité!!

Messieurs, si dans cette biographie, bien courte et bien imparfaite, pour le beau modèle qui nous était offert, nous sommes demeuré au-dessous de notre tâche, du moins avons-nous la satisfaction d'avoir tenté l'accomplissement d'un devoir, en offrant à vos regards amis le vrai portrait de l'un de ces bons vieux Genevois dont le type tend à disparaître tous les jours davantage.

Afin de vous montrer la beauté d'ensemble qui ressort de

ce type achevé de l'homme de bien, nous avons essayé de vous le présenter dans toutes les positions de la vie sociale ; imitant en cela le lapidaire qui ne craint pas de produire, au grand jour, le diamant qui étincelle sur toutes ses faces.

Notre travail n'est point celui d'un panégyriste intéressé ; nous ne sommes ici que l'écho des sentiments et des apréciations du pays, qui déplore la perte d'un grand et illustre citoyen.

C'est pourquoi nous éprouvons le besoin de répéter une dernière fois : C'est un vaillant défenseur du pauvre qui a disparu, car Me Castoldi croyait encore à la mission de l'avocat chargé de défendre, ce qu'on ne dit plus qu'en souriant, la veuve et l'orphelin.

C'est une lumière de moins au Palais, et une lumière qui ne sera peut-être de longtemps rallumée ; c'est un magistrat habile et intègre dont la République ne pourra plus utiliser le dévoûment et les services ; c'est un ami, c'est un bienfaiteur, c'est un époux, c'est un père laissant dans les cœurs d'éternels regrets et d'immortels souvenirs.

C'était une gloire de notre Institut dont il avait été l'un des membres fondateurs.

Jean-Jacques Castoldi, l'homme de bien, est mort à 67 ans.



J.-J.-C. CHENEVIÈRE

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Lue, le 22 mai 1871, à la séance générale de l'Institut national genevois

---

M. le professeur Jean-Jacques-Caton Chenevière, que nous avons perdu le 5 février passé, était né le 20 décembre 1783. Il avait donc vécu presque l'âge des patriarches; et cependant ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de l'approcher peuvent affirmer qu'étant resté très-alerte de corps et d'esprit, il semblait n'avoir jamais été plus à son avantage que durant les dernières années. Il avait gardé, en effet, pour se préserver des ravages du temps, tout ce qui fait l'agrément, sinon la joie de l'existence : le goût des lettres mêlé à celui de la société, la curiosité toujours en éveil, les finesses de la parole, le besoin et le don de plaire, l'amabilité dans la bienséance, la gaieté souriante jusque sous le poids des chagrins. A vrai dire, il n'avait jamais éprouvé de ces passions despotiques qui dérangent, quoi qu'on en ait, l'équilibre du caractère. Jeune encore, il s'était épris d'un grand zèle pour les croyances mitigées qu'il avait reçues des théologiens du XVIIIe siècle; il les avait professées avec une pleine conviction dans l'église comme

dans l'école (1); il les avait assaisonnées, chemin faisant, d'un grain de libéralisme politique : mais la popularité, dont il avait subi parfois les inconvénients, ne l'avait en aucune façon transformé ni corrompu. Même dans ses jours d'emportement, s'il m'est permis d'employer un terme qui étonnera les amis de M. Chenevière, — même dans ses jours d'emportement, il avait su très-vite recouvrer l'égalité de son humeur, ressentant vivement sans doute les procédés qu'il jugeait contraires aux règles de la droiture, mais incapable d'amertume ou de rancune, toujours prompt (je le tiens de bonne source) à tendre le premier la main de la réconciliation, et mettant une sorte de coquetterie à ramener par ses prévenances ceux-là mêmes qu'il avait le plus effarouchés par sa franchise. Tel, à quelques exceptions près, il s'était montré durant un demi-siècle; tel surtout il se montra quand l'âge venu, quoique lentement, M. Chenevière eut dénoué l'un après l'autre les liens assez nombreux qui le rattachaient à la vie genevoise. Il avait résigné dès 1851 sa charge de pasteur. Il avait quitté en 1858 les fonctions de recteur de l'Académie. Il avait pris congé en 1861 de l'Institut national genevois; et se réduisant désormais à son enseignement, qu'il devait prolonger jusqu'en 1865, il n'entretenait plus de communications avec le public que pour redresser les arguments des adversaires de la tolérance. Pourtant, ce repos si légitimement acquis n'était rien moins que de l'oisiveté. M. Chenevière avait de bonne heure beaucoup écrit, beaucoup lu, beaucoup causé. Il s'était depuis longtemps créé un cercle très-étendu d'amis auprès desquels

(1) Voir, par exemple, outre le discours sur les *Causes qui retardent chez les réformés les progrès de la théologie* (1819), les *Sermons prêchés de 1822 à 1846*, le *Précis des débats théologiques qui ont agité la ville de Genève* (1824), les *Essais théologiques* de 1831-34, et la *Dogmatique chrétienne* de 1840.

il retrouvait volontiers toute la verve des anciens jours. Retiré du monde sans que le monde se retirât de lui, il continua jusqu'à la fin ses douces habitudes; et comme Bonstetten, « ce Bernois si peu Bernois, qui possédait le secret de rajeunir, » il n'eut plus d'autre souci que de rester heureux en prodiguant aux siens les gages de son esprit et de son affection. — Aimable homme encore une fois! C'est le mot auquel il faut revenir, parce qu'il résume mieux que tout autre l'impression produite par cette tranquille vieillesse. On ne saurait dire de M. Chenevière qu'il ait exercé sur ses contemporains une action puissante, ni qu'il laisse après lui une trace bien profonde. Mais on dira, sans crainte d'être démenti, que sa bienveillance ordinaire n'était pas seulement l'effet d'un tact très-fin et d'une excellente éducation, qu'il y avait chez lui autre chose encore qu'une entente accomplie de la vie, et que si l'art n'était pas étranger à cette exquise politesse dont il a donné tant de preuves, la bonté cependant, une bonté facile et tout humaine, en faisait au fond la meilleure part.

P. Vaucher.



FRANZ GRAST

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Monsieur F. DIDAY, *président de la Section des Beaux-Arts de l'Institut national genevois.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous voulez bien me demander quelques détails sur la vie et les œuvres de Franz Grast qui appartenait à la section des Arts de l'Institut national genevois et qui vient de nous quitter en laissant derrière lui tant de regrets et de sympathies.

En vérité, je suis mal qualifié pour rendre cet hommage à sa mémoire; il faudrait la plume d'un de ses confrères, la compétence d'un musicien de profession pour apprécier dignement le collègue que vous avez perdu.

Je n'ai pour moi que l'amitié qui n'est pas toujours le meilleur juge, veuillez donc n'attendre de moi, Monsieur le Président, qu'une courte notice, et confier à d'autres le soin d'étudier de près le talent souple et délicat, la science facile, la simplicité toujours élégante, l'horreur du fracas et du lieu commun, en trois mots le soin, le goût et le charme qui distinguaient notre aimable compositeur.

Franz Grast a été sans doute aimé, estimé de bien des gens, mais il a obtenu ses plus grands succès hors de Genève. On sait que nul n'est prophète dans son pays. Comment croire qu'un homme simple et bon, qui marche sans bruit, ne heurte personne, s'écarte volontiers pour laisser passer les autres, ne demande qu'à rendre ce qu'il sent comme il le sent, et vit ainsi content de peu, même en fait de gloire, soit véritablement un homme supérieur?

Né dans les premières années du siècle, (en l'an XI de la République), Grast avait dirigé d'abord ses études vers la théologie, mais ce qui l'attirait dans le temple, c'étaient les cloches et les orgues; il en fut ainsi d'un autre prêtre manqué, M. Charles Gounod.

Comme Gounod, Grast ne tarda point à suivre sa vocation; seulement il ne put avoir de maître; il apprit tout seul violon, guitare, piano, chant, harmonie, composition, et n'en acquit pas moins une véritable érudition musicale, ses publications en font foi.

Outre une *Polyodie*, recueil de chants en chœur, un manuel de musique à l'usage des écoles, il a donné un traité d'instrumentation moderne et un traité d'harmonie et de mélodie qu'un homme d'autorité, M. Marmontel, professeur au Conservatoire de Paris, appelait « vraie encyclopédie musicale. » Ces ouvrages considérables témoignent de fortes études soutenues par une longue pratique de l'enseignement, un demi-siècle de leçons sérieusement données.

Grast fut professeur d'harmonie au Conservatoire; il garda cette chaire environ 12 ans.

Mais il fit plus et mieux que d'enseigner, il était capable de produire. L'espace nous manquerait même pour donner les titres de ses compositions gravées, romances, quatuors, chœurs d'hommes ou de femmes, chants nationaux *(Berceau de nos*

aïeux, *le Salut helvétique*, *le Chant de concorde*, etc....) qui sont dans toutes les mémoires; les grandes scènes avec orchestre (*Jehovah*, *J.-B. Rousseau*, *Héloïse*, *la Ville prise*, *le Dante*, *le Tasse*) pour lesquelles M. Albert Richard lui faisait souvent de beaux vers. Est-il besoin de rappeler les Concerts helvétiques de Lausanne et de Genève, les concerts historiques, les concerts spirituels de la Madeleine, les tirs fédéraux, les fêtes innombrables où Grast eut à diriger, souvent même à composer la musique? Dès qu'une solennité religieuse ou patriotique réclamait des hymnes nouveaux, votre collègue était là toujours prêt à offrir ses services désintéressés à Genève et à la Suisse. Il était bien réellement (et ce titre lui fut maintes fois décerné) le compositeur national.

Aussi fut-il choisi deux fois entre tous les musiciens suisses pour écrire et diriger à Vevey toute la partie musicale de la Fête des Vignerons. La plupart de ceux qui liront ces lignes ont vu, soit en 1851, soit en 1865, ces étonnants spectacles qui attiraient vingt mille, quarante mille spectateurs.

M. Théophile Gauthier qui assistait à la dernière fête (et qui ne connaissait pas le compositeur) écrivit que plusieurs morceaux de cette musique avaient fait courir en lui « le frisson du beau. »

Que manquait-il à Grast pour avoir autant de célébrité que de mérite? Le bruit du théâtre : il le savait, et il composa plusieurs opéras, dont l'un reçu à l'Opéra comique de Paris et déjà étudié par les chanteurs, aurait été joué sans un changement de direction qui vint tout arrêter : M. Perrin était remplacé par M. de Leuwen.

Nous savons que cette œuvre allait être mise à l'étude à Genève, le directeur du théâtre n'était arrêté que par une question secondaire, la composition du spectacle où l'opéra devait figurer. Mais la joie de ce dernier succès devait être

refusée à l'artiste. La mort vint le prendre à l'improviste, le 5 avril de cette année, avant les infirmités, avant le déclin de l'âge. Il mourut jeune, malgré le nombre des années qu'il ne songeait point à compter : elles lui pesaient si peu!

Ainsi finit Franz Grast, artiste dans l'âme et jusqu'au bout des doigts, dessinant avec goût, rimant à ses heures, aimant tout ce qu'il y a de beau dans la nature et dans l'art. Il avait été le meilleur ami de Petit-Senn, le contemporain de Galloix, de Charles Didier, d'Etienne Gide; il avait fait partie avec ces derniers du groupe mélodieux qu'on appelait « la Genève romantique. » A Paris où il fit de longs séjours, il connut tous les poètes, Victor Hugo, Lamartine et plus particulièrement Scribe et Mme Sand qui avaient ensemble (singulière alliance), ébauché pour lui un scénario d'opéra. Son cœur était resté si vert que les plus jeunes d'entre nous le regardaient comme leur camarade.

Il est le seul homme à notre connaissance qui ait vécu presque soixante-dix années sans nuire à personne, et sans dire du mal même de ceux qui lui en avaient fait. C'est le plus bel éloge que nous puissions lui adresser; Genève a perdu en lui non-seulement un maître, un musicien éminent, mais aussi le meilleur des hommes.

MARC MONNIER.

5 Mai 1871.



NOTICE

SUR LES

ANCIENS CHATEAUX ET FORT DE ST-MAURICE

A VERSOIX (1)

Lue à la Séance de l'Institut genevois du 8 mai 1871



Toute la partie supérieure de la colline au pied de laquelle est construit le Bourg de Versoix, était jadis occupée par un château fort : de là le lieu dit *au Château* (feuille XXXIII, du cadastre de Versoix) conservé à cette propriété appartenant à MM. Riondel frères. Un puits, un fragment de tour sont aujourd'hui les seuls restes *extérieurs*. Le sol, miné à quelques pieds, présente de nombreuses et fortes murailles autour desquelles on recueille une quantité considérable de débris de poteries, briques, mosaïques, objets d'arts, monnaies en cuivre, etc...

Un chapiteau et deux beaux fragments d'arcade encore incrustés dans les murs d'enceinte du voisinage du château in-

(1) Extrait d'un nouveau travail inédit de l'auteur sur l'histoire de Versoix.

diquent qu'il devait exister en ce lieu un monument d'un certain mérite.

Ces restes ou débris attestent l'importance, l'ancienneté et la grandeur du château de Versoix.

Pour déterminer d'une manière précise l'étendue de ce château et de ses dépendances, je n'ai eu d'autre guide que le plan dressé par ***Martin Baum*** (1589) (archives de Genève, registre, N° 134), les divers plans cadastraux et mon examen minutieux de la place et de ses abords.

Antérieurement à 1589, Versoix fut entièrement détruit, en 1282, par un siége et en 1302 par un incendie, ensuite duquel ses maisons furent relevées par 94 hommes, payés à raison de deux deniers par jour. A partir du XIV[e] siècle, Versoix bourg fut de nouveau entouré de murailles, avec deux portes, l'une du côté de Genève, l'autre, de celui de Coppet. D'après le plan de *Baum*, on ne voit, du *château primitif* que l'antique et principale tour très-élevée, (b), une dominant sur la place du bourg et le fragment d'une autre, entre l'ancienne église catholique et la rive du lac qui était alors plus éloignée qu'elle ne l'est de nos jours. La rivière de la Versoie formait trois bras au midi du château, savoir : la mère rivière et le bief du moulin, avec la même embouchure que celle actuelle, et un bras qui n'existe plus, lequel traversait la place du bas bourg de Versoix pour se jeter au lac. (Entre les propriétés Papis et Riondel.)

Le vieux château était bien fortifié et communiquait avec le bourg par un chemin tendant de la place du bas de Versoix (i), longeant derrière les maisons adossées à la colline et aboutissant près l'habitation de MM. Riondel ; il y avait également diverses issues particulières du côté du midi et de celui du nord-ouest. La tranchée (K) en forme d'éperon, du côté du couchant, ne fut construite qu'en 1589 ; il n'en reste aucun vestige.

Le nouveau bourg de Versoix fut, après 1589, presque exactement reconstruit tel qu'il existe de nos jours sauf la partie N-O. qui s'étend du côté de Saint-Loup, chemin de Richelien, ancienne voie de *La Brulaz*, à partir de la route cantonale à la voie ferrée.

Les plus anciens documents concernant le château de Versoix remontent au XIe siècle : nous retrouverons au présent mémoire les noms de la plupart des châtelains à qui l'administration en était confiée.

Le *château de Versoix* est cité dans un acte de l'an 1022, daté d'Agaune la XXIXe année du règne de Rodolphe, d'après lequel Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Agaune notifie que le nommé Pierre lui a demandé la concession en précaire d'une terre appartenant à ladite abbaye, située à *Eccogia*, hameau près Versoix, *in villa que dicitur Adesgogia* et qui est tenue sous le cens d'un denier par Amalricus Durannus, ainsi que par son frère Fretgarius. Burchard, avec le consentement du roi Rodolphe, accorde au dit Pierre et à un de ses enfants la concession demandée et reçoit deux chars de vin qui sont consommés *au château de Versoix* : (et illud vinum biberunt in castrum quod vocatur Versoix) (Régeste genevois, Genève 1866). Burchard dont il est parlé dans cet extrait, fut archevêque de Lyon pendant cinquante-deux ans, soit de 979-1031 ; il était fils du roi Conrad et frère du roi Rodolphe III (1).

Grillet, dans son *dictionnaire historique et statistique*, dit que les descendants d'*Aimerard*, militaire distingué sous les derniers rois de Bourgogne, possédèrent à titre de principauté souveraine la baronnie du Faucigny, celles de Beaufort, Her-

(1) Histoire générale et particulière de Bourgogne par Urbain Plancher, Bénédictin de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon et de la Congrégation de St-Maur. Dijon, 1749.

mance, Versoix, etc... En 1050, date de la mort de Gérold Ier, celui-ci laissa à son fils Robert Ier les deux fiefs de Gex et de Genevois. L'historien *Béatrix* (*histoire du Pays Gex, Lyon* 1851), dit que Versoix présentait déjà une population industrielle et nombreuse. Robert II mourut en 1070; son frère Gérold II hérita du comté Genevois et du fief Gessien. *Jean de Müller, dans son histoire de la confédération Suisse* (T. II, p. 47), fait mention de la cession de Versoix, Saint-Loup, Communiés (*Commugny)* à la Savoie en 1257.

Le comte Pierre de Savoie mourut le 16 mai 1268 à Pierre-Châtel en Bugey et fut enseveli à Hautecombe. Par son testament, dressé en septembre 1264, il légua à son épouse, Agnès, sa vie durant, *Versoix, Commugny*, etc;... dans un nouveau testament du 7 mai 1268, le comte Pierre maintint en faveur d'Agnès le legs du *château de Versoix.* Sa veuve ne lui survécut que quelques semaines, elle mourut le 11 août 1268 et selon son désir, fut ensevelie à Contamine en Faucigny. Par son testament du 9 août 1268, conservé aux archives du royaume d'Italie *(testaments des princes de Savoie, paquet 1, n° 15)*, elle légua à son frère utérin Simon de Joinville, seigneur de Gex, *le château de Versoix* et tout ce qu'elle possédait de ce lieu à la Cluse, près Collonges, entre le Rhône et le Jura. La villa Commugny *(Communiacum)*, Vaud, près Versoix est exceptée de cette donation. C'est dans ce même testament que se trouve mentionnée *l'obligation de la fondation de l'église de Versoix, près la rivière, sous le vocable de Saint-Loup*, église qu'il ne faut pas confondre avec *l'Eglise primitive sous le même vocable au château de Saint-Loup*, situé à dix minutes de celui de Versoix. — Au commencement du Xe siècle, le Roi Rodolphe II vint habiter le *château de Saint-Loup* au-dessus de Versoix. De cette antique résidence, il ne reste aujourd'hui qu'une tour ronde, et une carrée. Je le répète, il existait dans ce lieu

une église ou chapelle relevant du Diocèse de Genève, d'après la Bulle d'Alexandre III, du 18 juin 1177. Au Xe siècle la comtesse Eldegarde, veuve d'Ayrbert la fit réparer. Elle devint la propriété de l'hospice du Saint-Bernard en 1191, selon transaction faite à Thonon entre Nantelme, évêque de Genève et le couvent. Le nom d'un de ses curés *Anselme de Saint-Loup* est porté comme témoin dans un acte du 18 Janvier 1205 : *enquête pour terminer le différend entre l'abbé de Bonmont et le prieur de Payerne.* En 1257, 29 mai, l'abbé Nantelme et le couvent de Saint-Maurice d'Agaune promettent de céder à Pierre de Savoie, moyennant une rente annuelle de 25 livres maurisiennes, la maison que possède ledit monastère à Commugny ainsi que tous ses droits *dans la parroisse de Saint-Loup et à Versoix*, promesse qui fut ratifiée par un acte passé à Chillon le 29 septembre de la même année (*Cibrario et Promis, Doc. 198)*. En octobre 1257, Aimon, évêque de Genève donne son approbation à la cession consentie en faveur de Pierre de Savoie par l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune de tous les biens et droits possédés par le couvent à Commugny. Le texte de la requête présentée par l'abbaye pour obtenir cette approbation de l'évêque, mentionnait *Versoix et Saint-Loup*. Le 18 janvier 1258, le pape Alexandre IV confirma par bulle, ces cessions de l'abbaye pour sa maison forte de Commugny, *Versoix et Saint-Loup*. En août 1265, le prévôt du Grand-Saint-Bernard (Mont-Joux) cède au comte Pierre de Savoie le droit de patronat sur *l'église de Saint-Loup* et sur tout ce que *le couvent possède à Versoix* ; en retour, le comte cède au prévôt l'église de Saint-Livres à Commugny et diverses autres possessions. En 1267, 23 août, Henri, évêque de Genève, approuve les échanges conclus entre Pierre de Savoie, le couvent de Saint-Maurice d'Agaune et celui du Saint-Bernard, se réservant les droits de son évêché.

Il paraîtrait qu'à partir de 1268-1269, en suite du développement du Bourg de Versoix, le *culte paroissial* se célébra dans la *nouvelle église*, à l'entrée du bourg, touchant la porte de Genève. Ce fait semble confirmé par le texte de la déclaration de Pierre, *recteur de Saint-Loup près Versoix*, qui, par acte du 11 février 1296, consent à ce que le chapitre de Genève, perçoive *dans sa paroisse* les dîmes engagées au chapitre par Simon de Joinville, Léonète sa femme et ses enfants, et ce, jusqu'à ce que lui recteur, puisse les racheter. La Bulle d'Honorius IV, du 11 juin 1286, confirme les droits et priviléges de l'hospice du Saint-Bernard sur diverses églises et propriétés au diocèse de Sion et Genève; au nombre de ces dernières, *l'église de Saint-Loup à Versoix*.

Proche de Saint-Loup, il y a un champ appelé le *champ du cimetière* (feuille XXVI du cadastre). En 1741, un propriétaire du château, *Antoine Franconis de Saint-Loup*, était capitaine et *Châtelain de Versoix*. En 1766, un seigneur romain, Jules Sachetti, marié à Anne Magdeleine Azan de la Ciottaz, habitait ce château, qui dès lors, passa aux mains d'un grand nombre de propriétaires.

Revenons maintenant au *château de Versoix* : dans une transaction du 8 mars 1276 entre Béatrix, comtesse de Viennois et Eléonore, veuve de Guillaume de Lucinge, ancien Sénéchal de Faucigny, Versoix sert de limite pour la reconnaissance des divers fiefs que les héritiers de Lucinge déclarent tenir de Béatrix.

Les *archives de Lausanne (Rég. Cop. de Bonmont. N°59)* renferment une convention du 4 mai 1269, entre Simon de Joinville, seigneur de Gex et l'Abbaye de Bonmont au sujet de la garde et défense des hommes dépendant de la dite abbaye et habitant sur les terres dudit seigneur. *Versoix*, antérieurement à cette date, *possédait des franchises* ainsi que Gex, Divonne, etc,

puisqu'il est formellement exprimé dans cet acte que le Seigneur de Gex n'admettra pas les hommes dépendant de l'abbaye et résidant sur ses terres à *jurer les franchises de ces localités* et autres lieux de son ressort, et consent *à ce que ceux qui ont déjà juré puissent s'ils le veulent y renoncer.*

Les *archives de la Côte-d'Or* (*Gex, liasse I, N° 3*). renferment une reconnaissance féodale par Léone de Gex envers Béatrix, du 4 février 1278 ; c'est par erreur que *Brossard, histoire du pays de Gex*, indique cette reconnaissance comme étant consentie en 1289. Dans cet acte sont désignés un grand nombre de châteaux de nos environs ; *Versoix* y est porté comme *chef-lieu d'arrondissement*. En retour de la reconnaissance précitée, la comtesse Béatrix donne quittance à Léonète de 900 livres viennoises que ladite comtesse avait avancées pour les dots de Béatrix et d'Agnès, filles de Léonète et abandonne à celle-ci tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur le *mandement de Versoix et sur la paroisse de Saint-Loup.*

M. Blavignac, dans son armorial genevois, annonce que les sceaux de Léone, Lionète, Lione, Léonète ou Léonnette sont très-variés; l'un des plus anciens se voit à un acte de 1261, archives de Genève, pièces historiques N° 71 : il figure deux médaillons circulaires offrant l'un, un lion, l'autre un geai. Elle employa un autre sceau qui figure sur un acte de 1265 à 1282. Le sceau de Simon de Joinville, également reproduit dans cet admirable travail de M. Blavignac, représente ce seigneur armé de toutes pièces et chevauchant sur une monture caparaçonnée aux armes de Joinville qui sont : d'azur à trois morailles d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, couronné, lampassé et armé d'or.

En 1278, 30 septembre, Léone et ses fils Pierre et Guillaume, reconnaissent devoir six mille livres viennoises à Béatrix, dame de Faucigny, et lui donnent en gage divers fiefs *au nom-*

bre desquels Versoix; dans ces six mille livres sont comprises mille et trente-une livres pour construction de fortifications et frais de défense des châteaux de Divonne et *Versoix*. Cette pièce datée de Châtillon en Michaille est conservée aux *archives du royaume d'Italie*, *Province de Genevois, paquet 6, N° 7*. — En 1282, Robert, évêque de Genève, allié au comte de Genevois, son neveu, fait le siége du *château de Versoix* et s'en rend maître. Le commandant Pierre de Ternier, fils de feu Girard fut au nombre des prisonniers. Les *mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (*T. 1, 2e partie, page 30*) renferment un acte du 2 avril 1288, fait à Genève, dans l'église de Saint-Pierre, par lequel Pierre de Ternier reconnaît que l'évêque Guillaume lui a donné une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a soufferts de la part de feu l'évêque Robert de Genevois, à l'occasion du siége et de la prise du *château de Versoix*, et de sa propre arrestation, dont quittance en faveur de l'évêque. Robert, prévôt de l'église de Lausanne, chanoine de celle de Vienne et de Genève, était fils de Guillaume II, comte de Genevois ; il fut élu à l'évêché de Genève en 1275, et mourut en 1287. C'est en qualité de suzerain de Ternier que le comte de Genevois donna acte de la déclaration faite par celui-ci en faveur de l'évêque Guillaume. Les seigneurs de Ternier figurent déjà comme dépendants des comtes de Genevois, dans un acte du 2 juillet 1137. — En 1282, 2 juin, un traité d'alliance *est conclu à Versoix*, entre Béatrix, dame de Faucigny, Jean Dauphin, son fils, le comte Amédée de Genevois et l'évêque de Genève. Cet acte très-important, conservé aux archives du Royaume d'Italie, duché de Genevois, paquet I, N° 33, est reproduit en entier dans les mémoires de la société d'histoire de Genève, T. VIII, p. 341. C'est probablement par suite de l'*inféodation du château de Versoix* au comte Amédée, que l'évêque Robert,

ennemi de la maison de Savoie, assiégea et prit ce château.— En 1285, 14 août, Léone et son fils Pierre, rendent hommage à Amédée pour plusieurs châteaux et principalement ceux de Gex, *de Versoix*, Divonne, la Cluse, etc. (*Archives de la Côte-d'Or, Gex, liasse I, N° 4*).

En 1286, 1er janvier, Pierre, seigneur de Gex, fils de Léone, fit hommage au comte Amédée de tous les biens qu'il possédait depuis Saint-Oyen de Joux (Saint-Claude) et le pont d'Arlod sur le Rhône, en çà, spécialement pour les châteaux de Gex, *Versoix*, Divonne, Flie, Cluse de Léaz et pour le fief de Châtillon de Michaille. Mais Pierre et Léone réservaient en première ligne, les droits de Béatrix, de Faucigny à laquelle ils en avaient fait hommage huit ans auparavant. *(Archives départementales à Dijon, titres de Gex, liasse I, N° 4).*

En 1286, 30 juillet, cession par Béatrix au dauphin Humbert, du *château de Versoix* et Cluse de Gex et tout ce qu'elle tient en gage de Léone de Gex, pour 5500 livres viennoises, dont 3500 livres payables en argent, et 2000 pour la remise des châteaux de Cornillon et de Graisivaudan. Par le même acte, Béatrix cède encore divers droits sur d'autres châteaux. Le texte de ce traité est dans *Valbonnais, II, 37.* et *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Genève, T. VIII, p. 105.*

En 1289, 6 mars, une sentence du comte Amédée ordonne à Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, de prêter le même hommage que celui rendu par Léone de Gex en 1285. — En 1290, 25 février, Béatrix engage *le château de Versoix* à Artmond de Baldica ou de Waldeck de Bâle, pour une somme de 4000 livres. L'histoire du canton de Vaud, par *Verdeil (T. 1, p,* 128, cite un acte de Waldeck, vicaire général de l'empire, pour Guillaume de Hollande, élu roi des Romains (1250). Ce même comte de Waldeck invita Pierre de Savoie, au nom de

l'Empire, à prendre la défense des villes libres de Berne, Bâle et Morat. Pendant le cours des négociations entre les Bernois et le comte de Waldeck, Pierre de Savoie étendit sa domination dans les pays Romands. Vers la fin du XIIIe siècle, près de Morat, le comte de Waldeck sauva la vie de l'empereur Rodolphe.

En 1291, au nombre des réclamations du dauphin Guigue qui furent examinées sans résultat par des arbitres, et ce, trente-neuf années plus tard, sur l'intervention du roi de France, figure le *Chastel de Versoy*, dessus Genève, avec ses appartenances, que tient li dy cuens de Savoie et appartient au dauphin.

En 1293, la *châtellenie de Versoix* était aux mains d'Amédée de Savoie, ayant promis à cette année de la restituer à Léone de Gex et à son fils Guillaume, quand ils auraient payé la somme pour laquelle ils l'avaient engagée à Béatrix de Faucigny, sa cousine.

En 1295, 29 octobre, quittance de 270 livres viennoises donnée par Léone et Guillaume de Gex à Béatrix de Faucigny, (*archives du royaume d'Italie, duché de Genevois, paquet II, N° 24*). Il est fait mention dans cet acte des six mille livres de Vianois par les quez nos li avons obligée *nostre chastel de Versoye* (voir 1278). Les dîmes de *Malagny* près Versoix dont dame de Faucigny est libérée de l'obligation du rachat, sont estimées à 50 livres.

En 1296, 1er janvier, d'après un acte conclu à Saint-Germain d'Ambérieu, le comte Amédée de Savoie déclare que Béatrix de Faucigny lui cède tous ses droits *sur le château et mandement de Versoix*, avec leurs rentes. Ledit acte contient en outre une réserve de retour du *château de Versoix* pour le cas où ne serait pas effectué le mariage entre Agnès, fille du Comte, et Hugues fils du Dauphin Humbert. Pour 1297, l'historien

Jean de Müller s'exprime ainsi : Dès les derniers temps de son oncle, le comte Philippe, Louis de Savoie, engagé dans les affaires et les guerres de ses nombreux alliés, Guillaume de Jaz (Gex), de Rollin de Neuchâtel, des Bernois, du comte de Célie, (Cerlier) du seigneur de Porta, des Fribourgeois (trève de 1297), avait contracté envers la noblesse du pays romand en retour de ses services et de ses avances d'argent bien des engagements qu'il ne put pas remplir. Les Seigneurs romands Humbert de Thoire et Villars d'Aubonne, Jean de Cossonay, Otton de Grandson, Pierre de Champvent, Pierre d'Estavayer, Pierre de Belmont, Jean de la Sarraz, Jean d'Aberget et Valengin, Aymon de Montagny, Hermann de Crissier, trois de Prangins, Amédée de Cumunyé (Commugny) et d'autres, sous divers prétextes, prirent part à la guerre que Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, avait commencée contre lui avec des armes sacrées pour défendre les droits attaqués de son siége. Cette guerre intestine fut comprimée par une trève qu'obtint Amédée avant l'expédition contre Berne, etc. Les arbitres furent Duint, seigneur de Wufflens et Guillaume, écuyer tranchant de Lausanne ; *les ôtages furent laissés à Versoix.*

L'année précédente, 1296, 21 août, Amédée, comte de Savoie écrivit à Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, au sujet de sa conduite envers le Chapitre de Genève. (Archives genevoises, pièces historiques, N° 135). Cette lettre *est datée de Versoy*, du lundi après le mi-août m. cc. iiiixx et seize, expédiée par B. Aillaud ; elle est écrite en français et se trouve insérée et vidimée dans un acte latin de l'official de Genève, du 12 des Kalendes de Septembre (21 août 1296).

En 1298, avril, un traité fut conclu à la Balme de l'île de Crémieux, entre Guillaume, seigneur de Gex, Lionette sa mère et Humbert, dauphin du Viennois, et, pour cimenter cette al-

liance qui avait pour cause la crainte des envahissements du comte de Savoie, Lionette et Guillaume promirent à Béatrix de ne pas céder ni vendre le *château de Versoix* à leur ennemi commun, le comte de Savoie.

Brossard dans son *histoire du pays de Gex*, nous apprend que d'après certains comptes qui lui avaient été communiqués et que je n'ai pu découvrir (1295-1476) il aurait été facile d'établir le rôle *des châtelains de Versoix* pour cette époque. Ces précieux documents finissent en 1476 ; il y a, dit-il, pour les années suivantes un volume qui finit en 1527. Après cette époque, il n'y en a plus quoique cette terre et le pays de Gex appartinssent aux ducs de Savoie.

Ces princes abergeaient, c'est-à-dire louaient à long bail, cette châtellenie et toutes ses redevances comme le prouve le dernier compte de 1527, reçu noble François de Saconay, châtelain et fermier de la seigneurie de Gex. Ce même auteur (p. 187), dit que Mgr Depery, évêque de Gap, avait fait amasser à grands frais, dans les archives de Dijon, des documents précieux pour la publication de l'histoire de Gex ; *les registres de Versoix* en faisaient probablement partie et que sont-ils devenus ?

En 1863, je me suis adressé à la Direction générale des Archives du royaume d'Italie et, en réponse à ma dernière demande du 23 septembre, je reçus, le 7 octobre, de M. le directeur Castelli, la bonne nouvelle que ces archives renferment *des documents relatifs à la châtellenie de Versoix de 1306 à 1452* pour la copie desquels il m'était demandé la somme de huit mille francs ???

Les *mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève* et d'autres ouvrages, m'ont fourni des anciens comptes de 1290 à 1315 dans lesquels j'ai recueilli quelques noms des châtelains de Versoix :

1303-1304, Rod. de Montmajeur.

1307-1308, J. de Urteriis.

Edouard Mallet (1), un de nos éminents historiens traduit *Urteriis* par *Orsières*. Cependant j'ai trouvé le même nom dans *les chartes du Diocèse de Maurienne de Mgr Billet, Documents de l'Académie impériale de Savoie*, T. II, p. 95 : *Urteria, Hurtières*. Cette famille avait à Saint-Georges d'Hurtières, en Maurienne, un château dont on voit encore les ruines.

1311-1312. Humbert de Gresiaco.

1312-1313. Jacques de Boccsel ou Boczosel.

Ces comptes peuvent faire à eux seuls l'objet d'une étude des plus intéressantes sur les constructions du château de Versoix. Dans ceux d'Olivier de Payerne, châtelain de l'Ile et Vidomne de Genève pour le comte de Savoie, du 26 août 1296 au 25 août 1297, sont énumérées les dépenses faites pour avertir divers châtelains et *celui de Versoix* de bien garder les châteaux ; celles faites par lui-même aidé de 40 soldats pour la surveillance du lieu du combat le jour du duel entre Pierre de Marval et Guillaume de Livron ; une dépense pour le même objet est stipulée dans les comptes de Thomas de Conflans châtelain de Chillon, (1296 à 1298). — Dans ceux de Jean Urtières, du 16 février 1307 au 19 janvier 1308, aux recettes : dix-huit sols quatre deniers perçus pour la ferme des terres de Maurice Teneyt, traitre de Genève ; aux dépenses : frais de la construction d'un engin de siége et son transport sur une barque lors de l'attaque et prise du château de Ravorée ainsi que les dépenses du châtelain qui est venu au même siége, sur l'ordre du Bailli, avec plusieurs bateliers et

(1) E. Mallet, naquit à Ferney, le 2 décembre 1805 et mourut à Genève le 20 mai 1856. Voir allocution à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sur Mallet, prononcée le 12 Juin 1856, par M. le docteur J.-J. Chaponière, président, Mém. et Doc. T. XI, p. 101.

hommes armés etc ; dans ceux d'Humbert de Grézy, châtelain dès le 18 mars 1311 au 26 avril 1312, il y est fait mention de l'incursion du comte de Genevois sur les terres voisines de Genève en juillet 1311, lorsqu'il y détruisit plusieurs vignes ; d'une expédition commandée au châtelain de Versoix pour venir à Genève avec quatre hommes armés et y séjourner, du 26 au 29 octobre 1311, pendant l'élection d'un nouvel évêque; enfin d'une expédition du même châtelain à Genève, avec des hommes armés, le 30 mars 1312, lors de l'entrée à Genève de l'évêque élu, Pierre de Faucigny.

Dans ceux de Rodolphe de Montmajeur, du 22 mars 1311 au 28 juillet 1312, on trouve comme dans le précédent, la mention de l'incursion du comte de Genevois sur les terres de Genève en 1311, puis l'arrivée à Genève du bailli lui-même, avec des hommes armés, lors de l'élection du nouvel évêque, à la fin d'octobre de la même année. *(Traduction au Régeste Genevois).*

Rodolphe de Montmajeur, bailli de Geneveys, de Chablais et châtelain de Chillon, rapporte avoir visité en l'année 1303 les châteaux du comte de Thonon, d'Alinges, de Corbières, *de Versoix*, de Nyon et de Mont. Cette inspection faite d'office ne devait s'appliquer qu'à des châteaux placés sous son autorité. Jacques Boccsel ou Boczosel, châtelain de Versoix, était aussi châtelain de l'Ile, Vidomne de Genève.

En 1306, nous retrouvons le nom de *Versoix* dans plusieurs documents relatifs à la prise du château de Marval, déposés aux *archives de la Côte-d'Or, baronnie de Gex, liasse I à XIII. Voir les Mémoires de la société d'Histoire de Genève*, T. IX, p. 210 à 217 : (a) Pièce écrite en français, *datée de Versoix*, du 8 juin 1306, promesse de Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, de réparer le tort qu'il a fait au comte de Savoie par la prise de Marval, conformément à la sentence qui sera rendue

par quatre gentilshommes y dénommés; (b), pièce latine, *datée de Versoix*, le samedi après la fête des apôtres Pierre et Paul; deux autres documents, la déposition des témoins produits par le comte de Savoie, 21-22 juin; — ajournement de la cause, 8 juillet 1306, ne portent pas le nom de Versoix; (c), pièce latine, *datée de Versoix*, Promesse des quatre juges d'appeler à leur délibération quatre chevaliers désignés, du 13 Juillet 1306.

Par lettres patentes, *datées de Versoix* du 30 janvier 1343, le titre de Chevalier de l'accolade et une rente annuelle de cent francs fut accordée par le comte Aimon de Savoie à Hugues de Joinville, en récompense de ses services. En 1352, Hugues cherche à recouvrer la baronnie de Gex dont il avait été dépouillé. Joint à son neveu Pierre de Genève, il poursuivit jusqu'à Nyon les troupes d'Amédée qui sortaient de Genève pour se rendre dans leur pays et en passant à Versoix, il se permit toutes sortes d'hostilités au château : c'est à cette occasion qu'il alla faire le siège du château de Vesancy, occupé par le comte Vert de Savoie.

En 1440, 3 février, une déclaration de non-préjudice est inscrite par Louis, duc de Savoie à l'occasion du don gratuit que les Etats de Savoie, réunis à Genève, lui ont accordé pour les dépenses que lui occasionne l'élection de son père à la papauté.

Les noms des châteaux de Gex, Ternier, Monthoux, Hermance, Bône, Bonneville, Chaumont, Claremont, *Versoix*, Rumilly, etc., sont inscrits dans cet acte conservé aux archives genevoises, pièces N° 529.

En 1447, d'après les terriers des Ducs conservés aux archives de Dijon (voir les arrêtés rendus par la Cour impériale de Lyon, les 5 décembre 1861 et 29 mars 1862, au sujet des eaux de la Versoie (archives Communales de Versoix, lettre i,

N° 1), le sieur *Nicod de Moulhon, seigneur de Versoix*, fait diverses reconnaissances au duc : *1° Castrum Versoge*, etc... 2° idem dus molendino etc... Les deux arrêts sus mentionnés renferment de précieux renseignements sur les divers droits des prises d'eau dans la Versoie.,

En 1447, dans le tableau des propriétaires genevois figure le nom de *H. de Versoie.* Les *notices généalogiques de M. Galiffe* contiennent les noms de familles *de Versoye et du Pont de la Versoye* à partir du XIV[e] siècle.

En 1514, le courrier de Genève envoyé à Fribourg auprès de Besançon Hugues fut arrêté à *Versoix* et conduit à Gex où on lui donna l'estrapade pour lui faire avouer ce qui se passait à Genève ; un marchand genevois, nommé Marmet, qui arrivait de Suisse et qui ne savait de rien subit le même traitement.

En 1525, septembre, parmi ceux qui se réfugièrent de Genève à cause des dissenssions qui la troublaient, (faction des Eidgnots) se trouvait Pierre de la Toy, dit le Poulain et Chabot, membre du conseil de Genève qui, se rendant à Fribourg, tombèrent à *Versoix* dans une embuscade de leurs ennemis. Poulain échappa, mais Chabot fut conduit à Gex.

L'année suivante, 1526, sur la demande du *châtelain de Versoix*, le duc de Savoie accorde un marché à cette localité qui fut fixé au mardi de chaque semaine.

En 1530, le 30 septembre, les gentilshommes de la Cuiller rencontrent au *château de Versoix*, un hérault expédié de Genève par messieurs de Fribourg; ils le poursuivirent jusqu'à Genève parce qu'il ne portait point les armes et émaux de Fribourg: on sonna l'alarme à Saint Gervais. Le samedi, premier jour d'octobre, la poste d'un envoyé de Fribourg à messieurs de Genève pour s'informer des nouvelles de leurs ambassadeurs, fut détenue *au château de Versoix* et de là menée au camp de

Saconnex où ce hérault se servit adroitement d'un prétexte qui le fit lâcher immédiatement. Les ambassadeurs de Fribourg après avoir remis leurs anneaux pour enseignes, chargèrent cet envoyé d'aller vite dire à messieurs de Berne et de Fribourg que si jamais ils veulent secourir la cité de Genève, que ce soit cette fois (*extrait du mémoire de Jean Balard*).

En 1535, 27 août, à la nouvelle que les Genevois proclamèrent la Réformation, leur indépendance et la République, le Duc de Savoie Charles III, ordonna une levée de troupes, occupa *Versoix* où il fit établir des croisières sur le lac pour intercepter les communications entre le pays de Vaud et Genève.

En 1536, 29 janvier, les Genevois vivement inquiétés par le duc de Savoie et désespérant du secours des Bernois, se mirent à équiper une barque et quatre bateaux qu'ils chargèrent de 80 soldats sous le commandement de Françóis de Montbel, seigneur de Verey. On se dirigea sur la côte de la Savoie. A l'approche de cette petite flottille, l'alarme fut répandue dans les villages et le tocsin se fit entendre. Cette entreprise manquée, Verey se décide à attaquer Bellerive, mais là, rencontrant trois compagnies ennemies, il se résigna à traverser le lac et débarqua entre Genthod et *Versoix*. Les provisions des deux bourgs furent joyeusement mises à profit et pour accomplir le pillage on emporta comme souvenir jusqu'aux cloches des églises.

La troupe de Genève se rendit à Saconnex et à Peney, postes que les gens du duc avaient abandonné à la nouvelle survenue de l'approche des Bernois.

Le 30, l'armée de Berne arrive à Divonne, s'empare du château appartenant à M. de Gingins, sire du Châtelard, Seigneur de Divonne, emportant douze pièces d'artillerie, des munitions et imposant une rançon de 300 couronnes, puis de là se rend à

Genève où elle fit son entrée le 2 février. Le 15 même mois, lorsque cette armée stationnait devant le Vuache, les députés de Gex vinrent faire leur soumission. Jean Rodolphe d'Erlack fut nommé bailli à Gex et le pays imposé à une contribution extraordinaire de 915 couronnes d'or.

En 1564, à la nouvelle que le duc de Savoie cherche à reprendre le pays de Gex, *le château de Versoix*, reçoit une forte garnison, précaution inutile, car cette même année le traité de Lausanne du 30 octobre rendit au duc le territoire de Gex.

En 1567, septembre,lors de la guerre dite de Gex, les troupes étrangères qui étaient à Genève donnèrent grande alarme *au château de Versoix* sans y faire le moindre dégât ; les habitants furent cependant effrayés à tel point qu'ils abandonnèrent leurs maisons. La remise des baillages restitués par le traité de 1564 ne s'effectua que le 5 mai 1570, en présence des commissaires fédéraux Pfiffer, Reding, Schouler et Krong. *Jean de Muller* (T. XII, p. 77), dit « que le deuil fut grand, car la génération durant 31 ans était devenue Suisse. Steiguer et de Mulinen ne purent retenir leur plaintes : si les cantons l'eussent voulu, Gex et le Chablais feraient à cette heure partie de la Confédération. »

En 1571, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, vendit à réachat perpétuel et pour le prix de 25,000 écus d'or, la Seigneurie de Versoix à Nicolas de Vatteville, baron et seigneur du Château-Vilain en Franche-Comté et seigneur de Colombier au pays de Neuchâtel.

L'historien *Dunod* (*histoire des Sequanois et de la Province Sequanoise des Bourguignons, etc. Dijon, 1735*), nous apprend que Nicolas de Vatteville, III, du nom, marquis de Versoix, se détermina à quitter Berne sa patrie, lorsqu'il vit qu'elle avait proscrit la religion de ses pères sans

espoir de retour et ça été une source de bénédictions pour sa postérité élevée dès lors aux dignités et aux plus grands emplois. » En effet de Vatteville devint gentilhomme de la maison du Roi d'Espagne et chevalier du Grand-Ordre de Savoie.

Il avait épousé Anne de Joux dont il eut trois fils, Gérard, Jean et Pierre de Vatteville.

L'armée Bernoise commandée par l'avoyer J. Vatteville campa entre Versoix et Genthod en juin 1589. Cinq ans après la cession consentie à Vatteville, Versoix comptait 84 feux dont 32 solvables et 52 insolvables. Les armes de la maison de Vatteville sont de gueule à trois demi-vols d'argent, deux et un : timbre un ange issant et sans bras, vêtu de gueules, couronné d'or et aîlé d'argent.

En 1589, septembre, le duc de Savoie donna l'ordre de reconstruire à Versoix un fort designé sous le nom de Saint-Maurice, patron de Savoie ; on employa les nombreux matériaux des murs de l'ancien château aux divers ouvrages extérieurs du côté du village et au couchant, une plate-forme fut dressée pour battre avec de l'artillerie les barques qui sortiraient de Genève (plan, lettre e), et une garnison de six cents hommes établie (l'histoire Suisse de *Jean de Muller* mentionne 700 hommes d'armes et 70 forçats turcs). Le commandement de ce fort fut remis à un bon guerrier de Savoie, le baron de la Sarraz, lequel jurait « qu'il forcerait les Genevois à venir lui crier merci la corde au col. » Deux galères croisaient devant la plate-forme, quatre canons, deux couleuvrines, une grande quantité de munitions de guerre et d'approvisionnements de tout genre devaient, selon les plans du duc, tenir en échec la ville qu'il convoitait. Sûr de son succès, il appelait les canons de Versoix « les clefs de Genève. » *Jean Sarrasin* disait fort à propos : « Ton prince les appelait les clefs de Genève, mais ces clefs sont échappées des mains du maître et restées dans la serrure. »

Les Genevois ne furent point déconcertés du nouveau danger qui les menaçait ; ils réunirent une troupe composée de 800 fantassins, deux compagnies de cavalerie, deux d'argoulets (espèce de chevaux-légers, sans cuirasse, armés de pistolets et d'une carabine) et 150 volontaires sous le commandement du sieur de Lurbigny, brave officier français que Henri IV, roi de France, avait envoyé à ses amis de Genève. A plusieurs reprises on donna inutilement l'alarme à la garnison de Versoix qui fut renforcée de 120 hommes. Enfin le samedi, 8 novembre, à 10 heures du soir, l'armée de Genève, bien munie d'échelles et de pétards se prépara au départ décisif (*Jean de Muller* fixe par erreur au 7 mars la prise de Versoix et *Balard* au 13 septembre).

Le Registre de nos archives cantonales nous apprend « qu'un peu avant leur sortie de Genève parut au ciel un certain grand cercle blanc, fort luisant, suivi aussitôt de quelques colonnes de feu dont ceux de Versoix se donnèrent peur, disant que ceux de Genève les viendraient voir. » Le 9 à deux heures du matin, les Genevois arrivent au lieu du combat et traversant la rivière près du moulin, ils se divisent en quatre corps: la cavalerie fit halte sur les avenues, une partie de l'infanterie se rendit à la porte du côté de Coppet pour y appliquer le pétard, l'autre se décida à l'assaut. Alors les échelles furent dressées et grâce à un paysan qui indiqua un passage soit ruelle entre le bourg et le lac conduisant à la place, les plus courageux,munis de leviers, au nombre de dix-sept, commandés par le capitaine Chaudet, s'y introduisirent.

La première sentinelle voulut donner l'alarme au corps de garde, mais les Genevois s'en défirent avec leur pertuisanes et leurs couteaux : la troupe du château, attaquée de toutes parts perdit trois cents de ses meilleurs soldats outre ceux qui fu-

rent brûlés ou noyés en voulant se sauver par le lac et la rivière ; une faible partie se sauva vers Gex. Alors le commandant rassembla ceux qui lui restaient, se retira de la place du Bourg dans l'intérieur du fort et se défendit vaillament dans cette dernière retraite.

Pour se faire entendre et obtenir du secours du voisinage, il bombarda le bourg jusque vers les trois heures du soir. Personne ne venant à son aide et à la vue du terrain gagné par les assiégeants qui avaient déjà abattu la principale tour, il fit cesser le feu et demanda grâce qui fut aussitôt accordée, sous la condition que lui et les siens seraient conduits près de Gex.

Les Genevois vainqueurs se mirent à fouiller le fort ; les canons aux balles du poids de dix-sept livres, les couleuvrines, deux tentes placées à l'intérieur de la place, cinquante petits tonneaux de poudre, du plomb, deux enseignes et de nombreuses provisions, furent ramenées à Genève au milieu d'un grand triomphe. On rendit des actions de grâce dans tous les temples et le Conseil envoya le syndic de Chapeaurouge pour féliciter Lurbigny.

On voit encore à la salle des armures de Genève, un des drapeaux de Versoix, de couleur bleue, devenue verdâtre par vétusté.

La prise de Versoix fit cesser la disette qui régnait à Genève, les communications par le lac n'étant plus interrompues. Quant au fort de Versoix, il fut ruiné, nivelé et les maisons du bourg au nombre de septante, livrées à la proie des flammes, afin d'empêcher l'ennemi à reprendre position. Le citoyen Pierre Goula fut amené prisonnier à Genève ainsi que septante Turcs qui furent employés aux travaux publics, puis, peu de temps après ils furent affranchis dans l'espoir de porter le sultan à user envers les chrétiens d'une même humanité.

L'historien *Gaudy*, dans ses *promenades historiques dans le canton de Genève*, cite au nombre des braves qui se distinguèrent à la prise de Versoix ; « Jean de Lullin, Abraham Gallatin, J. M. Tollot, et Isaac Marcet. » — Jean Chaudet qui s'était également distingué dans cette circonstance, eut la tête tranchée à Plainpalais, en juin 1593, étant accusé de vouloir livrer une des portes de Genève au baron d'Hermance. Le même sort fut réservé à un nommé Sallanche d'Annecy dénoncé au magistrat par Moïse, un des turcs fait prisonnier converti à la religion réformée et employé de la République au fort d'Arve. Vers la fin de 1595, Moïse empêcha la réussite d'une entreprise secrète du duc de Savoie contre Genève qui lui était proposée à prix d'argent par ledit Sallanche. Sur ses aveux, ce malheureux fut saisi le 15 janvier 1596, condamné à être roué et son corps attaché à un piquet près de l'Arve, exécution qui eut lieu le 20 suivant.

Le duc de Savoie fut vivement surpris à la nouvelle de la perte du fort de Versoix qu'il apprit par un de ses courtisans, lequel lui tint ce plaisant langage : « la bride est rompue et le cheval échappé. »

Le bourg de Versoix ne fut reconstruit que plusieurs années après le siége du fort et de l'incendie qui en fut la conséquence. Les registres du Conseil de Genève de 1595 renferment l'arrêté suivant :

« Sur ce qu'il a été rapporté qu'on commence à réédifier les maisons de Versoix qui ont beaucoup coûté à la seigneurie de démolir, arrêté qu'on empêche de tels édifices. » Cette défense fut sans doute prise simplement par mesure militaire.

Redevenu possession du duc de Savoie Charles-Emmanuel, Versoix, en 1598, fut érigé en marquisat, en reconnaissance des service rendus au duc par de Vatteville et Gérard, dit de Joux, son fils. Les lettres patentes d'érection de la baronnie de

Versoix en marquisat et de la cession de Conflans qui en fit suite portent entre autres services des de Vatteville « qu'ils avaient contribué au recouvrement de la Maurienne et à la levée du siége de Bourg et qu'ils avaient mené à leurs frais à ces expéditions des compagnies de cent hommes à cheval qu'ils avaient formées dans leurs terres du comté de Bourgogne. »

Gérard de Vatteville, nous dit l'historien *Dunod*, eut de grandes difficultés à soutenir au sujet du marquisat de Versoix, parce qu'après l'échange du pays de Gex, du Bujey et de la Bresse contre le marquisat de Saluces, fait à Lyon en 1601, entre le roi de France et le duc de Savoie, l'inspecteur du domaine fit réunir le marquisat de Versoix au pays de Gex, sous prétexte que par le traité de Lyon, le duc de Savoie était tenu de faire décharger d'hypothèques les pays et terres qu'il cédait au roi et qu'il disait que l'acquisition faite par Nicolas de Vatteville en 1571, n'était qu'une antichrèse. Gérard de Vatteville représenta d'abord à la Chambre des Comptès à Dijon et ensuite au Parlement de Paris où l'affaire fut évoquée, que le roi par le traité de Lyon s'était engagé de conserver et maintenir toutes les ventes et aliénations faites par le duc de Savoie et que l'acquisition de son auteur était une véritable vente, mais, n'ayant pu obtenir la décision de ce procès, il recourut au duc Charles-Emmanuel et lui ayant fait connaître qu'il était obligé de lui garantir le marquisat de Versoix, ce prince se détermina à le dédommager par la cession qu'il lui fit le 6 mars 1621, du consentement du prince Victor-Amédée son fils, de la terre de Conflans qui fut érigée en marquisat et comme elle n'était pas d'un revenu égal à celle de Versoix, le duc y suppléa par une rente de 1,440 écus d'or assignée sur les sels de Chambéry. — Gérard, marquis de Conflans, fut général de la cavalerie de Savoie, Ambassa-

deur du duc auprès de l'Empereur depuis 1627, jusqu'en 1631, bailli d'Aval et commandant des armes au comté de Bourgogne. Il avait épousé en Piémont Catherine de Boba, fille du marquis de Graglia et d'Anne-Marie de Costa, dont il eut Philippe-François de Vatteville. »

Vatteville, *sire de Versoix*, assista à l'escalade de Genève (1602) en compagnie de Sonnaz et de Brunaulieu; il eut la jambe brisée en donnant l'assaut :

« Brunaulieu l'entrepreneur
« Son honneur
« Y perdit avec la vie.
« Tu payas aussi, Picot
« Ton écot.
« Vatteville le baron
« Qui passait dedans l'escadron
« Pour le plus fameux volontaire
« Au lieu de combattre en guerrier
« Prit nos gens pour apothicaires
« Et fuyant montra le derrier. »

En 1642, les Jésuites sous la haute protection du prince de Condé tentèrent d'établir un collége à Versoix et se proposaient d'en élever les constructions sur l'emplacement où était autrefois le fort nous l'apprend, un « *Avis des spectables Pasteurs*, *vu en Conseil de Genève*, *le 11 juin de* la dite année. » Cette pièce est conservée aux Archives cantonales genevoises. — Versoix était loin d'être dans une situation prospère; le recensement opéré en 1657, porte près d'une centaine d'habitants pauvres. La communauté ne possédait que vingt poses, le commerce y était nul, la récolte fournissait en petite quantité du froment et du seigle; les vignes, encore mal établies valaient 25 livres la pose, celle des prés 15 livres. La dîme du vin et du blé rapportant environ 800 livres appartenait au

prinee; celle du chanvre et du blé croissant dans les novales était réservée au curé et rapportait 10 livres.

Le marquisat de Versoix fut maintenu par la France jusqu'à la Révolution française. Par le traité de Vervins, Henri IV, réserva l'indépendance de Genève et garda pour lui le pays de Gex, administré par les Genevois depuis onze ans. — Aux Archives communales de Versoix, Actes de l'Etat civil du 6 décembre 1715, Nicolas Rilliet, bourgeois de Versoix, lieutenant dans la compagnie d'ordonnance de ce bourg, forte de cent hommes, est indiqué comme *Curial du marquisat de Versoix*; un acte de naissance de Rousset François, du 9 août 1724, porte son Altesse royale le duc de Bourbon, *comme propriétaire du marquisat de Versoix.*

Les Registres de l'Etat civil de Versoix, années 1747, et suivantes (Rég. A. n°s 2 et 3), font mention d'un *châtelain de Versoix*, nommé François Pernoux, marié à Jeanne-Marie Rousset en 1738. En 1768, 17 novembre, dans l'acte de décès de sa femme il est porté comme *vice-châtelain du marquisat de Versoix.* La même année, 28 décembre, soit 1 mois 11 jours après le décès de sa première femme, il se remaria à Jeanne Ducimetière de Mategnin; dans les actes de naissances de ses enfants, il est inscrit avec le titre de *vice-châtelain*, jusqu'en 1772, année où il quitta Versoix pour habiter Bossy. Dans un compte de 1792, 9 septembre, j'ai trouvé : Payé au sieur Pernoud, *vice-châtelain*, pour la permission de vendanger en 1767, 15 livres.

En 1792, au souffle puissant de l'immortelle révolution française, expirait à Versoix le corps usé du féodalisme. Le *château* de nos jours n'a pas le prestige de l'ancienne résidence seigneuriale : c'est la simple demeure de laborieux et paisibles agriculteurs, la charrue passe sur l'emplacement des remparts et des fossés; le régime absolu des châtelains a légué sa place

à celui de la liberté qui a puisé une nouvelle sève dans l'union intime de Versoix au vainqueur de 1589, notre chère République genevoise, ce beau fleuron à la couronne helvétique.

Versoix, février 1871.

CLAUDIUS FONTAINE .·.

NOTICE

SUR

L'ARBORICULTURE

PAR

M. CHOQUENS

Lorsque parmi les plants repiqués, quelques-uns paraissent languissants, il ne faut pas hésiter à les sacrifier. Dans les pépinières, où les sujets ont trop peu d'espace, ce qui existe généralement dans celles de France, si l'un d'entre eux vient à être enlevé ou à périr, ses voisins s'empressent d'allonger leurs racines pour recueillir sa succession. On doit utiliser cette tendance certaine.

Pendant les deux premières années, le plant ne veut que des sarclages et des binages assez fréquents, afin de maintenir le sol toujours propre; il ne faut arroser que dans le cas d'une sécheresse excessive, quand on peut craindre qu'elle n'amène la perte des sujets. A moins d'un été exceptionnel, ce danger ne se présentera pas, si des binages réitérés ont ameubli la surface de la terre, car la terre pourra absorber la rosée de la nuit et la transmettre aux racines des jeunes ar-

bres. La rosée ne leur parvient jamais, au contraire, lorsque l'on aura laissé se former à la surface une croûte imperméable.

Si l on a pratiqué l'arboriculture sur une pente où il ne pleut jamais en été, où l'eau ne pourrait arriver que par un vrai déluge, on peut se faire une idée des ressources que fournit le binage comme moyen de combattre les effets de la sécheresse. J'ai déjà dans une première notice sur les plantations nouvelles à demeure, pour vergers, jardins potagers, etc., parlé des avantages exceptionnels du binage.

POIRIERS GREFFÉS SUR FRANC. — Les poiriers francs de pied sont toujours plus vigoureux que ceux sur coignassiers. Lorsque des greffes franches de pied posées sur des poiriers également francs de pied ont une force extraordinaire, loin d'être une cause d'inquiétude pour les propriétaires, ceux-ci devront s'en applaudir, car c'est un gage de longue durée et de fertilité soutenue que donnent ces plantes.

Quelques ouvriers ignorants se plaindront peut-être de cette vigueur dont ils ne savent pas tirer parti. J'affirme qu'il y a toujours moyen de l'utiliser pour obtenir des récoltes abondantes, tout en laissant les arbres prendre l'entier développement dont ils sont susceptibles. Parfois, on peut les restreindre dans certaines limites, mais toujours ils produisent d'excellents résultats. Il est à observer et à tenir compte que tous les arbres ne demandent pas le même sol; les uns veulent un sol fort et les autres une terre légère.

Je renouvelle ma protestation contre le procédé funeste de remblayer le creux avant d'avoir placé l'arbre et de semer des légumes sur la terre rapportée. Je recommande de replacer la terre juste à la hauteur où l'arbre doit être placé. On la disposera surtout en formant le pain de sucre. Les racines de

l'arbre doivent toujours être placées horizontalement avant de les recouvrir de terre.

TAILLE ET CONDUITE DES ARBRES FRUITIERS. — Après avoir parcouru les vergers de quelques contrées cultivées dans des conditions de sol et de climat généralement moins favorables que chez nous, l'on s'étonne et l'on s'afflige de voir dans notre pays, sauf de rares exceptions, les arbres à fruits si négligés que des régions presque entières n'offrent pas un seul fruit mangeable, présentent des arbres à fruits mutilés plutôt que taillés, ou bien, ce qui ne vaut pas mieux, abandonnés à eux-mêmes.

La production abondante, le volume et la saveur du fruit sont évidemment les conséquences d'un système hygiénique que l'homme doit imposer aux arbres fruitiers.

L'homme, afin de mieux utiliser les végétaux, modifie la nature, celle-ci réagit constamment pour reprendre ses droits dans la direction de la végétation, non pas pour la satisfaction des goûts ou des besoins de l'homme, mais en vue de la conservation des végétaux.,

Il est évident, en conséquence, que les arbres fruitiers surtout ne peuvent pas être abandonnés à eux-mêmes et que la science de la taille et de la conduite des arbres a dû naître etse développer.

Les principes de la taille, appropriée à chaque espèce d'arbre fruitier, reposent sur le mode de végétation propre à chaque plante.

Je considère la taille et la conduite des arbres fruitiers commes des sujets assez essentiels dans la pratique de l'arboriculture pour que je les traite spécialement, en les dégageant de l'étude de la plantation des vergers.

TAILLE ET CONDUITE DU PÊCHER. — La taille et la conduite, propres à chaque espèce d'arbre fruitier, n'ont qu'une seule

base rationelle, l'étude de son mode particulier de végétation.

Plusieurs particularités propres au pêcher établissent des différences importantes entre sa manière de végéter et celle des autres arbres à fruits.

Pour nous en donner une juste idée, considérons un pêcher greffé, livré à lui-même quoiqu'il soit placé pour espalier.

Pendant les deux ou trois premières années, il poussera des branches vigoureuses, plus ou moins divergentes, dont les rameaux supérieurs, à l'exclusion des autres, finiront par se charger de fleurs et de fruits, tout en continuant de s'allonger. Après la première récolte, si nous examinons les parties des rameaux qui ont porté fruit l'année précédente, nous constatons qu'elles ne portent ni bourgeons, ni boutons à fruit.

Dans une branche de pêcher, la partie qui a porté fruit n'en portera plus jamais, quelque soit la durée de l'arbre. — Comme c'est la loi dominante et invariable de sa végétation, il est clair qu'il faut provoquer la formation annuelle des branches à fruits. — Il en résulte aussi la nécessité de combattre constamment la tendance du pêcher à lancer sa sève vers ses rameaux supérieurs, au détriment des autres et qu'il faut le forcer à la distribuer également dans toutes ses parties, afin qu'elles produisent des branches à fruits, destinées à remplacer celles qui, chaque année, deviennent improductives, après n'avoir porté qu'une seule récolte.

Les arbres francs, obtenus de noyaux, ont seuls la faculté de se rajeunir quelquefois par des yeux latents qui percent le tronc ou les grosses branches supprimées; mais, cette chance n'existe pas même pour les pêchers greffés qui garnissent nos espaliers. Dans ce dernier cas, on aura recours aux greffés par approches.

Nous ferons remarquer, en outre, que, tandis que chez beaucoup d'autres arbres, la sève subit, au milieu de la saison, un temps d'arrêt qui permet de distinguer la sève d'août de celle du printemps, chez le pêcher, la sève ne suspend pas son activité, depuis les premiers jours du printemps jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Tout le système de la taille du pêcher repose sur ces observations.

Je compare la marche de la sève du pêcher à celle de l'eau d'un torrent que l'on s'efforce de maintenir dans le lit que la nature ou la main de l'homme lui a tracé. Il faut seulement se porter en temps opportun aux endroits menacés par l'irruption que l'on devra prévenir ; on obstruera les passages, tout en lui ménageant à proximité, assez de canaux libres pour l'écoulement. Alors, elle portera l'abondance par ces mêmes canaux qu'elle eût abandonnées, si on lui eût laissé toute liberté de s'en frayer de nouveaux de son caprice.

CONDUITE ET TAILLE DU PÊCHER EN PLEIN RAPPORT. — Dans le but de donner à mes explications toute la précision qu'exige leur importance, je vais séparément indiquer la marche à suivre pour conduire et tailler en espalier soit un pêcher tout formé en plein rapport, soit un jeune pêcher récemment planté susceptible, par conséquent, de prendre toutes les formes qu'on peut vouloir lui donner. Les conseils suivants sont applicables dans ces deux cas.

Je dirai d'abord que quelque soit le nombre des arbres qu'il dirige, l'arboriculteur n'est pas excusable, s'il se laisse gagner par le temps. La besogne doit toujours être réglée de manière à ce que chaque chose se fasse en son temps.

La plupart des ouvriers arboriculteurs taillent le pêcher trop tard, lorsqu'il est en pleine floraison. Cette coutume vicieuse entraîne plusieurs graves inconvénients, cependant

bien des propriétaires ne permettent pas la taille de leurs pêchers avant la pleine floraison. C'est, à mon avis, la plus énorme faute que l'on puisse commettre. Il est évident, en effet, que la sève employée au profit des bourgeons supprimés tardivement, pouvait l'être en faveur de ceux conservés par une taille faite plus à propos, que ces derniers auraient plus de vigueur, que l'arbre entier aurait plus de moyens pour nouer son fruit et le retenir. La taille faite de bonne heure, combat la propension naturelle du pêcher à porter toute sa sève vers le haut de ses branches, prévient ainsi un excès de vigueur dans la partie supérieure de l'arbre et un affaiblissement fâcheux dans ses branches inférieures.

Si la végétation est faible, il faut tailler plutôt que lorsqu'elle est forte.

Dans aucun cas, on ne doit tailler le pêcher dans le plein de la sève. La taille faite avant la floraison est expéditive, parce que rien ne gêne pour couper aussi près qu'il est nécessaire de l'œil sur lequel chaque branche est rabattue. La taille faite, au contraire, pendant la floraison est des plus funestes ; elle peut produire chez le pêcher une infinité de maladies.

L'opération de la taille doit être précédée de la toilette de l'arbre ; l'écorce et le treillage doivent être soigneusement nettoyés; il faut rechercher avec la plus grande attention pour les détruire, les insectes ou les œufs d'insectes qui peuvent s'y trouver logés.

J'insisterai sur la nécessité de sacrifier par la taille une partie des bourgeons, de se contenter d'une récolte modérée, plutôt que de fatiguer et de ruiner des pêchers par une production surabondante. Les fruits moins nombreux seront meilleurs et l'ensemble des produits de plusieurs récoltes sera plus avantageux.

On n'attend pas toujours, pour tailler les branches qui ont porté fruit, le retour du sommeil de la végétation, lorsque l'œil situé au talon de ces branches et qui est destiné à devenir branche de remplacement, n'annonce pas une grande vigueur. On peut, aussitôt après la récolte du fruit, rabattre la branche sur cet œil, afin qu'il profite du reste de la bonne saison pour s'allonger et se fortifier. Cette taille anticipée des branches dépouillées de leurs fruits est très-avantageuse pour les pêchers à fruits précoces qui donnent leur récolte à un moment où la sève peut encore rester en activité pendant plusieurs mois.

Pour compléter mes recommandations sur ce sujet, je dois ajouter qu'il faut préserver les pêchers de toute humidité. La place de la pêcherie que l'on veut établir une fois arrêtée, on pourra abriter les arbres avec des paillassons en paille qui sont préférables pour la garantie des jeunes plantes à celle que donnent beaucoup de murs souvent mal exposés.

CONDUITE ET TAILLE DE L'ABRICOTIER. — La végétation naturelle de l'abricotier offre avec celle du pêcher un contraste frappant.

Tandis que le pêcher, livré à lui-même, se dépouille toujours du bas, l'abricotier suit une marche inverse. C'est toujours par le sommet que périssent les branches remplacées par le développement des bourgeons inférieurs et cela pour ainsi dire, à perpétuité, car la vie de l'abricotier est fort longue.

L'observation de ce premier fait montre combien il serait absurde d'appliquer à la taille de l'abricotier les principes qui régissent celle du pêcher, puisque la végétation de ces deux arbres est essentiellement différente.

L'abricotier est de tous les arbres à fruits à noyaux le plus

sujet à la gomme, maladie qui trouble le cours de la végétation et entrave la libre circulation de la sève.

La pousse de l'abricotier est excessivement supérieure.

Les faits que je viens d'exposer doivent toujours être présents à la mémoire de l'ouvrier qui procède à la taille d'un abricotier.

Nous lui recommanderons, en outre, de ne lui retrancher aucune grosse branche, car le pincement et l'ébourgeonnement doivent suffire pour diriger sa végétation, de telle sorte qu'il ne soit jamais nécessaire de lui supprimer aucune grosse branche bien saine.

En cas d'accident de ce genre, les suppressions ne s'opéreront que dans le temps du repos de la sève.

L'abricotier demande à être taillé de très-bonne heure.

J'ai lu sur un bon jardinier que l'abricotier ne mérite pas l'honneur d'occuper une place en espalier. A ce sujet, je dirai que sous le rapport du bénéfice, cette affirmation est une erreur des plus complètes; que pas un arbre fruitier, sans en excepter le pêcher, ne mérite mieux que lui une place en espalier, puisque nul d'entr'eux n'est si productif.

J'appellerai spécialement l'attention des arboriculteurs sur les observations suivantes; je suis persuadé qu'ils approuveront au besoin les détails dans lesquels je crois utile d'entrer relativement à la conduite et à la taille de l'abricotier en espalier.

L'arbre planté de bonne heure à l'arrière-saison doit se tailler de très-bonne heure au printemps.

L'époque ne peut être précisée. On se dirigera sur le principe que l'abricotier doit être taillé avant la reprise de la végétation. Il faut surveiller les premiers symptômes de cette reprise pour que la taille les ait précédés.

Quelques auteurs reprochent à l'abricotier de se mal prêter

à la conduite en espalier parce qu'il se dégarnit promptement du bas et laisse des vides dépourvus de productions fruitières. Je prétends que ce reproche n'est point justifié. Lorsque ce fait apparaît, on ne peut l'attribuer qu'à la négligence de l'arboriculteur chargé du soin de ces plantes.

Voici la méthode que je crois la meilleure :

La première taille consiste à rabattre la tige à 0m 30 c. du sol, on surveille les bourgeons qui naissent et qui croissent en très-peu de temps. Lorsqu'ils ont atteint une longueur de quelques centimètres, ce qui a lieu en Avril sous le climat de Genève, on arrête le choix des bourgeons à conserver pour établir la charpente de l'arbre; on les prend, autant que possible, l'un vis-à-vis de l'autre. Le reste des bourgeons est supprimé. Dès que l'un d'eux paraît plus ou moins fort que l'autre, il faut se hâter de recourir au pincement et au palissage, afin de conserver entre eux la plus parfaite égalité.

CONDUITE ET TAILLE DU GROSEILLER A GRAPPES. — Le groseiller à grappe est un arbrisseau tellement fertile, qu'on lui fait rarement l'honneur de raisonner sa taille, attendu que de quelque manière qu'on le gouverne, il rapporte toujours. Il peut cependant y avoir d'énormes différences sur la quantité et la qualité des produits, selon la manière dont le groseiller a été traité.

La culture du groseiller, menée de front avec celle des arbres fruitiers sur le même terrain, donne des produits fort importants et cela avec la plus grande régularité. La groseille est un fruit excellent lorsque l'on sait, par la culture, la conduire à sa perfection. Elle se vend toujours avec tant d'avantage que je crois nécessaire d'indiquer les moyens très-simples de l'obtenir de première qualité et en abondance.

Il est essentiel de nettoyer les jeunes pousses du pied, si l'on ne veut pas compromettre la végétation du groseiller, car

elles finissent toujours par s'emparer de la sève si utile aux branches fruitières, et ensuite le champignon vient s'emparer de la souche, se fixera au ras du sol et la plante n'est plus bonne que pour le feu.

La taille, qui doit suivre la plantation, consiste à ne laisser que les yeux propres à former la charpente et à supprimer tous ceux qui se trouvent ras les racines, afin d'élever la souche sur un seul pied. Pour assurer aux bourgeons qui sortiront de ces yeux une végétation vigoureuse, on supprime avec soin tous les yeux qui pourraient exister sur la souche au-dessous des yeux qui suivent la taille. Les bourgeons de prolongement qui forment chaque année successivement les sections de chaque branche ne doivent point être abandonnés à leur végétation naturelle, il ne faut même pas les tailler trop longs,pour éviter de donner trop d'élévation au groseiller tout formé et aussi afin d'éviter à chaque section un trop long espace vide de boutons à fruits.

GROSEILLER A FRUITS NOIRS, SOIT CASSIS. — Ce groseiller végète tout autrement que le groseiller à grappes rouges.

Les yeux à fruits existent tout formés sur le bois de l'année; tous les yeux sont à fruits d'un bout à l'autre du bourgeon, sauf le terminal. Les branches du cassis sont épuisées au bout de quelques années. Il suffit, pour reformer la branche épuisée, de se servir d'un sujet de l'année et ensuite de le laisser pousser librement au cours naturel de sa végétation. Cet arbrisseau est méconnu dans notre pays, lorsqu'il mériterait d'être utilisé sur une plus grande échelle, car son produit serait d'un grand rapport, comme boisson hygiénique.

Je recommande spécialement la culture de ce groseiller.

SOINS GÉNÉRAUX A DONNER A L'ESPALIER. — L'espalier est la partie du jardin fruitier qui procure le plus d'agréments au propriétaire amateur et qui rapporte le plus au jardinier de

profession. C'est aussi celle qui réclame les soins les plus assidus.

Je ne crains pas de me répéter en rappelant aux arboriculteurs et aux amateurs qu'il y a toujours de l'ouvrage après l'espalier, que pour tailler, palisser, pincer, la besogne ne doit jamais être considérée comme finie.

La platebande dans laquelle vivent les arbres en espalier ne doit jamais être labourée à proprement parler. Les racines des arbres étant, pour ainsi dire, à fleur de terre auraient trop à souffrir du contact du fer de la bêche; mais de fréquents binages, donnés avec précaution au moyens d'une tryan line, chaque fois que la sécheresse, ayant succédé à des pluies violentes, aura scellé la surface du sol, sont indispensables. Les binages ne doivent pénétrer qu'à 0^{m} 05-0^{m} 06 c. au-dessous de la surface du sol.

Il est essentiel, pour la santé des arbres, que la platebande ne nourrisse aucun autre espèce de plantes. Les binages doivent être assez fréquents afin de détruire les mauvaises herbes.

L'on voit des propriétaires dans le canton de Genève qui ont fait planter des espaliers en pêchers et en abricotiers, les abandonner à eux-mêmes pendant toute l'année, sans y rien faire. Ils se plaignent bien ensuite de ce que les espaliers ne font aucun progrès. Or, il n'était guère possible qu'ils puissent prospérer selon leurs désirs, puisqu'ils étaient étouffés par l'herbe et qu'ils avaient des fentes considérables sur toute l'étendue de l'espalier.

Une pareille culture sera condamnée par tous les vrais arboriculteurs, amis du progrès.

Un binage est nécessaire chaque fois que la culture des arbres a forcé l'ouvrier de fouler la terre de la platebande, soit pour la taille, soit pour le palissage. Les mauvais effets de ce tassement inévitable seront très-amoindris, lorsque

l'ouvrier prend la précaution de placer une planche sous ses pieds pendant le temps qu'il passe à travailler l'espalier. Ces précautions sont surtout nécessaires aux espaliers des pêchers, car il ne faut pas oublier que ces arbres sont toujours en sève et que par conséquent, ils ne peuvent être privés des influences atmosphériques sur ses racines qui n'ont point de temps de repos du printemps à l'hiver.

AUTRE RECOMMANDATION. — Il faudrait, lorsqu'il est possible, ne jamais fumer les pêchers en espalier autrement qu'avec du terreau des vieilles couches épuisées, si l'on peut s'en procurer. C'est le meilleur de tous les engrais pour entretenir la fertilité du sol qu'aiment les pêchers en espalier.

Tant que la production du fruit et la longueur des pousses annuelles sont ce qu'elles doivent être d'après l'âge des arbres, on évitera de fumer l'espalier, à moins que l'on ne dispose de boue de terre limoneuse. Cet amendement, le meilleur de tous pour les arbres en espalier, peut être donné en tout temps.

9 et 26 Janvier 1870.

F. JANIN-BOVY.

MALADIES DES ARBRES FRUITIERS

Les arbres à fruits à noyaux sont sujets à des maladies différentes de celles qui attaquent les arbres à fruits à pépins. Les principales maladies des arbres à fruits à noyaux sont : la gomme, le blanc, le rouge et la cloque. Les deux dernières sont particulières au pêcher.

Les arbres à fruits à pépins sont particulièrement sujets à deux maladies, le chancre et le charbon.

Le pêcher est de tous les arbres à fruits à noyaux le plus sujet aux maladies énumérées ci-dessus ; nous les examinerons successivement.

La présence de la *gomme* sur les arbres n'est pas toujours un symptôme de maladie, les arbres, malades ou non, sécrètent naturellement de la gomme. Cette sécrétion ne devient pour eux une maladie que lorsqu'elle produit un engorgement.

Le cerisier, dont l'écorce est douée d'une extrême souplesse, se débarrasse lui-même de la gomme, lorsqu'elle est en excès. L'écorce se fend pour lui livrer passage.

Il n'en est pas ainsi pour le pêcher et l'abricotier. La gomme s'accumule souvent sous leur écorce dure et rigide ; elle engorge les tissus et contrarie la végétation.

La gomme n'attaque en général que les pêchers ou les abricotiers provenant soit d'un noyau, soit d'une greffe prise sur un arbre atteint de la gomme. Cette maladie peut aussi provenir d'une fumure donnée mal à propos avec de l'engrais en fermentation, ou de la présence de l'eau stagnante au pied de la plante. Le drainage du sol devrait précéder toute plantation, combattrait la maladie lorsqu'elle se présente.

Bien des remèdes ont été essayés, mais jusqu'à présent, l'on n'a pas réussi à combattre heureusement cette maladie en attaquant son principe.

La présence du *blanc* ou *meunier* se manifeste sous la forme d'une efflorescence blanchâtre. Le blanc commence toujours à apparaître sur l'extrémité des jeunes bourgeons, puis il descend ordinairement le long des rameaux, jusqu'à leur jonction avec la branche principale.

Le blanc arrête brusquement le mouvement de la végétation. S'il reste quelques fruits sur les branches les moins endommagées, ces fruits se couvrent de taches, ils deviennent pâteux et amers.

On recherche le remède à ce mal, mais il n'est pas encore trouvé.

Le *chancre* peut être une affection constitutive des arbres, ou bien provenir de l'effet accidentel de la piqûre d'un insecte nuisible. Le chancre apparaît plus souvent sur le pommier que sur le poirier.

Le chancre constitutif provient toujours d'une faiblesse organique ; c'est une dégénérescence des tissus engendrée par l'altération des sucs contenus dans les vaisseaux de l'arbre ; il en résulte des ulcères qui gagnent de proche en proche, si l'on ne se hâte de les arrêter en retranchant jusqu'au vif toute la partie endommagée. Il n'y a pas d'autre remède. Les plaies doivent être immédiatement recouvertes de cire à greffer.

Presque toujours, le chancre attaque les racines avant de se montrer sur les parties extérieures des arbres ; cette circonstance se présentera surtout lorsque le sous-sol est imperméable et maintient les racines dans un milieu constamment humide. Il n'est pas possible de douter que l'humidité n'engendre la formation du chancre, puisque cette grave maladie disparaît par le seul fait de la transplantation des arbres d'un sol bas et marécageux, dans une terre saine et aérée. On voit souvent encore des arbres provenant des mêmes semences, élevés dans les mêmes pépinières, d'âge et de force absolument semblables, dont les uns, plantés dans un terrain mal égoutté, se couvrent de chancres, tandis que les autres, placés dans un terrain convenable, restent parfaitement sains.

Assainir le verger et le jardin-fruitier par un nombre suffisant de rigoles et de tranchées est le moyen le plus efficace pour prévenir l'invasion du chancre sur les arbres.

Lorsque l'arbre attaqué par le chancre n'a pas plus de cinq à six ans de plantation, on peut l'arracher, retrancher toutes les racines attaquées, raccourcir les branches afin de les met-

tre en rapport avec le volume du reste des racines et remettre l'arbre en place, dès que l'on a amendé ou renouvelé la terre du trou. Si l'arbre est plus âgé, on se contente de le déchausser, afin de mettre à nu les plaies des racines retranchées sans déranger l'arbre. Lorsque le sol est bon et qu'il reste à l'arbre une vigueur suffisante, les plaies ne tardent pas à se cicatriser.

La maladie du *charbon* ne devrait pas exister, car elle ne provient que de la mauvaise qualité des sujets en pépinière, et de l'inégalité d'énergie végétative du sujet et de la greffe.

Les arbres qui en sont atteint se dépouillent de très-bonne heure de leurs feuilles en commençant par le sommet ; leurs pousses terminales se déssèchent et deviennent noires, comme si le feu y avait passé. Le mal est sans remède. Ce sont des arbres qu'il faut se hâter de remplacer.

Jamais le charbon n'envahit une plantation d'arbres fruitiers, quand les plantes ont été choisies avec soin, mises en place dans un état de santé vigoureuse. Le pépiniériste auquel on s'adresse, se montre indigne de la confiance qu'on lui accorde, s'il livre à l'acheteur des arbres portant en eux le germe de cette maladie. Or, ce fait arrive trop souvent aux arbres qui sont commissionnés à l'étranger lorsque l'acheteur n'est pas là pour présider à l'arrachage de ces plantes. Dans ce cas, l'expéditeur a toutes ses coudées franches pour agir comme bon lui semble, alors, il peut livrer les arbres à très-bas prix, afin de séduire l'acheteur.

Cette apparente économie prépare à celui-ci des chagrins et lui occasionnera de notables dépenses.

Voici des procédés indiqués par des auteurs comme les plus efficaces contre les maladies des arbres fruitiers ;

1°	Lessive de blanchisseuse,	4 litres.
	Savon noir (savon de potasse)	500 grammes.
	Chaux vive,	1000 Id.

La quantité de chaux variera selon la qualité, car toutes les chaux ne se délitent pas de même.

Il faut que le liquide ait la consistance du lait de chaux des badigeonneurs.

2° Autre composition :

Savon de potasse,	1500 grammes.
Champignons écrasés,	1000 Id.
Eau,	30 litres.

On met ces ingrédients mêlés dans un tonneau, puis l'on prend d'autre part :

Fleur de soufre,	1500 grammes.
Eau,	30 litres.

On fait bouillir dans l'eau la fleur de soufre enfermée dans un nouet et maintenue par un poids au fond de la chaudière. Après 20 minutes d'ébullition, on mêle ce liquide au premier. Il s'y établit bientôt une fermentation putride qui se manifeste par une odeur infecte. Plus cette odeur est forte, plus la composition est efficace pour la destruction des insectes. On doit la préparer longtemps d'avance pour qu'elle acquierre en vieillissant plus de fétidité.

On peut l'employer au pinceau sur les arbres dépouillés de feuilles. On peut aussi la répandre sur les feuilles des arbres au moyen d'une pompe à gerbe d'arrosoir.

20 Février 1870.

(signé) Choquens.

Pour extrait conforme :

F. Janin-Bovy.



COURS THÉORIQUE DU PÊCHER

PAR

M. HARBEY à Satigny



Le pêcher est sans contredit un de nos plus beaux arbres fruitiers et surtout de nos jardins, soit pour la beauté de son fruit, la délicatesse de son parfum et la suavité de son goût, mais aussi le plus délicat et celui qui nécessite le plus de soins.

ESPÈCES ET VARIÉTÉS. — Le pêcher possède, comme les autres arbres fruitiers, par le moyen des semis, ses variétés qui vont toujours en croissant et l'on peut en compter au moins 60 espèces.

Les diverses variétés sont classées en quatres groupes que l'on distingue par le caractère suivant :

1° Pêche proprement dite :

Peau duveteuse, chair fondante et quittant le noyau.

2° Pêches pavies :

Peau duveteuse, chair ferme, adhérente au noyau (obtenue à Pavie).

3° Pêche lisse, chair fondante quittant le noyau.

4° Brugnons :

Peau lisse, chair ferme adhérente au noyau.

CLIMAT. — Le pêcher s'accomode à tous les pays qui nous environnent, pourvu que l'on choisisse pour chaque localité,

les variétés qui peuvent s'y développer et que l'on donne à leur culture les soins qu'elle réclame; ainsi, l'on devra cultiver des variétés d'autant plus précoces que l'on se rapprochera du Nord.

SOL. — Le pêcher exige un sol profond et surtout contenant une certaine quantité de matières calcaires. — Dans les sols très-légers et exposés à la sécheresse, sa végétation est languissante, ses fruits restent petits et deviennent amers.

Dans les terrains compactes et humides, les arbres poussent d'abord vigoureusement, mais ils sont bientôt atteints de la maladie de la gomme qui les ruine complétement; dans ce cas, il faut faire un défoncement profond, pratiquer un drainage, y mettre une certaine quantité de pierres ou gravier au-dessus, et en cas de sécheresse, les racines, en s'enfonçant, pourront chercher l'humidité qui leur sera nécessaire.

MULTIPLICATION. — Le pêcher peut se greffer sur diverses sortes de sujets, soit sur l'amandier à coque dure, sur le prunier myrobollan et sur le prunellier ou épine noire, pour faire des pêchers-nains, mais les sujets que l'on emploie généralement sont l'amandier à coque dure et le prunier Saint-Julien. L'on choisit les pêchers greffés sur amandiers pour les terrains assez profonds et exempts d'humidité surabondante. Pour les terrains forts, compactes, sous sol humide, l'on choisit des pêchers greffés sur pruniers, parce que les racines, au lieu d'être pivotantes, comme celles de l'amandier sont tragantes.

GREFFE. — Le pêcher se greffe de préférence en écusson, sur la fin de Juillet, et on le recépe au-dessus de la greffe en Février à 0m, 05 pour être planté à demeure par espalier, la même année du recépage.

PLANTATION. — En général, les plantations peuvent être effectuées depuis le moment où les arbres perdent leurs feuilles

jusqu'à celui où ils entrent en végétation, mais on choisira le commencement ou la fin de cette période de temps, selon la nature du sol du jardin fruitier, car, plus le sol sera léger, plus l'on devra planter de bonne heure, afin que les arbres, en commençant à s'enraciner pendant l'hiver, supportent plus facilement la sécheresse à laquelle ces terres sont exposées dès le printemps, et plus le sol sera compact et argileux, plus l'on devra planter tard, afin que les racines, souvent couvertes de plaies non cicatrisées, ne soient pas pourries par l'humidité dont ces terrains sont surchargés pendant l'hiver.

TAILLE DU PÊCHER. — Il faut, en général, un certain laps de 10 à 12 ans pour former complétement la charpente d'un pêcher soumis à de grandes formes, telles que palmettes, éventails, etc.

Or, la vie moyenne du pêcher en espalier est de 20 ans, d'où il résulte que l'on emploie la moitié de leur existence à former leur charpente et que la moitié du mur reste inoccupée, en moyenne pendant 5 ans, — L'on a donc cherché un autre système de plantation et il a parfaitement réussi ; c'est le cordon oblique simple et la taille du pêcher en forme d'U.

MANIÈRE DE PLANTATION ET TAILLE. — 1re ANNÉE DU CORDON OBLIQUE SIMPLE. — L'on choisit pour la plantation, de jeunes pêchers, d'un an de greffe et ne portant qu'une seule tige.

On les plante à 0m 75 de distance, en les inclinant les uns sur les autres sous un angle de 60 degrés seulement. — Lors de la taille, on les coupe au tiers environ de leur longueur, tout en conservant un bouton à bois placé en avant pour continuer le prolongement de l'arbre. S'il existe quelques anticipés sur le jeune pêcher, l'on supprime complétement ceux de devant et de derrière. — Tous les autres sont taillés à deux boutons à bois, en particulier les plus rapprochés de la tige. — Pendans l'été, l'on favorise le développement du bouton

terminal et l'on applique aux autres bourgeons les soins nécessaires, pour les transformer en boutons à fruits pour l'année suivante.

ÉBOURGEONNEMENT. — Dès que les bourgeons ont atteint une longueur de 0m 06, on ébourgeonnera, c'est-a-dire que l'on coupera tous les bourgeons inutiles qui absorberaient la sève, qui amèneraient de la confusion dans l'arbre et que l'on serait obligé de retrancher l'année suivante. Par conséquent, il faut enlever tous les bourgeons qui naissent en avant et en arrière de la branche mère.

Il n'y a d'exception que pour le cas où les bourgeons seraient trop éloignés, soit dessus soit au-dessous de la mère branche ; alors, il faudrait remplacer ce vide en inclinant légèrement un bourgeon de derrière. — Dans ce cas, on peut user d'un procédé très-usité, de la greffe par approche herbacée.

Tous les bourgeons ou coursons doivent être conservés sur la branche mère, soit dessus, soit dessous ; être intercalés à la distance 10 à 12 centimètres les uns des autres.

DU PINCEMENT. — Sitôt que les bourgeons ou coursons ont atteint la longueur de 0m 30, ils doivent être pincés.

Souvent, sur la partie supérieure de la mère branche, il y a des coursons qui ont une tendance à devenir par leur végétation des branches gourmandes. — Il faut alors les pincer à deux feuilles au-dessous de leur naissance et il se développera deux branches que l'on utilisera, l'une, comme branche à fruits et l'autre, comme courson ou branche taillée pour l'année suivante.

Souvent un premier pincement suffit pour arrêter l'accroissement démesuré des bourgeons destinés à former des boutons à fruits, mais souvent aussi, les bourgeons pincés une première fois, surtout dans leur jeunesse, développent vers leur

sommet des bourgeons anticipés. Les nouveaux bourgeons sont pincés à 10 ou 15 centimètres.

Lorsque la branche du prolongement a atteint un certaine longueur, il se développe aussi des bourgeons anticipés. — Ces produits doivent être également pincés, sauf le prolongement.

LE PALISSAGE D'ÉTÉ. — Voici comment l'on procède : Tous les bourgeons sont soumis au palissage ; celui qui forme le prolongement doit être attaché, sitôt qu'il a atteint 0^m 30 à 0^m 40 c., en lui conservant son inclinaison régulière. Quant aux bourgeons latéraux, on palisse les plus forts, dès qu'ils ont atteint 0^m 25 c., et les plus faibles 0^m 30 c. — Le palissage se commence par le prolongement, ensuite par les coursons du bout de la mère branche, en les inclinant les uns sur les autres — ceux de la partie supérieure devront recevoir une inclinaison plus forte que ceux de la partie inférieure, parce qu'ils se développent plus vigoureusement.

1re ANNÉE DE TAILLE. — Au pêcher soumis au cordon oblique simple, l'on supprime sur la branche de prolongement environ le tiers de sa longueur totale, en coupant toujours au-dessus d'un bouton placé en avant.

Quant aux coursons, ceux qui portent des boutons à fleurs, ils seront taillés à 3 ou 4 boutons à fleurs, en conservant leur inclinaison ; ceux qui n'ont pas de boutons à fleurs seront taillés à deux boutons à bois les plus rapprochés de la branche mère.

Tous les coursons qui portent du fruit doivent être attachés avec des osiers, suivant leur longueur.

Quant vient l'époque de l'ébourgeonnement, tous les coursons qui ont été taillés pour obtenir du fruit, si les fleurs ne sont pas nouées, doivent être de nouveau taillés à deux bou-

tons à bois les plus rapprochés de la branche mère, ce qui s'appelle la taille en vert.

DE L'ÉBOURGEONNEMENT. — Quant aux coursons dont le fruit a noué et lorsque les boutons à bois ont atteint une longueur de 0m 07 à 0m 08 c., l'on ébourgeonnera, c'est-à-dire que l'on enlèvera tous les bourgeons à bois qui sont sur la branche à fruits, sauf les deux qui sont les plus rapprochés de la mère branche, et le bourgeon terminal du courson, qui sera pincé à 0m 10 c. au-dessus de sa naissance et on laissera, en outre, un bourgeon à chaque fruit ; il sera pincé à 05 c.

Ces bourgeons conservés servent au développement de l'arbre et des fruits.

Lorsque la mère branche a parcouru les deux tiers de l'espace qui sépare sa base du sommet du mur, on la couche sous un angle de 45 degrés. — Or, les arbres étant plantés à la distance de 0m 80 c., il en résulte une intervalle de 0m 55 c., musuré perpendiculairement d'une tige à une autre.

Si l'on plaçait ces tiges tout d'abord suivant ce degré d'inclinaison, on ferait développer trop vigoureusement les bourgeons de la base, au détriment du bouton terminal.

2me TAILLE DU PÊCHER OBLIQUE. — La branche mère se taille comme l'année précédente, environ au tiers de la longueur qu'elle a développé pendant l'année.

Les coursons qui ont porté des fruits doivent être supprimés entièrement; jusqu'au-dessus des deux nouvelles branches de remplacement. — De ces deux branches, celle qui est la plus éloignée de la mère branche, sera destinée pour le fruit ; on la taillera à 3 ou 4 boutons à fleurs, cela varie au prorata de l'âge et de la végétation du sujet. — La seconde branche, la plus rapprochée de la branche mère, sera taillée à 2 boutons à bois, afin de maintenir le courson pour l'année suivante. On doit le choisir dans le but d'éviter, autant que possible, que

les coursons ne s'allongent sur le pêcher. Si, toutefois, il survenait un bourgeon à la base d'un courson sur la branche mère, il doit être conservé pour remplacer le courson tout entier.

Le reste des opérations se pratique comme l'année précédente.

Quand les pêchers ont atteint la hauteur du mur où ils sont adossés, il faut naturellement arrêter l'accroissement du prolongement ; on les inclinera horizontalement et ensuite on les greffera par approche herbacée les uns sur les autres. — On forme ainsi un cordon horizontal unilatéral à l'extrémité du pêcher. — Cette greffe se pratique depuis la fin de Juillet au mois d'Août.

RESTAURATION DES PÊCHERS DÉFORMÉS. — Lorsque la taille a été mal commencée, l'opération de restaurer un pêcher est plus difficile que pour des pommiers, poiriers, abricotiers, etc. C'est avec peine qu'on leur rendra une forme et un charpente régulières, vu la difficulté que l'on rencontre pour faire développer de nouveaux bourgeons sur le vieux bois. — Les efforts doivent se borner à augmenter le nombre des rameaux à fruits et surtout les établir d'une manière convenable.

Les vices principaux que présente le mode de taille adopté pour les pêchers sont les suivants :

D'abord, le pincement n'est presque jamais exécuté, ou est fait d'une manière incomplète. Il s'en suit que de nombreux gourmands se développent, épuisent complétement les branches et donnent lieu à une confusion. L'on est alors obligé, à chaque printemps, de pratiquer des amputations aux mères branches. — Ces amputations sont très-nuisibles aux pêchers. D'un autre côté, la négligence apportée dans le pincement fait que le rameau destiné pour le fruit étant très-vigoureux, ne porte des fleurs qu'à ses extrémités, ce qui oblige pour obtenir

des fruits, de tailler très-long. — Alors, ces rameaux ne développent à leur base aucune production nouvelle à bois, ils ils périssent bientôt et laissent un vide sur la charpente de l'arbre.

FRUCTIFICATION. — La surabondance des fruits est encore plus pernicieuse pour le pêcher que pour les arbres à fruits à pépins. Lors donc que les pêches sont trop abondantes, il faut en enlever un certain nombre de manière qu'il n'en reste qu'un nombre égal à la moitié des rameaux à fruits.

On exécute cette éclaircie lorsque les pêches ont atteint la grosseur d'une noix et l'on fait porter les suppressions sur les coursons de dessous la branche mère.

Lorsque les pêches ont presque atteint leur entier développement, on enlève les feuilles qui couvrent les fruits et les empêcheraient d'acquérir leurs plus belles couleurs. — Cet effeuillement s'exécute en deux fois et autant que possible, par un temps sombre, pour habituer progressivement les fruits à la plus grande influence du soleil.

Il ne faut pas arracher les feuilles, mais les couper de manière à laisser la queue ou pétiole et une petite portion de la feuille. Autrement, l'œil placé à la base du pétiole serait anéanti et cela pourrait nuire à la production de l'année suivante.

RÉCOLTE. — On reconnaît la maturité des pêches à la couleur jaune que prend la peau du côté de l'ombre, et il faut bien se garder de s'en assurer par le toucher, car la moindre pression fait une tache. Les pêches, destinées à la vente ou au voyage, sont cueillies deux jours avant leur parfaite maturité, elles sont alors plus fermes et supportent plus facilement le transport.

Celles qui doivent être consommées immédiatement sont cueillies un jour avant leur maturité complète.

ANIMAUX ET INSECTES QUI ATTAQUENT LES PÊCHES. — Les animaux qui vivent aux dépens du pêcher sont assez nombreux ; d'abord, les *souris* et les *rats*, qui mangent les fruits mais encore rongent aussi les bourgeons pendant l'hiver.

On peut facilement les détruire en plaçant sur les littelages, dans des petits pots un appât composé de noix vomique et de pâte phosphorée, le tout bien mélangé.

PERCE-OREILLES. — Pour détruire les perce-oreilles, l'on attache le long du mur de petites bottes de rameaux feuillés, ou des tiges de dahlias ou de roseaux. Les perces-oreilles se retirent pendant le jour dans ces bottes de rameaux ou de tiges creuses et il suffit de secouer ces bottes chaque jour de grand matin dans un vase pour en purger en peu de temps l'espalier.

GUÊPES, FOURMIS, FRÊLONS. — Ces insectes attaquent aussi les fruits du pêcher. Pour les détruire, l'on suspend à l'espalier, au moment de la maturité des fruits, des petites bouteilles remplies à moitié d'eau sucrée ou miellée. — Quelques jours suffisent pour en détruire une grande quantité.

LES PUCERONS. — Plusieurs espèces de pucerons causent également de grands dommages aux pêchers ; ce sont surtout le puceron vert et le puceron noir. Ces insectes s'attaquent à la face inférieure des plus jeunes feuilles et absorbent les fluides qui y sont retenus. Les feuilles se contournent, se déforment, ne fonctionnent plus et les bourgeons eux-mêmes cessent de s'accroître, mais il ne faut pas confondre cet état avec la cloque.

On détruit les pucerons à l'aide du tabac à fumer, employé en fumigations ou en lotions.

MALADIES QUI ATTAQUENT LE PÊCHER. LE KERMÈS. — Le kermès, connu sous le nom de gale, insecte de cochenille ou punaise, attaque principalement la vigne et le pêcher. Il se trouve ordinairement sur les vignes en treilles contre les murs d'ha-

bitation ou les avant-toit et abris qui demeurent toute l'année, ainsi que dans les places qui ne reçoivent ni la pluie, ni la rosée.

Le kermès mâle apparaît, vers la fin de Mai, recouvert d'une poussière blanchâtre.

Le kermès femelle ressemble à une sorte de petite coquille de couleur brune fortement appliquée sur les rameaux des arbres.

Vers la fin du mois de Mai, les individus mâles fécondent les femelles et meurent. Les femelles font bientôt leur ponte et leurs œufs restent entourés d'une petite masse de duvet blanc, recouverte elle-même par le corps desséché de la femelle qui meurt aussitôt après. Les œufs éclosent rapidement ; les nouveaux insectes sortent vers le commencement de Juin, au nombre de plus de mille, de dessous la coquille qui les recouvrait. A peine visibles à l'œil nu, ils se répandent sur les jeunes bourgeons, piquent l'épiderme, et les épuisent en absorbant la sève.

Au mois d'Avril, les jeunes kermès changent de peau, prennent un rapide accroissement et donnent naissance à une nouvelle génération.

Le remède usité pour nettoyer les arbres de cet insecte consiste à faire une forte infusion de tabac, puis, avec une petite brosse imprégnée de ce jus de tabac, il faut brosser toutes les branches et coursons, en ayant soin de ménager les boutons à fleurs. Cette opération doit se faire dans l'hiver et par un temps sec. Ensuite, on fera un mélange composé de chaux vive, de savon noir et de quelques cuillerées d'essence de térébenthine, suivant la quantité de bouillie préparée et l'on brossera une seconde fois les arbres attaqués par le kermès avec cette préparation.

Avant d'appliquer ces remèdes, on doit avoir complétement dégagé les plantes du litelage et avoir enlevé tout les osiers.

LA GOMME. — La gomme ne s'attaque qu'aux arbres à fruits avec noyaux. On la reconnaît à des sécrétions qui se produisent à la surface des rameaux ou des branches, en déchirant l'écorce. Bientôt, les parties environnantes sont désorganisées par l'acreté des sucs survenus par ces plaies; celles-ci grandissent et lorsque l'altération des tissus comprend toute la circonférence de la branche, les parties placées au-dessous se dessèchent rapidement et périssent.

Dans les jeunes arbres, la gomme est souvent le résultat d'une taille trop courte ou de pincements trop vigoureux. La sève refoulée dans un espace trop restreint déchire les tissus, entraîne la décomposition des parties environnantes et se fait jour à travers l'écorce.

Pour prévenir cet accident, on réserve sous chaque branche vigoureuse, un nombre suffisant de bourgeons pour absorber cette sève et l'on pratique le pincement, l'ébourgeonnement en plusieurs fois sur toute l'étendue de l'arbre.

On remarque que la gomme est plus fréquente sur les arbres plantés dans des terrains humides. — On la voit aussi apparaître à la suite de brusques changements de température et inévitablement à tous les pêchers qui n'ont pas eu de chaperons ou d'abris pendant l'hiver.

Dès que l'on s'aperçoit de la présence de la maladie, on devra enlever l'écorce jusqu'au vif avec un greffoir ou un instrument bien tranchant. Si l'écoulement gommeux continue, on essuyera fréquemment les plaies avec un linge ou une éponge mouillée et l'on frottera les incisions avec des feuilles d'oseille. L'on obtient ainsi un bon résultat.

DE LA CLOQUE. — C'est sur les feuilles naissante du pêcher, vers la fin du printemps que l'on voit apparaître cette mala-

die. — Les feuilles qui en sont atteintes prennent d'abord une teinte d'un vert jaunâtre, bientôt après elle s'épaississent, se crispent, puis se boursoufflent et finissent par tomber. Lorsque toutes les feuilles d'un bourgeon sont ainsi détruites, celui-ci finit par se dessécher.

Cette maladie paraît avoir pour cause principale les brusques changements de température qui viennent tout à coup arrêter la végétation au moment où elle est dans toute sa force.

L'expérience a démontré que le plus sûr moyen de la prévenir, est d'employer pour les pêchers espaliers, des abris, soit en nattes, soit en planches, larges de 0m 50 c. — On les place sur la fin d'Octobre et on les enlève dans notre pays à la fin Mai, lorsque l'on ne redoute plus les gelées tardives.

Quand aux arbres déjà attaqués de la cloque, il convient de retrancher les feuilles malades, aussitôt qu'elles sont atteintes et même raccourcir les bourgeons malades, afin de les remplacer par de nouvelles productions développées à la base.

LE ROUGE. — Cette maladie ne s'attaque qu'au pêcher. Les arbres qui en sont atteints présentent des rameaux qui se colorent d'abord d'un rouge vif et bientôt après d'un rouge foncé. Dès que cette maladie se manifeste, la végétation s'arrête tout à coup et les arbres meurent presque instantanément surtout lorsque la maladie apparaît au moment où ils sont chargés de fruits. — Quelquefois, cependant, ils languissent pendant une année ou deux, mais les fruits ne sont pas mangeables.

On ne tente pas de guérir ces arbres ; on ne connaît pas de remède à ce mal, il faut sans hésitation remplacer les arbres malades.

LE BLANC MEUNIER OU LÈPRE. — On reconnaît cette maladie à une poussière blanchâtre qui couvre entièrement les feuilles, les jeunes bourgeons et même les fruits. — Cette maladie

attaque de préférence les variétés connues sous le nom de Madelaine. — Les parties attaquées par le blanc se déforment, se contournent plus ou moins, les feuilles malades cessent leurs fonctions et la végétation s'arrête. Cette maladie apparaît depuis le mois de Juin jusqu'au milieu d'Août.

On attribue le blanc à la présence d'un petit champignon dans le genre de l'oïdium, qui, désorganisant les parties vertes, arrête leurs fonctions. Cette maladie disparaît promptement, si l'on fait usage de la fleur de soufre par un temps sec et calme.

LE BLANC DES RACINES. — Cette maladie est due à la présence d'un champignon blanc, filamenteux, qui attaque les racines pendant l'été, souvent à la suite des pluies d'orage qui succèdent à la sécheresse. Les racines attaquées pourrissent en quelques jours et l'arbre meurt. Ce sont particulièrement les arbres greffés sur amandiers qui y sont exposés, surtout ceux qui ont été plantés trop profonds, de sorte que la greffe de l'arbre est couverte par la terre.

Le seul remède connu, qui a eu quelques succès, consiste à mélanger de la fleur de soufre avec la terre sur toute l'étendue des racines dès le début de la maladie.

NOTE DE M. CHOQUENS

Arrosage des Pêchers en Espaliers.

Les pêchers sont les seuls arbres à fruits en espaliers qui puissent avoir besoin d'être arrosés pendant les grandes chaleurs. Les autres arbres dont les racines sont plus fortes et plongent plus avant dans le sol, ne souffrent de la sécheresse

que dans les années d'une température tout à fait exceptionnelle.

Lorsque l'on a trop tardé dans l'arrosage des pêchers souffrant de la sécheresse pendant les chaleurs de l'été, on a commis une faute dont il faut supporter les conséquences : il n'y a pas de remède connu. — Des accidents de cette nature n'arrivent jamais aux espaliers gouvernés par un arboriculteur soigneux, qui remue souvent la terre au pied des arbres, afin de reconnaître le moment où elle serait tout-à-fait desséchée ; c'est alors qu'il faut donner soir et matin à chaque pied d'arbre 10 à 12 litres d'eau, sans attendre que le feuillage s'affaisse et flétrisse. En même temps, l'on couvrira de litière sèche la partie de la platebande sous laquelle courent les racines des arbres en espaliers. — Pendant l'arrosage des pêchers, on ne doit pas perdre de vue le fait que l'eau est essentiellement nécessaire aux extrémités des racines les plus éloignées du tronc. Ainsi, un jeune arbre peut être suffisamment arrosé par l'eau versée dans un creux circulaire autour de sa base; mais, pour un arbre assez vieux dont les racines se sont emparées du terrain environnant, ce mode d'arrosage ne suffit plus; l'eau n'arrive pas à sa véritable destination, c'est-à-dire, au chevelu des racines et à ses spongioles. Pour éviter ce danger, je prescris de faire une petite rigole parallèle au mur d'espalier, de prolonger les deux extrémités de cette rigole en remontant de 0m 30 à 0m 40 c. vers les murs, puis de verser l'arrosoir au sommet de la platebande, c'est-à-dire au pied du mur. D'après la pente du terrain, l'eau descendra vers la rigole qui recevra tout ce qui n'a pas été absorbé par la partie supérieure du terrain.

On n'a point encore suffisamment éclairci la raison physiologique du fait suivant :

L'eau versée pendant les fortes chaleurs au pied d'un pê-

cher déjà frappé par la sécheresse, loin de ranimer sa végétation, ne fera que hâter sa perte.

J'ai suivi une expérience faite par un arboriculteur distingué : Il plongeait un thermomètre dans la terre, au pied d'un pêcher flétri et que l'on avait copieusement arrosé. Cet arrosage déterminait dans le sol une élévation considérable de température

Je pense que la terre devait alors contenir des éléments fermentiscibles qui ont créé la production de la chaleur. Celle-ci a dû être une cause de destruction pour les racines du pêcher. Dans tous les cas, un fait qui se reproduit constamment dans toute espèce de terrain, dépend de causes générales qui méritent d'être étudiées.

Une fois l'arbre attaqué dans les circonstances précitées, la sève arrêtée, le feuillage flétri, il n'y a rien à faire, le pêcher doit être abandonné à lui-même; il ne meurt pas toujours, mais on ne peut rien pour l'aider à guérir.

J'ai tenu à signaler ce danger très-grave, pour avertir le jardinier de la nécessité absolue où il est de veiller sur les arbres, afin de prévenir des accidents qu'il ne pourrait plus réparer.

Tant que dureront les chaleurs de l'été, rien n'est plus salutaire pour le pêcher en espalier que de rafraîchir toute la surface par des ondées de pluie factices, données avec une pompe à main, munie d'une boule d'arrosoir. Cette opération doit se faire avant le lever ou après le coucher du soleil.

Je recommanderai à tout ouvrier arboriculteur ou propriétaire amateur qui spécule sur le produit des fruits de ses espaliers de sacrifier, sans balancer, une partie de la récolte future si le fruit est trop abondant. Au fond, ce n'est point un sacrifice : on ne gagne rien en laissant venir à bien tous les fruits d'un arbuste trop chargé. — A la vérité, la récolte est

forte en quantité, mais l'infériorité des produits rend le bénéfice presque nul, et bien souvent, les récoltes suivantes sont compromises pour plusieurs années.

La nécessité de supprimer une partie des fruits à demi formés du pêcher et de l'abricotier, résulte de la nature de leurs productions fruitières, dont les plus fertiles sont des dards ou bouquets et des lambourdes. — Les branches, toujours fort petites, sont souvent chargées de 8 ou 10 fruits pressés les uns sur les autres, qui se disputent la nourriture, de sorte que pas un ne peut atteindre la perfection de son espèce, à l'époque de la maturité.

Après la suppression d'une partie du fruit, ce qui reste doit se trouver réparti le plus également possible entre les branches de l'espalier qui se correspondent.



ADRESSE AU GRAND CONSEIL

à propos du Projet de loi sur l'instruction publique

Lue et adoptée dans la séance du 10 septembre 1872

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Grand Conseil.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Au moment où le Grand Conseil va discuter la réorganisation de notre instruction publique, la section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois vous demande la permission d'exprimer quelques vœux dont la réalisation lui paraît utile au progrès de cette partie de notre éducation nationale, se rapportant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Nous avons examiné attentivement le projet de loi qui nous est présenté par votre commission, et, tout en rendant justice aux excellentes intentions de ses rédacteurs, tout en reconnaissant les améliorations que ce projet apporte, sur certains points, à la loi de 1848, nous ne pouvons nous empêcher d'y remarquer certaines lacunes, et nous désirons, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, vous en signaler quelques-unes, en les recommandant à votre bienveillante intention.

1° Le projet ne prévoit que des écoles enfantines facultatives; nous désirerions que la loi prescrivît, dans chaque commune, la création de l'un de ces utiles établissements, et qu'il y fût donné aux enfants une instruction correspondant à celle qu'ils reçoivent aujourd'hui dans le premier et le deuxième degré de l'école primaire, c'est-à-dire que l'école enfantine pût gar-

der les enfants jusqu'à l'âge de 7 ou 8 ans. Nous croyons les maîtresses beaucoup plus capables que les maîtres de développer et de diriger d'aussi jeunes intelligences, qui ont bien plus besoin de douceur et de soins que de profonde science. L'instituteur, débarrassé de cet enseignement rudimentaire de l'*A B C*, pourrait alors consacrer tout son temps à des élèves plus aptes à profiter de son savoir et de son expérience.

2° Le projet de loi prévoit l'obligation de l'instruction jusqu'à l'âge de 13 ans. Dans l'opinion de la section, c'est trop ou trop peu. En effet, beaucoup d'enfants, la plupart, peut-on dire, ont achevé le 6e degré vers l'âge de 12 ans; dès ce moment, ils ne fréquentent plus guère l'école. A la ville ils entrent en apprentissage; à la campagne, ils travaillent aux champs et deviennent des auxiliaires utiles et souvent indispensables de leurs parents; et pourtant, ce n'est pas à cet âge que le citoyen d'une République peut avoir terminé son éducation; c'est au contraire le moment où l'étude devient sérieuse et profitable. Aussi vous demanderons-nous, Messieurs, de déclarer l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans pour la ville et de seize ans pour la campagne, en combinant l'apprentissage industriel et le travail agricole avec l'instruction, de telle sorte que ni l'un ni l'autre n'en puissent souffrir, mais au contraire se prêtent un mutuel appui. Cette instruction serait donnée seulement en hiver à la campagne, et, dans la ville, suivant les circonstances particulières de chaque groupe de métiers. Toutefois, dans les écoles rurales comme dans les écoles urbaines, les leçons auraient lieu pendant la journée et seraient prises sur les heures du travail manuel. Nous donnerons à nos écoles le nom d'*Écoles complémentaires* ou *professionnelles*, qu'elles portent chez nos Confédérés et en Allemagne.

Voici donc comment se répartiraient, dans nos établissements d'instruction, les enfants, jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans,

ceux du moins qui suivent la filière de l'école primaire :

Au-dessous de 8 ans, à l'école enfantine ;

De 8 à 12 ans, à l'école primaire ;

De 12 à 16 ans, les uns dans les écoles secondaires prévues par le Projet, les autres à l'école complémentaire, en sorte que tous, sans exception, recevraient une somme d'instruction supérieure à celle donnée aujourd'hui.

Quant à la réalisation pratique de l'école complémentaire, elle nous paraît très-facile. D'après ce que nous avons dit, l'école primaire n'aurait plus que quatre degrés au lieu de six ou sept qu'elle compte actuellement. En supposant donc que les élèves de l'école complémentaire prissent leurs leçons avec ceux de l'école primaire, le nombre des degrés serait le même qu'aujourd'hui, et l'enseignement, par conséquent, ne présenterait ni plus ni moins de difficulté que maintenant. Mais nous pensons qu'il n'y aurait nul inconvénient à diminuer le nombre des heures de classe dans l'école primaire, surtout pour les plus jeunes élèves. On réunirait alors les deux degrés supérieurs de ces écoles aux trois degrés des écoles complémentaires, en réservant quelques heures par semaine exclusivement à ces dernières. Il suffirait donc, à la campagne, de réduire à 24 par semaine le nombre des leçons pendant l'été et de le porter à 34 en hiver, pour que l'école complémentaire fût créée sans surcroît de charge pour le régent.

Voici quel pourrait être le tableau des leçons :

ÉTÉ.

Les quatre degrés primaires : 24 heures par semaine.

HIVER.

Les deux degrés inférieurs de l'Ecole primaire : 24 heures. (Élèves de 8 à 10 ans.)

Les deux degrés supérieurs de l'Ecole primaire : 30 heures. (Élèves de 10 à 12 ans.)

Les trois degrés de l'École complémentaire : 10 heures. (Élèves de 12 à 15 ans)

Ceux-ci recevraient, en outre, quelques cours pratiques donnés par des maîtres spéciaux. Le régent aurait donc à faire travailler ensemble :

Pendant 24 heures par semaine : les quatre degrés primaires.

Pendant 6 heures par semaine : les deux degrés primaires supérieurs et les trois degrés de l'Ecole complémentaire.

Pendant 4 heures par semaine : les trois degrés de l'École complémentaire seuls.

Ceci posé, permettez-nous, Messieurs, de dire quelques mots des programmes de l'enseignement secondaire. Sur ce point, voici les vœux de la Section :

Elle désire que l'instruction, dans les campagnes, soit donnée en vue de faire aimer la nature aux enfants, de leur inspirer de l'attachement pour les travaux agricoles, en appelant constamment leur attention sur les phénomènes qui s'accomplissent sous leurs yeux, en leur faisant comprendre que là, autant et même plus qu'ailleurs, l'homme peut trouver à satisfaire tous les besoins de son âme et à conquérir une place modeste, mais paisible au sein de la Société. A ce point de vue, nous applaudissons à l'introduction, dans le programme primaire, de notions élémentaires des sciences naturelles. Nous vous demanderons aussi, Messieurs, d'y joindre le dessin, et, autant que possible, l'étude de l'allemand, faite à un point de vue pratique. En revanche, nous vous prierons de supprimer l'enseignement des notions constitutionnelles, incompatibles avec l'âge des enfants de l'Ecole primaire, et de la reporter à l'Ecole complémentaire et à l'Ecole secondaire. Là, cet enseignement sera mieux compris, et, partant, plus fructueux.

Nous dirons peu de chose des Ecoles secondaires et des Colléges, si ce n'est que nous vous recommandons de donner un caractère essentiellement agricole aux écoles secondaires de la campagne, et de bien dessiner, dans les classes supérieures du Collége industriel, les *Sections industrielle, commerciale et technique*, car il faut que l'enseignement y soit donné en vue des carrières diverses que doivent suivre les élèves.

Une recommandation générale pour tous nos établissements primaires et secondaires, c'est qu'il soit fait une part plus large à l'enseignement intuitif. Que l'on fournisse toutes nos classes de cartes, de tableaux, de collections, d'objets de toutes sortes, afin que l'enfant apprenne à voir, à observer, à juger par lui-même, tout particulièrement en ce qui concerne les sciences naturelles.

Enfin, un désir qui, il est vrai, ne peut guère trouver de place dans une loi, mais qui peut être une utile direction pour nos instituteurs, c'est que l'enseignement du français ne soit pas un fastidieux exposé de règles grammaticales; que l'on n'attache pas à l'orthographe l'importance ridicule qu'on lui donne encore, et que, sur la foi de thèmes, riches collections de vaines subtilités, on ne juge plus le savoir des élèves et l'enseignement du maître. Que l'on se souvienne davantage de ces paroles du Père Girard: « Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et la vie. »

Nous nous sommes jusqu'ici presque exclusivement occupés des écoles de la campagne. En ce qui concerne les écoles primaires, nous n'avons rien à ajouter pour celles de la ville, mais nous avons quelques observations à présenter au sujet des écoles complémentaires. Celles-ci devront, comme nous l'avons dit, être fréquentées par les jeunes apprentis de l'industrie et du commerce, de l'âge de 12 à 15 ans. Les élèves

devront, dans une certaine mesure, être réunis par groupes de professions similaires et former deux grandes divisions, celle de l'industrie et celle du commerce. Quant aux époques où ces écoles seront ouvertes, aux heures des leçons, nous savons qu'elles seront très-variables, suivant les professions ; c'est au règlement de l'Ecole à se plier à ces exigences : la loi ne peut que poser le principe.

Remarquons toutefois que si, à la ville, la question paraît plus complexe qu'à la campagne, en revanche, les ressources pour vaincre les difficultés sont d'autant plus grandes. Nous n'entrerons point dans le détail d'un programme, il nous suffit d'en avoir indiqué les bases.

Enseignement supérieur.

De même que l'enseignement régulier, l'enseignement professionnel doit comprendre une instruction supérieure destinée aux jeunes gens sortant des écoles complémentaires et aux adultes. Cet enseignement comprendra des cours théoriques donnés le soir ; pour les campagnes, on y joindra quelques expériences et des cours pratiques : le drainage, l'irrigation, les constructions rurales, les soins et la production des engrais, le ferrage des chevaux, la taille des arbres, etc., tels sont les sujets qui formeront la matière de ces cours.

Nous appellerons également votre attention, Messieurs les Députés, sur le point suivant : il a été fréquemment question chez nous de la création d'une Ecole d'agriculture, mais l'exiguité de notre territoire a toujours formé un obstacle insurmontable à la réalisation de cette idée. Nous pensons que si vous entrez dans nos vues, l'instruction donnée dans les écoles secondaires et dans les écoles complémentaires, suppléera à celle qui serait donnée dans une Ecole d'agriculture, si elle existait.

Nous croyons, cependant, que sans de bien grands sacrifices de la part de l'Etat, il pourrait être établi au Gymnase ou à l'Académie, quelques cours spéciaux destinés aux éléves sortant des établissements d'instruction secondaire de la campagne. Ces cours se donneraient pendant l'hiver, et les communes et l'État verraient à encourager par quelques subsides les jeunes gens bien doués, mais pauvres, afin de leur ouvrir l'accès de ces cours.

Enfin, Messieurs, nous pensons encore qu'il est indispensable à tout homme ayant fait des études, de posséder quelques connaissances en agriculture. Beaucoup de nos médecins, de nos avocats, de nos hommes de lettres, sont en même temps propriétaires et auront à gérer, parfois même à exploiter quelques terres.

Ne serait-il donc pas à propos de créer à l'Académie une chaire d'agronomie destinée, nous le répétons, non pas à former des agronomes, mais à donner à tous ceux qui font des études supérieuses, des notions élémentaires indispensables à tout homme instruit.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des mesures qui nous paraissent les meilleures et les plus pratiques pour développer l'Education populaire générale, aussi bien que l'Instruction industrielle et agricole.

En les recommandant à votre sollicitude, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président de la Section,
L. Archinard.

Le Secrétaire,
C. Menn.

Le Rapporteur de la Commission,
B. Dussaud.

ADRESSE AU GRAND CONSEIL

à propos du Projet de loi sur l'instruction publique

Lue et adoptée dans la séance du 23 septembre 1872

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Grand Conseil.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

La révision de notre loi sur l'instruction publique, remise à l'ordre du jour, en 1870, par M. le Conseiller d'État Friderich, ainsi que les différents projets que cette révision a fait éclore, devaient tout naturellement attirer l'attention de notre Section.

Déjà en 1861, cette importante question, agitée dans le Grand Conseil sur la proposition de M. le professeur Delarive, avait donné lieu dans le sein de la Section à des séances longues et animées, à la suite desquelles les conclusions prises sur vingt et un points furent publiées et adressées à la Commission du Grand Conseil, chargée alors de la révision de la loi du 25 octobre 1848.

Vous vous rappellerez sans doute, Messieurs, que cette commission s'était adressée au public pour avoir l'opinion du plus grand nombre sur l'œuvre dont elle avait à s'occuper, et qu'elle espérait ainsi rendre plus parfaite.

Sans vouloir amoindrir son travail d'alors, qui visait surtout à l'amélioration de la loi en vigueur, notre Section a pensé que les principes nouveaux contenus dans les divers

projets en présence, devaient faire l'objet d'un examen spécial. A cet effet, elle a chargé une commission de neuf membres de lui faire un rapport sur cette importante question.

A la suite de nombreuses et longues séances, cette Commission nous a rendu compte de son travail ; mais la Section, estimant que le sujet était trop grave pour adopter sans discussion les conclusions de ses mandataires, a décidé de traiter elle-même les questions les plus importantes et les plus controversées, de convier le public à ses réunions, afin d'entendre toutes les opinions sur les points à débattre, et enfin de vous faire parvenir, Messieurs, sous forme de *desiderata*, le résultat de ses délibérations, en l'appuyant de quelques considérations générales.

Notre Section a le ferme espoir que vous accueillerez favorablement cette communication, et elle vous prie de ne voir dans cette démarche qu'une preuve de patriotisme et une louable intention de travailler avec vous, Messieurs, au perfectionnement de nos institutions et à la prospérité de la République.

Les questions sur lesquelles ont porté nos débats sont les suivantes :

1° Auxiliaires du département.

2° Surveillance des écoles particulières par l'Etat.

3° Gratuité et obligation.

4° Réélection périodique et révocation des fonctionnaires.

5° Amélioration de la position des fonctionnaires.

6° Organisation de l'enseignement primaire.

7° Organisation du Collége de Genève.

8° SPÉCIALISATION DE L'ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE CLASSIQUE.

9° PROPAGATION DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

10° ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

PREMIÈRE QUESTION

Auxiliaires du Département. — Conseil d'Instruction. — Commission temporaire. — Commissaire général des études.

La Section se prononce pour le maintien du statu quo, *entendant laisser au Conseil d'État ou au Chef du Département toute sa responsabilité, ainsi que la plus grande latitude pour agir selon les circonstances.*

La création d'un *Conseil d'instruction* n'a pas trouvé un seul défenseur parmi les membres de la Section qui ont pris part à la discussion. On lui a opposé d'emblée son inconstitutionnalité, caractère que lui avaient déjà reconnu les auteurs des projets de 1864 et de 1870 Cette considération capitale nous dispense d'insister sur les autres par lesquelles cette institution a encore été combattue, et qui faisaient ressortir les entraves qu'elle apporterait à la réalisation de certains progrès, les conflits auxquels elle donnerait lieu forcément, soit avec le Conseil d'État, soit avec le Grand Conseil lui-même, etc.

Quant à la *Commission temporaire*, chargée seulement de préaviser sur les programmes, les méthodes, les livres, les manuels et les moyens d'enseignement, on trouve qu'elle sera une entrave plutôt qu'un aide pour le Chef du Département, dont elle amoindrira, en outre, l'initiative et la responsabilité. — Si elle est nommée par le Conseil d'État ou par le Grand Con-

seil à chaque renouvellement de ces corps, elle aura, par suite de nos fréquents revirements politiques, une existence bien éphémère pour pouvoir rendre les services qu'on en attend. — Si on lui donne plus de durée, elle deviendra permanente et par conséquent inconstitutionnelle. — Tout en reconnaissant qu'une commission consultative pourra, dans certaines occasions, rendre de sérieux services au chef du Département, on ne veut pas la lui imposer et le laisser libre de prendre, quand et comme il voudra, les renseignements dont il croira avoir besoin.

Enfin, pour ce qui est du *Commissaire général des études*, la plupart des arguments donnés contre la Commission temporaire étant applicables au fonctionnaire qui en aurait les attributions, on pense qu'il ne convient pas non plus de l'imposer au Chef du Département, et qu'il est mieux de laisser au Conseil d'Etat, comme dans la loi actuelle, toute latitude pour en nommer un, quand les circonstances l'exigeront.

DEUXIÈME QUESTION

Surveillance des écoles particulières par l'État.

L'Etat a-t-il le droit de surveiller, au point de vue hygiénique, moral et intellectuel, les établissements privés, primaires et secondaires?

La votation sur cette question n'ayant donné la majorité ni dans le sens affirmatif, ni dans le sens négatif, il a fallu la voix du Président pour faire pencher la balance du côté de la non surveillance. Il a donné pour raisons de son vote « les dangers que la réglementation de la liberté peut faire courir à un État démocratique, et la confiance que l'on doit avoir

dans la liberté elle-même pour trouver un correctif, un régulateur de ses écarts. » Cette manière de voir n'était pas celle de l'autre fraction de l'assemblée, qui insistait sur les périls que pourraient faire courir à la liberté elle-même les établissements non surveillés et qui admettait, en outre, que ce droit appartient à l'État en vertu de l'article 11 de la Constitution.

A cette autre question : *L'Etat a-t-il le droit d'exiger des preuves de capacité des personnes qui demandent à ouvrir une école particulière?* Oui, a répondu la Section à une forte majorité, voulant que l'Etat prenne à l'égard des instituteurs de la jeunesse, ces curateurs de l'intelligence du peuple, les mêmes garanties qu'il prend vis-à-vis de ceux qui soignent ses intérêts matériels : médecins, pharmaciens, avocats, notaires, etc. — Il va de soi que, par ce vote, la Section entend que la preuve de capacité, aussi bien que l'autorisation d'enseigner, soit personnelle, c'est-à-dire que chaque fonctionnaire d'une institution doit la fournir, sans quoi la loi pourrait être trop facilement éludée, et les poursuites rendues impossibles dans certains cas.

TROISIÈME QUESTION

Gratuité et obligation.

Nous avons été unanimes à reconnaître que la gratuité de l'instruction primaire a produit les plus heureux résultats en ce qui concerne le développement intellectuel du peuple. D'autre part, nous avons constaté que les craintes manifestées au sujet de la fréquentation des écoles et du relâchement de la discipline, par suite du peu d'intérêt que mettraient les pa-

rents à une chose qu'ils ne paieraient pas, que ces craintes, disons-nous, ne se sont pas réalisées. Aussi, pour ces motifs, demandons-nous unanimement le maintien de la gratuité pour l'enseignement élémentaire.

La Section a également voté à l'unanimité la gratuité de l'enseignement secondaire, dans la persuasion que cette mesure donnera des résultats aussi satisfaisants que la précédente. Nous insistons en outre en sa faveur sur la nécessité, au point de vue démocratique : 1° de faire participer un plus grand nombre d'enfants à une instruction qui coûte tant à l'État et ne profite qu'à une certaine catégorie ; 2° de donner à la population ouvrière une instruction qui lui permette de faire entendre sa voix dans les Conseils de la nation, et qui ne rende pas illusoire son droit d'éligibilité. Et au point de vue local : 1° d'assurer l'existence et la tranquillité de la République, en développant le plus possible l'instruction des masses et les mettant à même de bien comprendre et de juger sainement les questions sociales et politiques ; 2° de contribuer, par une plus grande diffusion d'instruction secondaire, au développement de notre industrie nationale, qui exige en quelque sorte plutôt des artistes que des ouvriers.

Quant à l'instruction supérieure, notre Président, appelé à départager les voix, l'a fait en faveur de la gratuité. Il a expliqué son vote en disant que l'enseignement supérieur est la garantie d'un bon enseignement primaire et secondaire ; qu'il convient que les jeunes gens qui se vouent à l'enseignement primaire puissent s'instruire le plus possible, parce que c'est là une des principales forces de l'état démocratique ; enfin, qu'il faut rendre accessible l'enseignement supérieur à toutes les personnes qui désirent en profiter, et ne pas les en éloigner par une question d'argent.

Obligation. — *L'Etat a-t-il le droit d'exiger un minimum d'instruction de tous les enfants d'un certain âge?*

Oui a répondu la Section, presque à l'unanimité. Aussi, en nous appuyant sur les considérations suivantes, nous demandons que la loi en consacre le principe.

1° L'Etat a le devoir de protéger la liberté continuellement menacée et mise en péril par les illettrés;

2° Il a le droit de prévenir les abus de la tutelle ou de l'autorité paternelle, en ce qui concerne la nourriture de l'esprit aussi bien que pour celle du corps;

3° La liberté complète n'a produit rien de bon dans les pays où elle existe. Si Genève fait une honorable exception dans ce moment, il pourrait en être autrement dans un avenir très-prochain, vu l'augmentation de sa population étrangère;

4° Il est de l'intérêt de la République d'exiger ce minimum d'instruction des étrangers dont les enfants peuvent réclamer, à leur majorité, la nationalité genevoise, circonstance qui pourrait lui faire courir le plus grand danger, si ces nouveaux citoyens ne possédaient pas une instruction suffisante pour comprendre leurs droits et leurs devoirs.

Bien que partisan de l'obligation, la Section se prononce pour que toute mesure préventive soit exclue des voies et moyens de la mettre en pratique.

QUATRIÈME QUESTION

Réélection périodique et destitution des fonctionnaires.

La Section se prononce à l'unanimité contre le principe de

la réélection périodique et ne fait d'exception que pour les fonctionnaires de l'ordre administratif.

Cette mesure serait plus désastreuse qu'utile à l'instruction publique ; elle en éloignerait les personnes capables, — elle causerait la pénurie des instituteurs, — elle mettrait l'éducation entre les mains de gens peu dignes, qui accepteraient cette position comme pis-aller, — elle serait une reculade et un retour à un état de choses qu'a fait cesser la loi de 1848, nous voulons dire que l'instituteur communal serait replacé sous la dépendance de l'autorité religieuse ou sous celle de l'autorité locale ; — elle serait une destitution déguisée et, par conséquent, se prêtant trop facilement à l'arbitraire, etc., etc. Du reste, de par la Constitution, le Conseil d'Etat est suffisamment armé par son droit de révocation.

Au sujet de l'exercice de ce droit de révocation, la Section demande que les garanties qu'offre aux fonctionnaires la loi actuelle, soient conservées et augmentées. Dans l'intérêt de l'enseignement, elle désire protéger les instituteurs contre toute mesure arbitraire.

CINQUIÈME QUESTION

Amélioration de la position matérielle des fonctionnaires.

Frappés de l'insuffisance notoire des traitements des fonctionnaires, dont le chiffre est peu en rapport, soit avec les exigences de la vie, soit avec la dignité de la fonction, nous avons été unanimes à demander une augmentation des émoluments des maîtres-enseignants de tous les degrés, mais surtout des instituteurs primaires et de leurs aides.

Ayant constaté que les besoins et les charges des régents de la campagne sont, sinon supérieurs, au moins égaux à ceux des régents de la ville, qui ont des avantages que ceux-là n'ont pas quant aux leçons particulières, la Section demande que tous aient le même traitement. Alors on ne verra plus les sous-régents refuser les places de régent vacantes dans les communes rurales, parce que ces postes sont moins lucratifs que ceux qu'ils occupent. — Nous demandons aussi que l'Etat fasse quelque chose dans le but de conserver un personnel expérimenté, qui est absolument nécessaire pour que l'instruction publique produise tous les fruits qu'on en attend.

La Section a vu, dans la position précaire qui est faite aux membres du corps enseignant, la cause de la tendance de ceux-ci à abandonner leurs pénibles fonctions quand une occasion favorable se présente. C'est pourquoi elle recommande vivement :

1° Une augmentation graduelle des traitements;

2° L'institution des pensions de retraite, dont le droit devrait être légalement reconnu aux fonctionnaires. Cette dernière mesure mettrait fin à l'arbitraire qui s'est tant de fois produit dans la dispensation des pensions d'après le mode actuel, et à la triste position faite au fonctionnaire obligé, à la fin d'une carrière des plus utiles au pays, de mendier cette pension qui ne lui est accordée qu'à la suite d'un plaidoyer public et sur un certificat d'indigence.

Par ces réformes, et surtout par la dernière, l'Etat fortifiera et consolidera l'instruction publique, tout en faisant une bonne œuvre à l'égard des instituteurs ; il aura ainsi une plus grande liberté pour renouveler, sans injustice ni cruauté, un personnel qui doit être, toujours et pour tout, à la hauteur de sa tâche.

Enfin, dans le but de pousser au perfectionnement de l'in-

struction des instituteurs primaires, comme aussi pour avoir dans les campagnes des foyers plus grands de lumières, la Section voudrait que les maîtres fussent payés, non d'après le poste qu'ils occupent, mais d'après leur degré de connaissances.

SIXIÈME QUESTION

Organisation de l'enseignement primaire.

Cette branche de l'instruction publique est, sans contredit, la plus importante de toutes, surtout dans une République démocratique, puisque les connaissances qu'elle procure sont les seules auxquelles puisse prétendre la majorité des citoyens. Le législateur soucieux de consolider l'ordre social et politique doit donc apporter le plus grand soin à la rendre aussi complète et, partant, aussi utile que puisse l'être une institution humaine. Il ne doit pas oublier que c'est en éclairant le plus possible, et surtout en moralisant les hommes, que l'on peut efficacement contribuer au progrès. Ces considérations, dont personne ne contestera la vérité, conduisent naturellement aux conséquences suivantes :

1° Dans l'intérêt de l'état démocratique, l'instruction primaire doit être rendue obligatoire ;

2° Destinée au plus grand nombre, à ceux qui sont obligés de compter, elle doit être gratuitement offerte ;

3° Elle doit être surtout libéralement organisée, c'est-à-dire être mise à la portée de tous les âges et satisfaire à tous les besoins et à tous les désirs.

L'obligation et la gratuité ayant fait l'objet d'une discussion spéciale, dont le résultat vous est déjà connu, nous n'y reviendrons pas à ce sujet. Quant aux moyens à employer pour

que l'enseignement primaire produise son maximum d'effet utile, notre Section pense que l'organisation actuelle est insuffisante et qu'il y a quelque chose à faire pour la compléter. C'est dans ce but qu'elle désire la création des quatre sortes d'écoles suivantes, qui devront être imposées aux communes :

1° *L'école élémentaire,* pour la première enfance;

2° *L'école primaire*, pour les enfants de 6 à 13 ans;

3° *L'école complémentaire*, pour les jeunes gens que leur âge aura obligés d'entrer en apprentissage avant d'avoir acquis le minimum d'instruction obligatoire ;

4° *L'école du soir*, pour les adultes qui voudraient acquérir un complément de connaissances.

L'école élémentaire ou enfantine, dont personne n'a contesté les avantages au point de vue hygiénique, intellectuel et éducatif, devra être organisée d'après les meilleures méthodes modernes. Elle sera toujours confiée à une institutrice qui, dans bien des occasions, sera appelée à être pour ses élèves une véritable mère de famille. En outre, pour de nombreuses et grandes difficultés, la fréquentation de ces écoles ne pourra être rendue obligatoire; mais, pour suppléer à l'obligation, et surtout en vue des enfants des villes, il y aura quelque chose à faire, soit de la part de l'autorité, soit de la part des particuliers.

L'école primaire devra comprendre un enseignement inférieur et un enseignement supérieur. La lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique seront les branches d'étude du programme inférieur qui sera, momentanément, le champ de l'enseignement obligatoire à la fin duquel l'élève, dans les conditions d'âge voulues, pourra quitter l'école pour passer au collége, ou pour entrer en apprentissage. L'enseignement primaire supérieur, destiné aux enfants qui ne voudront pas faire

des études secondaires et qui ne seront pas en âge de quitter l'école, aura pour but le développement du programme obligatoire, ainsi que l'étude de la géographie, de l'histoire nationale, du dessin et des notions élémentaires sur les sciences naturelles, branches auxquelles on pourra joindre le chant et la gymnastique. Plus tard, quand l'obligation se sera introduite dans nos mœurs, ce programme devra être rendu obligatoire en totalité ou en partie.

L'école complémentaire devra être forcément fréquentée par les apprentis jusqu'à ce qu'ils aient acquis le minimum d'instruction fixé par la loi. Elle aura lieu pendant le jour et trois ou quatre fois seulement par semaine; mais les heures d'étude devront être prises sur les heures de travail si l'on veut que cette institution réussisse, ou plutôt qu'elle soit régulièrement fréquentée. Son programme sera naturellement le même que celui de l'école primaire, et les élèves n'y seront admis que depuis l'âge de 13 ans.

L'école d'adultes ou *école du soir* sera comme le gymnase de l'enseignement primaire. L'ouvrier, le commis, devront y trouver des ressources pour se perfectionner dans leur profession, ainsi que la possibilité d'y faire des études sur des sujets qui appartiennent à l'enseignement supérieur et qui leur seront présentés moins scientifiquement.

A ces établissements, il faudra nécessairement en ajouter un d'un autre genre, destiné aux enfants qui, pour une cause quelconque, ne pourraient être reçus dans les écoles publiques, ou qui s'en seraient fait renvoyer.

Toutes ces institutions seront ouvertes aux enfants des deux sexes qu'on pourra même réunir dans l'école enfantine, et dans l'école primaire inférieure. Cette réunion, repoussée par certains avec une sorte d'horreur, nous semble à nous fort naturelle et aussi exempte de dangers à l'école que dans la

famille. Il en est de même de l'instruction donnée aux petits garçons par des institutrices et réciproquement.

Les écoles ou les divisions d'école ne devront jamais avoir plus de 50 élèves, afin que l'enseignement produise les meilleurs fruits.

Pour terminer un sujet aussi intéressant, il nous reste à ajouter que le but de toute instruction étant, selon nous, de développer le plus complétement et le plus harmoniquement possible les facultés du cœur et celles de l'esprit, nous désirons que la morale ait sa place marquée dans les programmes, ou tout au moins dans l'enseignement. Mais, nous nous empressons de le dire, ce n'est ni une morale à couleur religieuse, ni une morale enseignée d'après un manuel et à heure fixe, que nous voulons pour notre jeunesse; nous désirons simplement qu'on l'entretienne de temps à autre de ses devoirs sociaux, de l'amour de la patrie et de la famille, de l'obéissance, du respect, de la sincérité, de la bienveillance, etc., etc.; en un mot du beau, du bien et du bon.

SEPTIÈME QUESTION

Organisation du Collége de Genève.

En présence d'un enseignement primaire satisfaisant à tous les besoins et à tous les désirs, en un mot, aussi complet que celui dont nous venons d'esquisser le plan, notre Section devait nécessairement s'occuper de l'organisation de l'enseignement secondaire et surtout du plus important de nos établissements de ce degré, nous voulons dire du Collége de Genève.

Notre attention s'est d'abord portée sur les innovations et les réformes qui se sont accomplies tout autour de nous dans ce

degré d'instruction, améliorations ayant trait aux programmes des études, aux méthodes et aux procédés d'enseignement et auxquelles notre collége est resté tout à fait étranger, surtout dans la section classique. Mais, quoique impérieusement réclamées, ces réformes pouvant être obtenues par une simple réglementation, ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

La question qui nous a le plus sérieusement et le plus longuement occupés est celle qui se rapporte à la division actuelle de notre collége en deux sections, l'une classique et l'autre commerciale, et cela dès l'entrée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette mesure devient l'objet d'une critique; depuis longtemps déjà des esprits sérieux, dépouillés de toute prévention et, par conséquent, plus à même que d'autres de la bien juger, ont attiré l'attention sur les fâcheuses conséquences qu'elle peut avoir, aussi bien sous le rapport social que sous le rapport éducatif. Telle est aussi la manière de voir de notre Section.

Si l'on se reporte à l'époque où l'idée de la bifurcation s'est fait jour, en 1834, on comprendra l'esprit qui l'a suggérée. Sans avoir besoin de rappeler le mot qui a été dit alors au sujet de la création d'une section industrielle, mot que les faits semblent justifier, ne pouvons-nous pas admettre que l'on a voulu faire un triage, créer deux catégories d'élèves correspondant aux prétendues divisions sociales, celle des riches et celle des pauvres? Eh bien! nous le demandons, cet état de choses ne constitue-t-il pas, dans un petit pays comme le nôtre, un grand danger pour la paix publique? Et qu'on ne vienne pas nous accuser d'exagération; les faits, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous donnent raison. En effet, excepté pour le latin, l'enseignement est le même dans les classes parallèles des deux sections, surtout dans les divisions inférieures; ce que prouvent abondamment les programmes ainsi que les

questions proposées comme sujets d'examens. D'autre part, le grand nombre d'enfants — plus de la moitié de la population totale — qui sortent du collége classique avant d'avoir passé par toutes les classes, est une preuve pour nous que les parents ne mettent pas leurs enfants dans cette section pour qu'ils y fassent des études classiques, en un mot, par goût pour le latin et le grec, mais plutôt pour qu'ils s'instruisent en meilleure compagnie.

Nous pensons bien qu'on n'osera pas nous objecter le mélange des élèves des deux sections au moment des récréations, car cela nous fournirait l'occasion de rappeler les faits regrettables et connus de tout le monde auxquels il donne lieu, et qui seraient un argument de plus à l'appui de notre manière de voir.

Nous ne parlerons pas nous-mêmes de l'idée plus dangereuse encore, qui a été émise quelquefois, de mettre chaque section dans un local différent. Nous aimons à croire que jamais le pays ne se prêtera à une telle combinaison.

Enfin, on a si bien compris les dangers d'une telle organisation que, dernièrement, on a voulu y remédier en opérant un rapprochement dans les degrés supérieurs, au Gymnase, où quelques-uns des cours ont été rendus communs aux deux sections. Mais l'essai n'a pas réussi, on devait s'y attendre ; on ne jette pas dans un même moule deux éléments aussi hétérogènes. Du reste, eût-il réussi, il n'aurait fait disparaître qu'une partie des inconvénients, et seulement encore au profit d'un très-petit nombre d'élèves. C'était par la base, par les degrés inférieurs, qu'il fallait entreprendre la réforme.

Toutes ces raisons vous disent assez, Messieurs, que la bifurcation des études dès l'entrée n'a été trouvée ni bonne ni nécessaire par notre Section, et que nous nous sommes prononcés pour un collége inférieur unique, comprenant trois

classes, la sixième, la cinquième et la quatrième. Cette division sera précédée d'une classe préparatoire et complétée par un collége supérieur comprenant trois sections de trois classes chacune, une section classique, une section technique et une section commerciale. La première conduira naturellement à l'Académie et la deuxième au Polytechnicum. Cette organisation aura de nombreux avantages, dont nous ne mentionnerons que les suivants :

1° Nos élèves recevront tous une même éducation libérale et seront préparés tous également pour une culture ultérieure quelconque ;

2° Confondus sur les mêmes bancs, dans les mêmes classes, ils sauront s'apprécier et s'estimer, ils s'accoutumeront à la pratique de la tolérance ;

3° Chacune des trois sections ayant une tendance bien caractérisée, les études y gagneront et on ne verra plus faire à l'une des concessions au préjudice d'une autre, en ce qui concerne les programmes, comme cela s'est fait avec la loi actuelle pour la section classique, où les élèves étudiaient des branches tout à fait commerciales : l'économie politique et les opérations de banque ;

4° Quand viendra le moment de choisir la section qui répond le mieux à la carrière future d'un enfant, les parents n'auront plus de raisons pour dédaigner la section industrielle ou la section commerciale, au grand détriment de la jeunesse et de ces institutions.

Presque unanimement d'accord sur l'organisation ci-dessus, notre Section s'est divisée quand il s'est agi de décider si l'étude du latin serait obligatoire ou facultative dans le collége inférieur. La majorité s'étant prononcée pour l'obligation, nous vous devons quelques-uns des arguments qu'elle a donnés à l'appui de son vote.

1° L'instruction secondaire est partout caractérisée par l'enseignement du latin et même du grec, et, pour nous qui parlons français, l'étude obligatoire du latin fera connaître aux élèves les sources d'où découlent notre langue et notre littérature;

2° Dans les pays les plus avancés, en Amérique et en Prusse, par exemple, le latin est regardé comme nécessaire, même à l'instruction industrielle et commerciale;

3° La réforme ne sera pas complète si elle n'embrasse pas toutes les branches d'étude. En effet, sans l'obligation du latin, on aura toujours deux courants opposés; l'un poussant les élèves vers un classicisme outré, l'autre les entraînant vers un réalisme exagéré. La majorité ne veut plus que la loi institue deux groupes exclusifs et hostiles, — que l'on dise aux latinistes: « L'étude des langues anciennes est indispensable, elle est une gymnastique intellectuelle puissante pour développer les facultés »; et aux industriels: « Vos facultés n'ont pas besoin de s'épanouir, vous n'étudierez qu'un français de commande, vous ne serez jamais à la hauteur de vos condisciples ». En un mot, la majorité ne veut pas que l'on puisse dire de l'institution ce qu'en dit avec franchise un de nos professeurs de l'Académie: « Les études industrielles n'ont pas pour but la culture complète de l'individu; elles n'ont pour idéal que l'utile, tandis que les études classiques se proposent le développement rationnel et harmonieux des facultés de l'élève. » Cet aveu, extrait d'un rapport sur la même question, en dit plus que tous nos commentaires;

4° Enfin, l'obligation fera cesser l'exubérance actuelle de latinité dont sont effrayées les classes bourgeoises, qui renoncent à tout, faute de pouvoir choisir un moyen terme.

HUITIÈME QUESTION

Spécialisation de l'enseignement au Collége classique

En traitant séparément cette question qui se rapporte à l'organisation du Collége, c'est vous di e, Messieurs, la haute importance que nous lui avons reconnue. Qu'on ne croie pas, cepend int, que la spécialisation de l'enseignement, c'est-à-dire la pluralité des maîtres, soit une chose nouvelle pour Genève; au contraire, ce mode d'enseignement y est très-connu, très-répandu même; c'est celui qui est pratiqué au Gymnase, au Collége industriel et commercial, à l'École secondaire des jeunes filles et à l'École industrielle; en un mot, dans tous les établissements d'instruction du deuxième degré, sauf dans le Collége classique.

Et pourquoi cette exception? Cette institution se trouve-t-elle donc, quant au personnel et aux études, dans des conditions telles qu'elle ait absolument besoin d'une organisation distincte? Quoi qu'il en soit, notre section s'est prononcée pour la spécialisation de l'enseignement dans les trois classes supérieures. Ce vote n'aurait certainement pas besoin d'être appuyé de beaucoup d'arguments; le dilemne suivant suffirait seul pour le justifier : Ou la spécialité donne de bons résultats dans les autres établissements, et alors faisons-en profiter le Collége classique; ou elle n'en donne pas, et dans ce cas supprimons-la partout. Mais cette question méritant d'être traitée plus sérieusement, nous allons faire connaître les motifs de notre décision.

1° En Suisse, en Allemagne, partout où l'instruction pu-

blique a progressé, on ne connaît pas d'autre mode d'enseignement dans les établissements secondaires.

2° Avec les régents ordinaires, la responsabilité est incomplète parce qu'elle est trop partagée. Au contraire, un enseignement de trois années pour chaque branche rendrait à chacun sa responsabilité personnelle.

3° L'enseignement du régent unique a un cachet individuel trop prononcé; l'élève est moulé sur une seule personnalité qui ne change que chaque année. De là, formation et déformation successives, — méthodes commencées, puis interrompues, —branches sacrifiées à d'autres suivant le goût du régent ordinaire. La spécialité produit, au contraire, la variété du personnel, — l'unité de méthode pour chaque branche spéciale, — une heureuse concurrence entre les maîtres, concurrence qui n'a jamais nui à l'estime réciproque et à la bonne harmonie. Avec la spécialité, on a la vie dans l'enseignement, et les fâcheuses influences sont neutralisées ou corrigées.

4° Le système du régent ordinaire est préjudiciable aux fonctionnaires âgés, qui sont réduits à conserver tout ou rien, — trente heures d'enseignement par semaine ou la retraite. Dans l'incertitude quant à la pension, on garde l'emploi au détriment de soi-même, des études et des élèves. La spécialité nous permet de conserver les vétérans de l'instruction publique en leur offrant une activité restreinte, il est vrai, mais suffisante pour eux et profitable aux élèves. Nous assurons ainsi la position du fonctionnaire, tout en profitant de son expérience.

5° Au point de vue budgétaire, avec le système actuel, les maîtres du Gymnase, ne pouvant enseigner au Collége et ne donnant qu'un très-petit nombre d'heures de leçons par semaine, il a fallu élever considérablement le prix de l'heure (450 fr.) pour leur faire un traitement convenable. —Avec la

spécialisation, nous aurons moins de maîtres, plus d'heures d'enseignement pour chacun, et possibilité de leur donner des appointements raisonnables en ramenant le prix de l'heure à un taux normal.

6° Au point de vue éducatif, la spécialité n'aura pas des conséquences aussi fâcheuses pour la discipline et le moral des enfants qu'on pourrait le croire, tout au contraire. Ainsi, les jugements portés sur certains écoliers, et si souvent taxés de partialité, n'acquerront-ils pas une certaine valeur s'ils émanent, non d'un seul, mais de plusieurs maîtres? Et le même maître qui aura instruit pendant trois ans le même enfant, ne parviendra-t-il pas à une connaissance approfondie de son caractère (1)?

7° Avec la spécialisation au collége, la transition de celui-ci au gymnase ne sera pas aussi brusque, et ce dernier établissement n'en marchera que mieux, surtout si les mêmes maîtres enseignent dans les deux institutions.

En résumé, maîtres et élèves, éducation et instruction n'auront que profit à retirer de la spécialité.

Pour la combattre, on a exagéré le nombre des maîtres spéciaux afin de les représenter comme des ombres fugitives, de simples donneurs de leçons, et en déduire qu'il n'y aurait plus de discipline dans les classes. A cela nous avons objecté que les maîtres spéciaux ne seraient pas autre chose que des régents ordinaires transformés, et qu'il n'y a pas de craintes à avoir quant à la discipline, si ce qu'on dit des élèves du collége classique est vrai; ce que l'on obtient au collége industriel ne doit-il pas être plus facilement obtenu avec des enfants mieux élevés?

(1) Cette opinion, qu'on nous a donnée presque textuellement, est extraite du rapport de M. le professeur Humbert sur les travaux de la Société pour le progrès des études.

Encore un mot pour en finir avec l'opposition que l'on fait à l'introduction de cette mesure dans la section classique. Si la spécialisation de l'enseignement, c'est-à-dire la pluralité des maîtres ou, en d'autres termes, la diversité des influences était l'objet d'une réprobation parce qu'elle porterait ombrage à des préjugés qui ne sont plus de notre époque et qui voudraient s'y maintenir, il serait de notre devoir d'y mettre ordre.

Si Genève veut rester un centre éducatif, si elle veut vivre un peu *sur*, mais principalement *de* sa réputation, elle doit se préoccuper des progrès qui s'accomplissent autour d'elle, et, sans trop oublier son passé, tourner ses regards vers l'avenir sous peine de déchoir.

NEUVIÈME QUESTION

Propagation de l'instruction secondaire.

Les raisons que nous avons données pour justifier notre vote sur la gratuité de l'enseignement secondaire, vous faisant connaître toute l'importance que nous attachons aux études de ce degré et à leur diffusion, nous croyons qu'il est inutile d'y revenir à propos de cette question. Il nous reste donc à examiner si nos établissements actuels sont suffisants pour nous donner le résultat que nous désirons, si la fréquentation en est possible à tous nos enfants. A cause de leur position centrale, nos colléges peuvent facilement être suivis par les élèves de la ville et de la banlieue, quelle que soit la fortune de leurs parents ; mais il n'en est pas de même pour les enfants de la plupart de nos communes rurales. Il y a donc là un défaut d'organisation par lequel plus du tiers de notre population se trouve privé des avantages de l'enseignement secondaire.

En outre, la cherté de la vie à Genève, étant pour les plus riches un empêchement matériel à la fréquentation de nos colléges, ces enfants vont en grand nombre étudier dans des institutions étrangères qui les attirent par le bon marché, et où, pour ne rien dire de l'instruction, ils reçoivent souvent une éducation anti-démocratique, anti-républicaine. Cet état de choses, à notre avis, constitue un grand danger pour notre organisation politique, danger que nous devons avoir à cœur d'éloigner.

Pour cela, il ne suffit pas de décréter la gratuité; il y a autre chose à faire, il s'agit d'une lacune à combler, d'une nouvelle institution à créer. A ces fins, deux idées ont été soumises à nos débats; la première proposait « *la création d'écoles secondaires rurales*, » et la seconde « *la création d'un internat à Genève.* » Disons d'abord comment nous a été développée cette dernière institution, toute nouvelle pour Genève. L'*internat* dont la création est proposée ne ressemblera en rien à ceux qui existent en grand nombre autour de nous, et dont nous combattrions la création, si elle nous était demandée. Ce sera simplement un local où les campagnards trouveront à bon marché pour leurs enfants la table, le logement et en outre une surveillance qu'exercera sur eux un membre du corps enseignant. Les pensionnaires iront passer les jeudis et les dimanches chez leurs parents; ainsi disparaîtront les inconvénients qu'on pourrait lui trouver à différents points de vue. Il pourra encore servir d'asile aux enfants de la banlieue pendant les intervalles qui s'écoulent entre les leçons du matin et celles de l'après-midi, temps durant lequel ils sont complétement abandonnés à eux-mêmes.

Quoique tout à fait d'accord avec les honorables proposants sur les motifs qu'ils ont donnés pour appuyer la création des écoles secondaires rurales, la section a trouvé que l'*internat*

atteindrait mieux le but qu'ils se proposent et cela pour les raisons suivantes:

1° Les écoles secondaires rurales ne seront, en définitive, que des écoles primaires supérieures, dirigées et inspectées par des fonctionnaires de ce degré. Le programme limité qui leur sera forcément imposé, les mettra sur le même pied que nos écoles moyennes actuelles dont l'action est reconnue insuffisante aujourd'hui. Au contraire, avec l'*internat*, les enfants de la campagne pourront participer à toute l'instruction secondaire ou classique, ou technique, ou commerciale qui se donne à Genève.

2° Les écoles secondaires rurales, dont le programme ne comprendra pas le latin, ne retiendront pas au pays les enfants de la campagne destinés à des professions libérales, — médecine, barreau, prêtrise, etc., — pour lesquelles l'étude de cette langue est indispensable. Pour les motifs d'économie indiqués plus haut, ces enfants continueront à aller étudier à l'étranger, ce que l'*internat* pourra faire cesser en grande partie. Ce résultat seul suffirait à nous rendre favorable à cette création pour des raisons sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister.

3° Pour un succès plus ou moins incertain, les écoles secondaires rurales entraîneront l'État et les communes dans de grandes dépenses, soit pour le traitement des maîtres, soit pour le loyer ou la construction des locaux; tandis que l'*internat* ne nécessitera que les frais pour un administrateur et les dépenses pour un loyer.

4° Si l'on peut reprocher à l'*internat* le danger de pousser à la désertion des campagnes au profit de la ville, ce que nous ne craignons pas avec l'organisation projetée, ne doit-on pas lui reconnaître l'immense avantage de donner aux enfants de la même patrie, l'occasion de se mieux connaître, de se mieux

apprécier et surtout de se mieux comprendre pour pouvoir agir de concert dans certaines occasions, résultat pour lequel nous pensons qu'il n'y a qu'un seul désir ; mais que les écoles secondaires rurales ne nous donneront jamais.

5° Enfin, Messieurs, si ces deux institutions doivent nous donner un plus grand nombre de recrues pour le corps enseignant primaire, les moyens complets d'instruction que l'*internat* mettra à leur disposition nous procureront des régents plus instruits. En outre, les écoles de la campagne auront des instituteurs plus stables, nos régents n'étant plus obligés, après quelques années, de demander leur rapprochement de la ville, pour pouvoir procurer à lenrs enfants une instruction qu'ils ne peuvent aujourd'hui leur donner autrement.

DIXIÈME QUESTION

Organisation de l'enseignement supérieur.

La sollicitude dont l'Académie n'a cessé d'être l'objet de la part de tous les pouvoirs, fait que nous avons comparativement fort peu de désirs à exprimer quant à son organisation. Ces désirs ont pour but: 1° La liberté complète de l'enseignement et l'institution des privatdocenten; 2° Un plus grand développement des hautes études philosophiques; 3° Le maintien des facultés et des grades académiques.

Tels sont, Messieurs, les désiderata que la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut genevois soumet à votre appréciation et dont nous donnons ici le résumé.

Nous demandons :

1° Qu'en matière d'instruction, le Conseil d'État conserve d'après la Constitution toute sa *liberté* et sa *responsabilité.*

2° Que l'Etat exige des *preuves de capacité* des personnes qui demandent à ouvrir une école particulière.

3° Que la *gratuité* soit admise pour tous les degrés de l'enseignement public.

4° Que l'instruction primaire soit rendue *obligatoire.*

5° Que la *réélection périodique* des fonctionnaires de l'instruction publique ne soit pas inscrite dans la loi.

6° Que les *garanties* données aux fonctionnaires, quant à leur destitution, soient conservées et augmentées.

7° Que la *position des fonctionnaires* soit améliorée par une augmentation de leur traitement.

8° Que les *régents de la campagne* aient les mêmes appointements que ceux de la ville.

9° Qu'ils reçoivent tous une *augmentation graduelle*, basée sur leurs années de services.

10° Qu'une institution de *pensions de retraite*, obligatoire pour tous les fonctionnaires, soit organisée par la loi.

11° Que les *régents primaires soient payés*, non d'après le poste qu'ils occupent, mais d'après le degré de leurs connaissances.

12° Que l'enseignement du premier degré soit donné dans des *écoles enfantines*, des *écoles primaires*, des *écoles complémentaires* et des *écoles du soir.*

13° Qu'il soit créé une *institution pour les élèves* qui ne pourront pas fréquenter les écoles primaires.

14° Que les *enfants des deux sexes* puissent être réunis dans l'école enfantine et dans l'école primaire inférieure.

15° Que le *maximum des élèves* d'une classe soit fixé à 50.

16° Que la *morale* ait une place dans l'enseignement.

17° Que le collége de Genève comprenne une *division inférieure commune* et une *division supérieure*, de 3 années chacune.

18° Que la division supérieure se répartisse en *3 sections*, — *classique*, *technique et commerciale*, — ayant chacune un programme bien distinct.

19° Que l'enseignement dans ces 3 sections soit confié à des *maîtres spéciaux*.

20° Que la *classe préparatoire* soit maintenue.

21° Qu'il soit créé à Genève un *internat* pour les enfants de la campagne.

22° Que la *liberté complète de l'enseignement* et *l'institution des privatdocenten* soient à la base de l'Académie.

23° Que les *hautes études philosophiques* soient développées dans l'enseignement supérieur.

24° Que les *facultés* et les *grades académiques* soient maintenus.

P. REVERCHON, *rapporteur*.

Ainsi adopté par la section :

J. VUY, *président*.

Genève, le 23 Septembre 1872.

Genève. — Imp. Vaney, rue du Rhône, 52.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 36

Pages



